Rapport ministériel sur le rendement

Agriculture et Agroalimentaire Canada

2014-2015

L'honorable Lawrence MacAulay,
Membre du Conseil privé, député,
Ministre de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire

Rapport ministériel sur le rendement 2014-2015

© Sa Majesté la Reine du chef du Canada, représentée par le ministre de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire, (2015)

Version électronique disponible à l'adresse
www.agr.gc.ca

Numéro de catalogue du gouvernement du Canada : A1-23F-PDF
Numéro international normalisé du livre : 2292-1532
Numéro d'Agriculture et Agroalimentaire Canada : 12432

Table des matières

Message du ministre 1

Section I : Vue d'ensemble des dépenses de l'organisation 3

- Profil de l'organisation 3
- Contexte organisationnel 4
- Dépenses réelles 15
- Harmonisation des dépenses avec le cadre pangouvernemental ... 18
- Tendances relatives aux dépenses du Ministère 19
- Dépenses par crédit voté 20

Section II : Analyse des programmes par résultat stratégique 21

- Résultat stratégique 1 : Un secteur de l'agriculture, de l'agroalimentaire et des produits agro-industriels compétitif et axé sur le marché qui gère les risques de manière proactive 21
- Programme 1.1 : Gestion des risques de l'entreprise 21
- Sous-programme 1.1.1 : Agri-stabilité 23
- Sous-programme 1.1.2 : Agri-investissement 25
- Sous-programme 1.1.3 : Agri-relance 28
- Sous-programme 1.1.4 : Agri-protection 30
- Sous-programme 1.1.5 : Agri-risques 32
- Sous-programme 1.1.6 : *Loi sur les programmes de commercialisation agricole* 34
- Sous-programme 1.1.7 : Loi canadienne sur les prêts agricoles 36
- Programme 1.2 : Accès aux marchés, négociations, compétitivité du secteur, et systèmes d'assurance 37
- Sous-programme 1.2.1 : Croissance du commerce et des marchés 39
- Sous-programme 1.2.2 : Mobilisation et développement du secteur 41
- Sous-programme 1.2.3 : Développement des marchés 43
- Sous-programme 1.2.4 : Systèmes d'assurance 44
- Sous-programme 1.2.5 : Programmes à frais partagés fédéraux-provinciaux-territoriaux reliés au développement des marchés et à la compétitivité 47
- Sous-programme 1.2.6 : Lutte antiparasitaire : Programme de pesticides à usage limité 49
- Sous-programme 1.2.7 : Lutte antiparasitaire : Programme de réduction des risques liés aux pesticides 50
- Sous-programme 1.2.8 : Le Programme relatif aux coûts de transition de la Commission canadienne du blé 51

Sous-programme 1.2.9 : Avenir de la *Canadian Cattlemen's Association* 53
Sous-programme 1.2.10 : Initiative de lutte contre les maladies dans l'industrie porcine – Phase 2 55
Programme 1.3 : Conseil des produits agricoles du Canada 56
Résultat stratégique 2 : Un secteur innovateur et durable de l'agriculture, de l'agroalimentaire et des produits agro-industriel .. 59
Programme 2.1 : Sciences, innovation, adoption et durabilité 59
Sous-programme 2.1.1 : Un secteur innovateur et durable appuyé par la science 62
Sous-programme 2.1.2 : Recherche accélérant l'innovation 64
Sous-programme 2.1.3 : Recherche, développement et transfert des connaissances 66
Sous-programme 2.1.4 : Appui à la commercialisation et l'adoption 68
Sous-programme 2.1.5 : Programmes à frais partagés fédéraux-provinciaux-territoriaux reliés à la recherche, à l'adoption et à la commercialisation 70
Sous-programme 2.1.6 : Programmes à frais partagés fédéraux-provinciaux-territoriaux reliés à l'environnement 72
Sous-programme 2.1.7 : Programme de lutte contre les gaz à effet de serre en agriculture 73
Programme 2.2 : Capacité de l'industrie 75
Sous-programme 2.2.1 : Service de médiation en matière d'endettement agricole 76
Sous-programme 2.2.2 : Favoriser le développement des entreprises 77
Sous-programme 2.2.3 : Programmes à frais partagés fédéraux-provinciaux-territoriaux reliés à l'adaptabilité et à la capacité de l'industrie 79
Sous-programme 2.2.4 : Pâturages communautaires 81
Sous-programme 2.2.5 : Infrastructure hydraulique 82
Sous-programme 2.2.6 : Le Programme d'utilisation du port de Churchill 83
Sous-programme 2.2.7 : Programme canadien d'adaptation agricole 85
Programme 2.3 : Agence canadienne du pari mutuel 86
Programme 3.1 : Services internes 88
Section III : Renseignements supplémentaires 91
Faits saillants des états financiers 91
États financiers 95

Tableaux de renseignements supplémentaires 96
Dépenses fiscales et évaluations 96
Section IV : Coordonnées de l'organisation 97
Annexe : Définitions 99
Notes de fin de document 103

Message du ministre

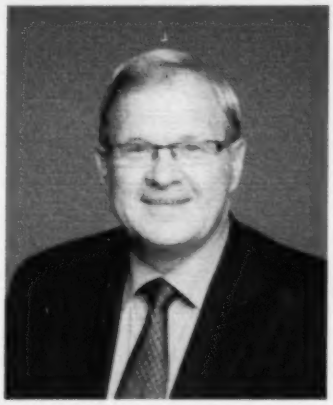

J'ai le plaisir de présenter le Rapport ministériel sur le rendement d'Agriculture et Agroalimentaire Canada au Parlement et aux Canadiens.

Le secteur agricole est l'un des volets les plus dynamiques de l'économie du Canada. Notre pays est reconnu mondialement pour ses produits agricoles et alimentaires diversifiés, novateurs et de qualité supérieure. Les agriculteurs et les transformateurs canadiens représentent l'assise de notre industrie alimentaire. De l'étape de la production à celle de la consommation, l'agriculture canadienne mise sur son ingéniosité pour nourrir les Canadiens et le monde entier. En outre, elle joue un rôle économique important en employant un Canadien sur huit, en générant des échanges commerciaux de plus de 50 milliards de dollars et en contribuant plus de 100 milliards de dollars à notre produit intérieur brut.

En tant que ministre de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire, j'ai le mandat d'aider le secteur agroalimentaire canadien à s'imposer comme chef de file de la création d'emplois et de l'innovation. Pour permettre au secteur d'innover davantage et de devenir plus sûr et plus fort, le gouvernement lui fournira une aide dans les domaines déterminants pour sa compétitivité, notamment l'exportation, la transformation à valeur ajoutée, la recherche et l'innovation, la gestion des risques de l'entreprise, le transport des grains ainsi que l'environnement et le changement climatique.

En même temps, j'invite les exploitants et nos partenaires provinciaux et territoriaux à s'atteler à la tâche de façon à placer le secteur sur la voie de la croissance au moment où nous faisons le bilan de nos succès à ce jour et où nous déterminons comment mettre ces succès à profit alors que nous élaborons le prochain cadre stratégique pluriannuel pour l'agriculture.

J'ai hâte d'entendre les points de vue des Canadiens sur les enjeux qui ont d'importantes répercussions sur notre économie et nos collectivités, qu'il s'agisse de la science et de l'innovation, du commerce ou du transport.

La clé du succès consistera à favoriser l'établissement d'une relation productive et coopérative avec tous nos partenaires, y compris les agriculteurs, les transformateurs, les provinces et territoires et l'ensemble des Canadiens, pour bâtir un secteur agricole encore meilleur.

Je suis emballé à l'idée de travailler au service d'une industrie qui possède un si brillant avenir. Nos agriculteurs et nos transformateurs d'aliments sont les meilleurs au monde et leurs produits

sont de plus en plus recherchés sur les marchés mondiaux. Je compte sur la collaboration de tous afin de faire en sorte que le secteur agricole du Canada demeure innovateur, prospère et fort, et de produire des résultats concrets pour les Canadiens.

Le ministre de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire,

L'honorable Lawrence MacAulay,
Membre du Conseil privé, député

Section I : Vue d'ensemble des dépenses de l'organisation

Profil de l'organisation

Ministre de tutelle : L'honorable Lawrence MacAulay
L'honorable Gerry Ritz (ministre compétent, 2014-2015)

Première dirigeante : Andrea Lyon, Sous-ministre

Portefeuille ministériel : Agriculture et Agroalimentaire Canada

Instruments habilitants : *Loi sur le ministère de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire* (L.R.C. 1985, ch. A-9)[i]

Année d'incorporation ou de création : 1994

Contexte organisationnel

Raison d'être

Le ministère de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire du Canada a été créé en 1868 – un an après la Confédération – en raison de l'importance de l'agriculture pour le développement économique, social et culturel du Canada. Aujourd'hui le Ministère aide à réunir les conditions propices à la rentabilité, à la durabilité et à l'adaptabilité à long terme du secteur agricole canadien. Agriculture et Agroalimentaire Canada appuie le secteur au moyen d'initiatives qui favorisent l'innovation, la compétitivité et la gestion proactive des risques. Son but est de positionner les industries de l'agriculture, de l'agroalimentaire et des produits agro-industriels de façon à ce qu'elles puissent réaliser leur plein potentiel en tirant parti des nouveaux débouchés sur les marchés nationaux et internationaux en croissance.

Notre vision

Stimuler l'innovation et faire preuve d'ingéniosité pour créer, dans l'intérêt de tous les Canadiens, une économie agroalimentaire de classe mondiale.

Notre mission

Agriculture et Agroalimentaire Canada oriente la croissance et le développement d'un secteur canadien de l'agriculture et de l'agroalimentaire compétitif, innovateur et durable.

Responsabilités

Agriculture et Agroalimentaire Canada fournit des renseignements, mène des recherches et conçoit des technologies en plus d'élaborer des politiques et des programmes qui aident le secteur canadien de l'agriculture, de l'agroalimentaire et des produits agro-industriels à être concurrentiel sur les marchés national et international, à gérer les risques et à innover. Les activités du Ministère s'étendent des agriculteurs aux consommateurs, des exploitations agricoles aux marchés mondiaux, en passant par toutes les phases de la production durable, de la transformation et de la mise en marché des produits agricoles et agroalimentaires. C'est pourquoi, et étant donné que l'agriculture est une compétence partagée, Agriculture et Agroalimentaire Canada collabore étroitement avec les gouvernements provinciaux et territoriaux.

Le mandat d'Agriculture et Agroalimentaire Canada repose sur la *Loi sur le ministère de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire*. Il incombe aussi au Ministre d'appliquer plusieurs autres lois et règlements[ii], dont la *Loi canadienne sur les prêts agricoles*[iii].

Le Ministère est chargé d'assurer une collaboration entre les organismes qui relèvent du portefeuille de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire, ce qui signifie l'élaboration cohérente

de politiques et de programmes uniformes et une coopération fructueuse qui permettra de relever les défis qui touchent l'ensemble du Portefeuille.

Les partenaires du portefeuille et les agences[iv] comprennent :

- la Commission canadienne du lait;
- la Commission canadienne des grains;
- le Financement agricole Canada;
- la Commission de révision agricole du Canada;
- le Conseil des produits agricoles du Canada.

Agriculture et Agroalimentaire Canada comprend également l'Agence canadienne du pari mutuel[v], un organisme de service spécial qui réglemente et supervise les paris mutuels sur les courses de chevaux organisés sur des pistes à la grandeur du Canada.

L'Agence canadienne d'inspection des aliments ne fait plus partie du portefeuille d'Agriculture et Agroalimentaire; elle relève maintenant de la ministre de la Santé. Cependant, le ministre de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire demeure responsable des activités de l'Agence canadienne d'inspection des aliments qui ne sont pas liées à la salubrité des aliments, notamment les questions économiques et commerciales, la protection des consommateurs ainsi que les initiatives importantes en matière de santé animale et de protection des végétaux.

Résultats stratégiques et Architecture d'alignement des programmes

1 Résultat stratégique : Un secteur de l'agriculture, de l'agroalimentaire et des produits agro-industriels compétitif et axé sur le marché qui gère les risques de manière proactive

1.1 Programme : Gestion des risques de l'entreprise

1.1.1 Sous-programme : Agri-stabilité
1.1.2 Sous-programme : Agri-investissement
1.1.3 Sous-programme : Agri-relance
1.1.4 Sous-programme : Agri-protection
1.1.5 Sous-programme : Agri-risques
1.1.6 Sous-programme : *Loi sur les programmes de commercialisation agricole*
1.1.7 Sous-programme : *Loi canadienne sur les prêts agricoles*

1.2 Programme : Accès aux marchés, négociations, compétitivité du secteur, et systèmes d'assurance

1.2.1 Sous-programme : Croissance du commerce et des marchés
1.2.2 Sous-programme : Mobilisation et développement du secteur
1.2.3 Sous-programme : Développement des marchés
1.2.4 Sous-programme : Systèmes d'assurance
1.2.5 Sous-programme : Programmes à frais partagés fédéraux-provinciaux-territoriaux reliés au développement des marchés et à la compétitivité

1.2.6 Sous-programme : Lutte antiparasitaire : Programme de pesticides à usage limité
1.2.7 Sous-programme : Lutte antiparasitaire : Programme de réduction des risques liés aux pesticides
1.2.8 Sous-programme : Le Programme relatif aux coûts de transition de la Commission canadienne du blé
1.2.9 Sous-programme : Avenir de la *Canadian Cattlemen's Association*
1.2.10 Sous-programme : Initiative de lutte contre les maladies dans l'industrie porcine – Phase 2

1.3 Programme : Conseil des produits agricoles du Canada

2 Résultat stratégique : Un secteur innovateur et durable de l'agriculture, de l'agroalimentaire et des produits agro-industriels

2.1 Programme : Sciences, innovation, adoption et durabilité
2.1.1 Sous-programme : Un secteur innovateur et durable appuyé par la science
2.1.2 Sous-programme : Recherche accélérant l'innovation
2.1.3 Sous-programme : Recherche, développement et transfert des connaissances
2.1.4 Sous-programme : Appui à la commercialisation et l'adoption
2.1.5 Sous-programme : Programmes à frais partagés fédéraux-provinciaux-territoriaux reliés à la recherche, à l'adoption et à la commercialisation
2.1.6 Sous-programme : Programmes à frais partagés fédéraux-provinciaux-territoriaux reliés à l'environnement
2.1.7 Sous-programme : Programme de lutte contre les gaz à effet de serre en agriculture

2.2 Programme : Capacité de l'industrie
2.2.1 Sous-programme : Service de médiation en matière d'endettement agricole
2.2.2 Sous-programme : Favoriser le développement des entreprises
2.2.3 Sous-programme : Programmes à frais partagés fédéraux-provinciaux-territoriaux reliés à l'adaptabilité et à la capacité de l'industrie
2.2.4 Sous-programme : Pâturages communautaires
2.2.5 Sous-programme : Infrastructure hydraulique
2.2.6 Sous-programme : Le Programme d'utilisation du port de Churchill
2.2.7 Sous-programme : Programme canadien d'adaptation agricole

2.3 Programme : Agence canadienne du pari mutuel

3.1 Services internes

Priorités organisationnelles

Priorité	Type	Résultats stratégiques
Favoriser et améliorer la compétitivité et l'adaptabilité du secteur de l'agriculture, de l'agroalimentaire et des produits agro-industriels	En cours (Comme l'a défini le Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada, établie au moins trois exercices avant l'exercice visé dans le rapport)	Résultat stratégique 1 – Un secteur compétitif Résultat stratégique 2 – Un secteur innovateur

Sommaire des progrès

Quels progrès ont été réalisés à l'égard de cette priorité?

- Le Ministère a collaboré avec Transports Canada, la Commission canadienne des grains, l'Office des transports du Canada et les organismes centraux à la mise en œuvre du règlement d'application de la *Loi sur le transport ferroviaire équitable pour les producteurs de grain*[vi], pour le 1er août 2014, afin d'améliorer la responsabilisation, le rendement et la transparence de la chaîne d'approvisionnement. De plus, le gouvernement a maintenu des décrets établissant la quantité minimale de grains que les Chemins de fer nationaux du Canada et le Chemin de fer Canadien Pacifique devaient transporter entre le 7 mars 2014 et le 28 mars 2015. Les exigences quant au volume minimal ont été efficaces, car elles ont permis que les récoltes de l'Ouest canadien parviennent aux marchés en temps opportun et que les stocks reportés reviennent à un niveau normal. Le Ministère s'est également employé à mettre sur pied le Groupe de travail sur la logistique du transport des récoltes[vii], un forum de l'industrie où l'on peut discuter des problèmes liés à la chaîne d'approvisionnement et cerner des moyens d'améliorer le la logistique du transport des récoltes à court, à moyen et à long terme.
- Les gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux ont achevé l'examen des régimes d'assurance pour les récoltes et le bétail, et le projet pilote « Programme d'assurance des prix du bétail de l'Ouest » a été lancé avec succès en 2014; il s'agit d'un programme novateur qui permet aux producteurs de bovins et de porcs de gérer les risques liés au prix.
- Le Ministère a poursuivi son travail avec l'Agence canadienne d'inspection des aliments[viii] afin de parvenir à une mise en œuvre pleine et entière de la *Stratégie de promotion de la conformité* pour aider le secteur agroalimentaire à s'adapter à un nouveau régime de surveillance de la salubrité des aliments.
- Des progrès continus ont été accomplis dans le cadre des initiatives prévues dans le Plan d'action pour la réforme de la réglementation d'Agriculture et Agroalimentaire Canada, notamment l'appui à la mise en œuvre du nouveau plan du Conseil de coopération Canada-États-Unis en matière de réglementation, et la mise en œuvre des éléments du Plan d'action pour la réduction du fardeau administratif et le soutien aux initiatives de modernisation de la réglementation de l'Agence.
- Le Ministère a appuyé ses partenaires du portefeuille, et a travaillé avec eux, pour faire avancer les initiatives d'élaboration de règlements au profit du secteur.
- Le Ministère a continué de soutenir et d'améliorer la capacité concurrentielle et la capacité d'adaptation du secteur de l'agriculture, de l'agroalimentaire et des produits agro-industriels par l'intermédiaire du Programme des pesticides à usage limité[ix], dans le cadre duquel 63 propositions réglementaires ont été soumises à l'Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire de Santé Canada. Cette mesure permet d'améliorer la capacité concurrentielle du secteur en fournissant aux agriculteurs les outils nécessaires pour protéger les cultures contre les ravageurs, les maladies et les mauvaises herbes. En outre, le Ministère a continué à travailler avec ses partenaires au Canada et aux États-Unis pour harmoniser et simplifier les protocoles et les procédures afin d'améliorer la collecte et l'échange de données et de mieux synchroniser les

propositions réglementaires dans les deux pays, uniformisant ainsi les règles du jeu pour les agriculteurs canadiens.

Priorité	Type	Résultats stratégiques
Maintenir et améliorer l'accès aux principaux marchés internationaux ciblés	En cours	Résultat stratégique 1 – Un secteur compétitif Résultat stratégique 2 – Un secteur innovateur

Sommaire des progrès

Quels progrès ont été réalisés à l'égard de cette priorité?

- En collaboration avec le ministère des Affaires étrangères, du Commerce et Développement et l'Agence canadienne d'inspection des aliments[viii], le Ministère a contribué à rouvrir les marchés du bœuf et des produits du bœuf canadien, ainsi qu'à maintenir et à élargir les marchés internationaux pour le secteur canadien de l'agriculture et de l'agroalimentaire.
- Le Ministère a dirigé le volet agricole des négociations de libre-échange qui ont abouti à la conclusion de l'Accord économique et commercial global entre le Canada et l'Union européenne. Le Ministère a aussi participé aux ententes de libre-échange Canada-Corée et Canada-Honduras qui sont entrées en vigueur, et a contribué à faire avancer les négociations dans le cadre du Partenariat transpacifique et de l'Accord de partenariat économique global avec l'Inde.
- En procédant à des consultations interministérielles, le Ministère a contribué à faire progresser une politique nationale pour gérer la présence en faible concentration de cultures génétiquement modifiées. Par ailleurs, il a soutenu une approche internationale à cet égard, au moyen de l'Initiative mondiale sur la présence en faible concentration.

Priorité	Type	Résultats stratégiques
Générer de nouvelles connaissances, favoriser l'innovation et accroître l'adoption et la commercialisation des produits, pratiques ou procédés agroalimentaires et agro-industriels	En cours	Résultat stratégique 1 – Un secteur compétitif Résultat stratégique 2 – Un secteur innovateur

Sommaire des progrès

Quels progrès ont été réalisés à l'égard de cette priorité?

- La création et le transfert des connaissances favorisent l'innovation, ce qui, en retour, renforce la croissance économique et la durabilité du secteur canadien de l'agriculture, de l'agroalimentaire et des produits agro-industriels. Au cours de 2014-2015, le Ministère a généré de nouvelles connaissances, favorisé l'innovation et accru l'adoption et la commercialisation de produits, de processus ou de pratiques en continuant à :
  - Mettre en œuvre une stratégie scientifique de la Direction générale des sciences et de la technologie[x] aux fins de ses activités scientifiques et technologiques afin d'orienter les investissements dans ce domaine. Cette orientation porte principalement sur quatre objectifs stratégiques intersectoriels, qui représentent les principaux défis scientifiques que le secteur

doit relever en ce 21e siècle, soit l'augmentation de la productivité agricole, l'amélioration du rendement sur le plan environnemental, le renforcement des caractéristiques des aliments pour des utilisations alimentaires et non alimentaires et la réponse aux menaces à la chaîne de valeur.
- Harmoniser les projets scientifiques avec cette stratégie scientifique de la Direction générale des sciences et de la technologie afin de promouvoir le savoir scientifique et favoriser l'innovation dans le but de contribuer à la résilience du secteur pour ainsi relever les défis actuels et nouveaux.
- Appuyer la recherche encadrée par l'industrie dans le cadre de *Cultivons l'avenir 2*[xi] et de son programme Agri-innovation[xii], en priorisant la création et le transfert des connaissances, les partenariats de recherche avec l'industrie, ainsi que l'investissement du secteur privé dans la recherche et le développement au Canada.
- Collaborer avec les partenaires en matière de réglementation en tirant parti de l'expertise scientifique du Ministère. Par exemple, les chercheurs du Ministère ont collaboré avec l'Agence canadienne d'inspection des aliments[viii] dans le cadre de divers projets liés à la salubrité des aliments, ainsi qu'à la recherche sur les allergies alimentaires, à l'appui du programme de modernisation de l'Agence. Ces projets et cette recherche contribuent au maintien d'un cadre réglementaire moderne qui encourage et soutient l'innovation en fournissant des évaluations scientifiques et techniques des risques.

Priorité	Type	Résultats stratégiques
Continuer d'améliorer la prestation des programmes et des services pour répondre aux attentes des clients	En cours	Résultat stratégique 1 – Un secteur compétitif Résultat stratégique 2 – Un secteur innovateur

Sommaire des progrès

Quels progrès ont été réalisés à l'égard de cette priorité?

- Conformément à l'orientation générale du gouvernement du Canada vers la rationalisation et la simplification de l'accès des clients aux programmes et aux services, Agriculture et Agroalimentaire Canada a amélioré sa prestation électronique et sa gestion des programmes de subventions et de contributions visant la gestion des risques non opérationnels. De façon plus précise, le Ministère a facilité pour les clients éventuels l'inscription en ligne aux programmes ministériels et développé la prestation électronique afin d'inclure les demandes présentées dans le cadre d'autres programmes. AgriGuichet[xiii], un outil de recherche Web conçu pour aider les agriculteurs canadiens et les entreprises agricoles à repérer des programmes et des services en lien avec l'agriculture, a bénéficié de l'ajout d'un nouveau filtre progressif qui aide les clients à découvrir des programmes et des services correspondant à leurs intérêts.
- L'évaluation et le traitement des réclamations ont été améliorés pour éliminer les chevauchements et les activités non essentielles, générant ainsi des économies mesurables; l'évaluation des demandes est désormais plus rapide, et un plus grand nombre de demandes est traité en moins de temps. Les travaux se poursuivent, mais cela a déjà permis d'améliorer la capacité d'Agriculture et Agroalimentaire Canada d'atteindre ses cibles concernant la norme en matière de service à la clientèle. Le Ministère a également étendu son utilisation du système *Lean* (gestion allégée), un exercice d'examen des processus, et des outils de mesure des rétroactions des clients afin d'améliorer la conception des programmes et les services.
- Les services en ligne ont permis d'améliorer l'efficacité de l'organisation et celle du service à la clientèle. Parmi les exemples, mentionnons les suivants : 2 700 participants supplémentaires à Agri-stabilité[xiv] se sont inscrits au dépôt direct avant l'échéance d'avril 2016 établie par le

gouvernement du Canada; une option de paiement électronique pour payer les droits de participation à Agri-stabilité a été lancée; une fonction de dépôt continu pour les clients d'Agri-investissement[xv] a aussi été lancée afin de permettre un accès plus rapide aux avantages du programme.

- Le Ministère a renforcé sa culture de l'excellence du service en faisant la promotion, à l'interne, de son nouvel engagement en matière de service et en offrant au personnel une formation sur l'excellence du service.
- Des modifications de nature législative ont été apportées à la *Loi sur les programmes de commercialisation agricole*[xvi] dans le cadre de la *Loi sur la croissance du secteur agricole*[xvii] afin d'améliorer le Programme de paiements anticipés[xviii] et la *Loi sur la médiation en matière d'endettement agricole*[xix]. Ces changements auront pour effet de réduire la paperasserie pour les producteurs, de faciliter l'accès des producteurs au Programme fédéral de paiements anticipés et d'accroître la flexibilité du programme et d'harmoniser davantage la *Loi sur les programmes de commercialisation agricole* et la *Loi sur la médiation en matière d'endettement agricole*, afin que le processus de médiation en matière d'endettement agricole soit moins exigeant pour les producteurs. Les modifications ont obtenu la sanction royale en février 2015. La plus grande partie des changements est entrée en vigueur peu de temps après, pour être ensuite mis en œuvre en vue du Programme de paiements anticipés de 2015 à compter du 1er avril 2014. Les autres changements seront mis en vigueur en vue de l'année 2016 du programme.

Priorité	Type	Résultats stratégiques
Soutenir et mobiliser l'effectif pour atteindre et saisir les objectifs et possibilités actuels et futurs	En cours	Résultat stratégique 1 – Un secteur compétitif Résultat stratégique 2 – Un secteur innovateur

Sommaire des progrès

Quels progrès ont été réalisés à l'égard de cette priorité?

- Le Ministère a continué à tirer parti de son solide fondement de la gestion du rendement et des talents. Il a misé sur la mobilisation des employés dans le cadre de l'initiative d'Objectif 2020 pour renforcer davantage une culture dans laquelle le leadership est visible et exigé à tous les niveaux, et où toute l'organisation s'est engagée à l'égard de l'amélioration continue, de l'innovation et de la collaboration. De plus, le Ministère a continué d'apporter un soutien actif aux employés touchés par le réaménagement des effectifs.

Analyse des risques

Principaux risques et possibilités

Risques et possibilités organisationnels 2014-2015 et Lien à l'Architecture d'alignement des programmes	Stratégies d'intervention clés	Réalisations
Commerce Possibilité : Renforcer et promouvoir les relations commerciales et travailler avec les partenaires pour aider le secteur à tirer profit des possibilités commerciales. Résultat stratégique 1 – Un secteur compétitif Programmes : Gestion des risques de l'entreprise : Accès aux marchés, négociations, compétitivité du secteur et systèmes d'assurance	Poursuite de la mise en œuvre et de la surveillance des activités d'accès aux marchés. Collaboration avec les gouvernements provinciaux et territoriaux et l'industrie pour échanger des renseignements sur les marchés et discuter des questions commerciales qui permettront de rouvrir, de maintenir ou de développer les marchés pour les produits agricoles canadiens.	En 2014-2015, le Ministère a appuyé le programme commercial du gouvernement du Canada, comme en témoignent l'aboutissement des négociations de l'Accord économique et commercial global entre le Canada et l'Union européenne et les progrès réalisés dans le cadre d'autres accords commerciaux, y compris dans le cadre du Partenariat transpacifique. Le Ministère a aidé à régler des questions relatives au commerce, y compris les barrières non tarifaires liées aux limites maximales de résidus et la présence en faible concentration de cultures génétiquement modifiées. En collaboration avec le ministère des Affaires étrangères, du Commerce et Développement et l'Agence canadienne d'inspection des aliments, le Ministère a coordonné la priorisation en cours des enjeux et des activités liés à l'accès au marché, ce qui a permis d'intervenir immédiatement dans le cas d'événements majeurs, comme les sanctions économiques liées à la Russie et la fermeture des marchés à la suite de la découverte de l'encéphalopathie spongiforme bovine et de deux éclosions d'influenza aviaire – dont une en Ontario et une autre en Colombie-Britannique.

Crise majeure Risque : La capacité d'Agriculture et Agroalimentaire Canada à intervenir en cas de crise majeure, y compris celles liées aux dangers naturels et accidentels (par exemple, santé animale et conditions météorologiques) peut avoir des conséquences sur le secteur agricole, agro-industriel et agroalimentaire et sur les Canadiens. Résultat stratégique 1 – Un secteur compétitif Résultat stratégique 2 – Un secteur innovateur Tous les programmes	Participation soutenue aux dossiers suivants, au besoin : mesures d'urgence et procédures de gouvernance; activités sectorielles de préparation en cas d'urgence (par exemple, inondation); préparation en cas d'éclosions de maladie animale (c'est-à-dire, stratégie de relance en cas d'interruption des activités sur le marché du bétail); activités de préparation en cas d'urgence pour aider le secteur agricole et agroalimentaire.	Les ministres fédéraux, provinciaux et territoriaux ont approuvé un plan visant à travailler avec l'Agence canadienne d'inspection des aliments et les gouvernements provinciaux et territoriaux à l'élaboration d'un cadre stratégique de gestion des urgences pour l'agriculture. Le Ministère a collaboré avec l'Agence canadienne d'inspection des aliments, les provinces et l'industrie afin d'élaborer la Stratégie de continuité des activités sur le marché du bétail, qui aidera les partenaires à gérer les répercussions d'une interruption à grande échelle du marché sur la production et la commercialisation. Le Ministère a continué de contribuer aux activités menées par Sécurité publique Canada dans le but de renforcer la capacité de gérer une crise majeure. Agriculture et Agroalimentaire Canada a participé régulièrement aux rencontres de plusieurs comités, y compris celles du Comité des directeurs généraux sur les interventions en cas d'incident, du Groupe de travail fédéral sur les exercices et du Groupe interministériel de réseautage sur la logistique. En mai 2014, Agriculture et Agroalimentaire Canada a participé à l'exercice *Unified Response*, dirigée par Sécurité publique Canada, un exercice à grande échelle d'intervention en cas d'urgence nucléaire visant à mettre à l'essai les rôles et responsabilités, et les protocoles de communication.

Infrastructure Risque : L'augmentation des coûts de maintien et de réfection peut avoir un impact sur la capacité du Ministère à maintenir son infrastructure et ses biens à un niveau adéquat et limite sa capacité d'investir à l'appui des nouvelles priorités. Résultat stratégique 1 – Un secteur compétitif Résultat stratégique 2 – Un secteur innovateur Tous les programmes	Surveillance continue de l'infrastructure du Ministère par le truchement du Plan d'investissement afin de soutenir les activités et priorités en cours. Rénovation d'un système de gestion de la sécurité des barrages en cours.	Dans le cadre du plan d'investissement, les projets d'infrastructure ont été classés au niveau local, puis examinés et priorisés, en premier lieu par les équipes d'évaluation de la qualité et, en deuxième lieu, par l'équipe de classement national. Les rapports sur les inspections annuelles des édifices ont aidé la prise de décisions concernant les investissements prioritaires. Le Ministère a continué de gérer avec succès son infrastructure, y compris la rénovation et la sécurité des barrages.

Le secteur de l'agriculture et de l'agroalimentaire au Canada est soumis à toute une gamme de risques qui peuvent influer sur sa viabilité économique. Un bon nombre d'entre eux découlent de facteurs externes sur lesquels les producteurs ont peu ou pas d'influence. Parmi les principaux facteurs de risque qui influencent fortement l'agriculture primaire, mentionnons les marchés agricoles mondiaux, les obstacles à l'accès au marché, la disponibilité de l'infrastructure de transport, la volatilité des conditions macroéconomiques, le coût des intrants et les risques climatiques. L'industrie de la transformation des aliments est aussi un élément clé du secteur de l'agriculture et de l'agroalimentaire, les principaux facteurs de risque étant le maintien de la capacité de transformation au Canada en fonction du vieillissement des usines, des coûts élevés des intrants, le manque de main-d'œuvre disponible ainsi que des obstacles à l'adoption d'innovations et à l'accès au marché.

Le Canada est un important exportateur de nombreux produits de base agricoles, et les prix de ces produits sont déterminés sur le marché mondial. La production dans d'autres pays, en particulier aux États-Unis, peut avoir une incidence significative sur les prix mondiaux des produits de base et influer sur les prix que reçoivent les producteurs canadiens. Les prix agricoles ont chuté considérablement par rapport aux sommets atteints en raison de la sécheresse de 2012 aux États-Unis, et parce qu'en 2013 et en 2014, les cultures relativement grandes ont exercé une pression à la baisse sur les prix mondiaux. Par contre, les prix du bétail ont augmenté en raison d'un déclin à long terme des troupeaux de bovins en Amérique du Nord et de l'éclosion du virus de la diarrhée épidémique porcine dans le secteur du porc aux États-Unis. L'augmentation des prix du bétail combiné à la baisse des prix des aliments pour animaux ont amélioré les rendements dans les secteurs des bovins et du porc par rapport à la situation observée en 2012.

Étant donné que par sa nature même le secteur est axé vers l'exportation, les obstacles à l'accès au marché peuvent causer des perturbations importantes dans les secteurs touchés. Par exemple, le différend de longue date relativement aux exigences américaines de mention du pays d'origine sur l'étiquette continue de nuire aux éleveurs canadiens.

Le transport du grain des silos-élévateurs du pays aux clients nationaux et internationaux constitue une préoccupation constante pour les producteurs de cultures et les expéditeurs de l'Ouest canadien. La combinaison de la récolte record de 2013 et de l'hiver exceptionnellement froid qui a suivi cette récolte a entraîné d'importants retards dans le transport du grain vers les ports, réduisant ainsi les possibilités pour les producteurs de transporter le grain vers les silos-élévateurs et entraînant une baisse des prix aux silos-élévateurs du pays. Bien que ces pressions soient aujourd'hui moins fortes, les questions liées au transport et au mouvement du grain continuront d'être un facteur de risque pour le secteur des cultures de l'Ouest canadien.

Les conditions macroéconomiques mondiales influent sur le secteur, à la fois sur la demande et sur l'offre. Bien que la Chine, la Russie et le Brésil aient connu une croissance rapide au cours de la dernière décennie (2004-2014), alors que leur produit intérieur brut a augmenté en moyenne de 10 %, 3,8 % et 3,6 % respectivement, leurs perspectives de croissance pour l'avenir suscitent moins d'optimisme à brève échéance. D'après la prévision économique d'avril 2015 du Fonds monétaire international pour 2015-2017, on s'attend à ce que le produit intérieur brut pour la Chine, la Russie et le Brésil se situe à 6,4 %, -1,3 % et 0,7 % respectivement. Pour les producteurs canadiens, la dépréciation du dollar canadien a une influence positive sur les revenus de nombreux producteurs agricoles grâce aux coûts moins élevés du carburant. Le carburant et les engrais représentaient ensemble 18 % du total des dépenses nettes du Canada au chapitre de l'exploitation agricole, soit 7,8 milliards de dollars en 2014.

Les risques climatiques ont diverses répercussions sur l'agriculture primaire. La sécheresse qui a touché la production agricole des États-Unis en 2012 a avantagé les producteurs canadiens, qui, en général, n'ont pas été touchés par la sécheresse cette année-là, en augmentant les prix des matières premières agricoles. Cependant, les conditions climatiques diverses d'une région à l'autre ont pu avoir des répercussions tant positives que négatives. Par exemple, l'humidité vers la fin de 2014 a rendu la récolte difficile dans certaines régions du pays.

L'industrie de transformation des aliments et des boissons est un moteur important de l'économie canadienne. Pour ce qui est de l'emploi dans le secteur manufacturier, cette industrie est le plus important secteur de fabrication au Canada. L'industrie de la transformation des aliments et des boissons a été relativement stable, même lors de la croissance économique plus lente à l'échelle de l'économie mondiale, ce qui contraste avec d'autres secteurs de fabrication qui, eux, ont connu une plus grande volatilité. Les principaux facteurs de risque internes sont la croissance de la productivité, le coût élevé des intrants et le manque d'une main-d'œuvre suffisante et qualifiée. Plusieurs usines de transformation des aliments vieillissantes ont du mal à réaliser les investissements nécessaires dans les technologies innovatrices pour améliorer la productivité et accroître la production afin de générer des économies d'échelle. Quant à la disponibilité de la main-d'œuvre, l'industrie éprouve des difficultés à embaucher un nombre suffisant de travailleurs canadiens pour répondre à ses besoins opérationnels, aussi bien pour les métiers peu spécialisés que très spécialisés, ce qui a entraîné une baisse de la productivité et des exportations.

Dépenses réelles

Ressources financières budgétaires (en dollars)

Budget principal des dépenses 2014-2015	Dépenses prévues 2014-2015	Autorisations totales pouvant être utilisées 2014-2015	Dépenses réelles (autorisations utilisées) 2014-2015	Écart (dépenses réelles moins dépenses prévues)
2 253 196 812	2 253 196 812	2 113 152 417	2 013 991 368	(239 205 444)

Les autorisations totales correspondent aux montants figurant dans le Budget principal des dépenses de 2014-2015 et à une diminution totale nette de 140,0 millions de dollars qui se compose des rajustements des dépenses législatives pour qu'elles correspondent aux dépenses réelles, au Budget supplémentaire des dépenses et aux affectations des crédits centraux reçus au cours de l'exercice 2014-2015, ainsi que des autres rajustements internes et des montants provenant de l'exercice précédent qui figurent dans les Comptes publics de 2014-2015. Les dépenses réelles sont moins élevées que les dépenses prévues et que les autorisations totales, en raison principalement d'une baisse des besoins en subventions et en contributions législatives au titre du programme de gestion des risques de l'entreprise en 2014-2015, ainsi que du moment où les paiements sont effectués pour les projets pluriannuels dans le cadre de *Cultivons l'avenir 2*. Cependant, une partie des crédits votés non dépensés devrait être reportée à un exercice ultérieur.

Ressources humaines (équivalents temps plein)

Prévu 2014-2015	Réel 2014-2015[1]	Écart (réel moins prévu) 2014-2015[2]
5 036	4 597	(439)

[1] Ces équivalents temps plein sont uniquement ceux qui sont financés à partir des ressources qui bénéficient des crédits du Ministère. En plus des équivalents temps plein réels qui totalisent 4 597, Agriculture et Agroalimentaire Canada utilisait 14 équivalents temps plein pour la recherche financée en vertu d'accords de collaboration avec des partenaires de l'industrie, 12 équivalents temps plein financés à partir des autres ministères, ainsi que 4 équivalents temps plein financés à partir des produits de l'aliénation des biens excédentaires de l'État. De plus, 518 équivalents temps plein additionnels correspondaient à des étudiants.

[2] Le nombre réel d'équivalents temps plein est inférieur au nombre prévu, et ce, principalement en raison de la restructuration organisationnelle entreprise par le gouvernement, ainsi que d'une attrition des effectifs supérieure aux prévisions.

Sommaire du rendement budgétaire pour les résultats stratégiques et les programmes (en dollars)

Résultat stratégique 1 : Un secteur de l'agriculture, de l'agroalimentaire et des produits agro-industriels compétitif et axé sur le marché qui gère les risques de manière proactive

Programme	Budget principal des dépenses 2014-2015[1]	Dépenses prévues 2014-2015[2]	Dépenses prévues 2015-2016[3]	Dépenses prévues 2016-2017[3]	Autorisations totales pouvant être utilisées 2014-2015[4]	Dépenses réelles (autorisations utilisées) 2014-2015[5]	Dépenses réelles (autorisations utilisées) 2013-2014[5]	Dépenses réelles (autorisations utilisées) 2012-2013[5]
Programme 1.1 Gestion des risques de l'entreprise	1 297 306 348	1 297 306 348	1 301 429 496	1 305 829 496	1 040 190 844	1 033 315 991	1 280 762 636	1 420 001 333
Programme 1.2 Accès aux marchés, négociations, compétitivité du secteur, et systèmes d'assurance	211 533 122	211 533 122	194 586 263	173 108 735	198 212 506	163 511 328	*	*
Programme 1.3 Conseil des produits agricoles du Canada	2 483 404	2 483 404	3 028 779	3 028 779	3 635 003	3 032 055	2 869 840	2 998 099
Total partiel	1 511 322 874	1 511 322 874	1 499 044 538	1 481 967 010	1 242 038 353	1 199 859 374	*	*

Résultat stratégique 2 : Un secteur innovateur et durable de l'agriculture, de l'agroalimentaire et des produits agro-industriels

Programme	Budget principal des dépenses 2014-2015[1]	Dépenses prévues 2014-2015[2]	Dépenses prévues 2015-2016[3]	Dépenses prévues 2016-2017[3]	Autorisations totales pouvant être utilisées 2014-2015[4]	Dépenses réelles (autorisations utilisées) 2014-2015[5]	Dépenses réelles (autorisations utilisées) 2013-2014[5]	Dépenses réelles (autorisations utilisées) 2012-2013[5]
Programme 2.1 Sciences, innovation, adoption et durabilité	519 175 818	519 175 818	537 550 506	530 833 077	609 379 800	575 890 434	*	*
Programme 2.2 Capacité de l'industrie	72 190 745	72 190 745	70 990 651	70 973 522	88 993 343	76 204 095	*	*
Programme 2.3 Agence canadienne du pari mutuel	34 000	34 000	0	510 000	7 423 425	(2 233 091)	(2 158 401)	(1 240 186)
Total partiel	591 400 563	591 400 563	608 541 157	602 316 599	705 796 568	649 861 438	*	*

Services internes

	Budget principal des dépenses 2014-2015[1]	Dépenses prévues 2014-2015[2]	Dépenses prévues 2015-2016[3]	Dépenses prévues 2016-2017[3]	Autorisations totales pouvant être utilisées 2014-2015[4]	Dépenses réelles (autorisations utilisées) 2014-2015[5]	Dépenses réelles (autorisations utilisées) 2013-2014[5]	Dépenses réelles (autorisations utilisées) 2012-2013[5]
Total partiel	150 473 375	150 473 375	149 502 365	147 198 390	165 317 496	164 270 556	232 577 216	327 379 980

Fonds non affectés à l'Architecture d'alignement des programmes 2014-2015

	Budget principal des dépenses 2014-2015[1]	Dépenses prévues 2014-2015[2]	Dépenses prévues 2015-2016[3]	Dépenses prévues 2016-2017[3]	Autorisations totales pouvant être utilisées 2014-2015[4]	Dépenses réelles (autorisations utilisées) 2014-2015[5]	Dépenses réelles (autorisations utilisées) 2013-2014[5]	Dépenses réelles (autorisations utilisées) 2012-2013[5]
Total partiel	0	0	0	0	0	0	872 847 039	932 419 849

Total

	Budget principal des dépenses 2014-2015[1]	Dépenses prévues 2014-2015[2]	Dépenses prévues 2015-2016[3]	Dépenses prévues 2016-2017[3]	Autorisations totales pouvant être utilisées 2014-2015[4]	Dépenses réelles (autorisations utilisées) 2014-2015[5]	Dépenses réelles (autorisations utilisées) 2013-2014[5]	Dépenses réelles (autorisations utilisées) 2012-2013[5]
Total	2 253 196 812	2 253 196 812	2 257 088 060	2 231 481 999	2 113 152 417	2 013 991 368	2 386 898 330	2 681 559 075

Consultez la sous-section Tendances relatives aux dépenses du Ministère du présent rapport pour obtenir une explication sur les écarts des dépenses totales du Ministère.

*En raison des modifications importantes apportées à l'Architecture d'alignement des programmes d'Agriculture et Agroalimentaire Canada en 2014-2015, les dépenses pour 2012-2013 et 2013-2014 n'ont pas été fournies selon la nouvelle Architecture d'alignement des programmes. Veuillez consulter les Rapports ministériels sur le rendement de l'exercice visé pour les dépenses fondées sur l'Architecture d'alignement des programmes précédente.

[1] Les chiffres du Budget principal des dépenses correspondent aux montants inscrits dans le Budget principal des dépenses de 2014-2015.
[2] Les dépenses prévues correspondent aux dépenses déclarées dans le *Rapport sur les plans et les priorités de 2014-2015*. Les dépenses prévues tiennent compte des fonds déjà inscrits dans les niveaux de référence du Ministère ainsi que des montants qui seront autorisés dans le cadre du processus budgétaire et qui sont présentés dans la Mise à jour annuelle des niveaux de référence.
[3] Les dépenses prévues correspondent aux dépenses déclarées dans le *Rapport sur les plans et les priorités de 2015-2016*. Les dépenses prévues tiennent compte des fonds déjà inscrits dans les niveaux de référence du Ministère ainsi que des montants qui seront autorisés dans le cadre du processus budgétaire et qui sont présentés dans la Mise à jour annuelle des niveaux de référence.
[4] Le total des autorisations correspond aux montants figurant dans le Budget principal des dépenses de 2014-2015 et à une diminution totale nette de 140,0 millions de dollars qui se compose du Budget supplémentaire des dépenses, des rajustements des dépenses législatives pour qu'elles correspondent aux dépenses réelles, des transferts d'affectations effectués au cours de l'exercice 2014-2015, ainsi que des rajustements internes qui figurent dans les Comptes publics de 2014-2015.
[5] Les dépenses réelles correspondent aux dépenses réelles engagées au cours de l'exercice, telles qu'elles sont déclarées dans les Comptes publics de cet exercice. Dans certains cas, lorsque les montants n'ont pas été dépensés, ils peuvent être reportés aux exercices futurs.

Harmonisation des dépenses avec le cadre pangouvernemental

Harmonisation des dépenses prévues pour 2014-2015 avec le cadre pangouvernemental[xx]
(en dollars)

Résultat stratégique	Programme	Secteur de dépenses	Résultat du gouvernement du Canada	Dépenses réelles 2014-2015
Résultat stratégique 1 : Un secteur de l'agriculture, de l'agroalimentaire et des produits agro-industriels compétitif et axé sur le marché qui gère les risques de manière proactive	1.1 Gestion des risques de l'entreprise	Affaires économiques	Une forte croissance économique	1 033 315 991
	1.2 Accès aux marchés, négociations, compétitivité du secteur, et systèmes d'assurance	Affaires économiques	Une forte croissance économique	163 511 328
	1.3 Conseil des produits agricoles du Canada	Affaires économiques	Un marché équitable et sécurisé	3 032 055
Résultat stratégique 2 : Un secteur innovateur et durable de l'agriculture, de l'agroalimentaire et des produits agro-industriels	2.1 Sciences, innovation, adoption et durabilité	Affaires économiques	Une économie novatrice et fondée sur le savoir	575 890 434
	2.2 Capacité de l'industrie	Affaires économiques	Une forte croissance économique	76 204 095
	2.3 Agence canadienne du pari mutuel	Affaires économiques	Un marché équitable et sécurisé	(2 233 091)

Total des dépenses prévues par secteur de dépenses (en dollars)

Secteur de dépenses	Total des dépenses prévues	Total des dépenses réelles
Affaires économiques	2 102 723 437	1 849 720 812
Affaires sociales	0	0
Affaires internationales	0	0
Affaires gouvernementales	0	0

Remarque : Les dépenses réelles par secteur de dépenses ne comprennent pas les dépenses réelles pour les Services internes.

Tendances relatives aux dépenses du Ministère

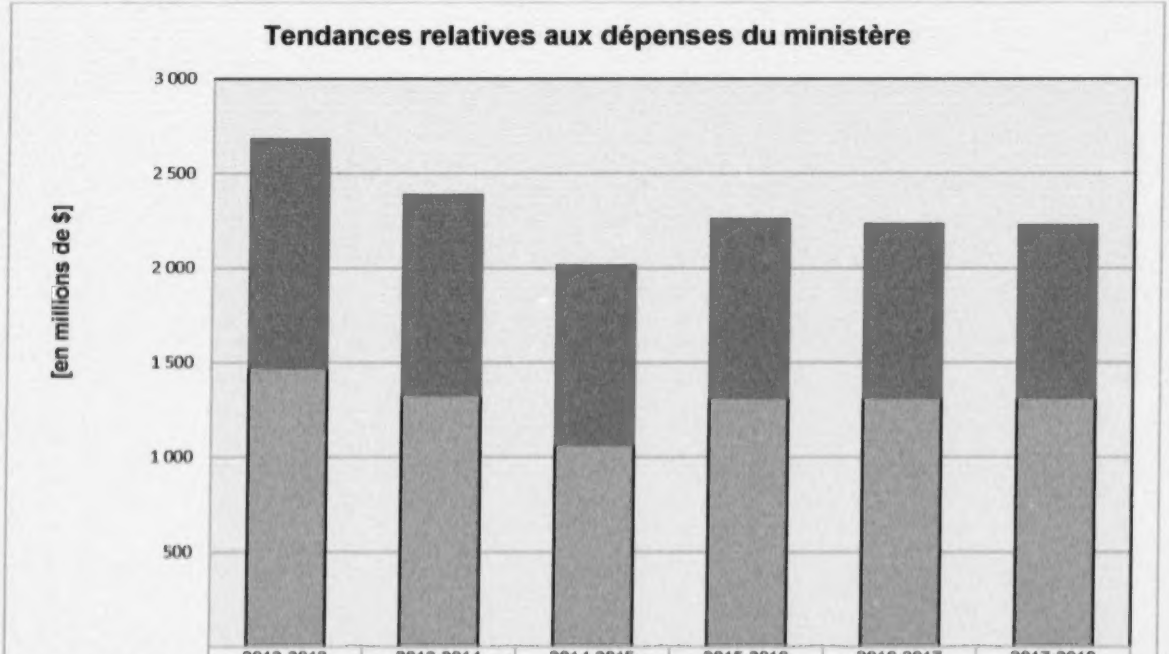

	2012-2013	2013-2014	2014-2015	2015-2016	2016-2017	2017-2018
Crédits votés	1 211	1 058	949	943	917	912
Postes législatifs	1 471	1 329	1 065	1 314	1 314	1 315
Total	2 682	2 387	2 014	2 257	2 231	2 226

Remarques :

Les dépenses en 2012-2013, en 2013-2014 et en 2014-2015 représentent les dépenses véritablement engagées pendant les exercices visés, telles qu'elles sont déclarées dans les Comptes publics.

Les dépenses pour 2015-2016, 2016-2017 et 2017-2018 correspondent aux montants des dépenses prévues déclarées dans le *Rapport sur les plans et les priorités de 2015-2016*.

Au cours de la période de 2012-2013 à 2017-2018, les dépenses réelles et prévues sont passées de 2,0 milliards de dollars en 2014-2015 à 2,7 milliards de dollars en 2012-2013. Les programmes et les initiatives d'Agriculture et Agroalimentaire Canada varient d'une année à l'autre en fonction des changements qui touchent le secteur de l'agriculture, de l'agroalimentaire et des produits agro-industriels.

En 2012-2013, un soutien transitoire a été fourni à la Commission canadienne du blé, qui est devenue un organisme de marketing des grains à participation volontaire et d'adopter la commercialisation. La diminution des dépenses réelles en 2013-2014 est principalement attribuable à une baisse générale des besoins en subventions et en contributions législatives au titre du programme de gestion des risques de l'entreprise, l'industrie obtenant, en général, des

revenus d'investissement favorables dans la plupart des secteurs, ainsi qu'à la baisse des dépenses prévues au titre du programme des coûts de transition de la Commission canadienne du blé.

La diminution des dépenses réelles en 2014-2015 est principalement attribuable à une baisse générale des besoins en subventions et en contributions législatives au titre du programme de gestion des risques de l'entreprise, y compris la *Loi sur les programmes de commercialisation agricole*, la disparition progressive du programme Agri-flexibilité en 2013-2014, et des économies découlant de la restructuration organisationnelle entreprise par le gouvernement.

Les dépenses prévues pour 2015-2016 et les années subséquentes montrent une augmentation par rapport à 2014-2015, car elles reflètent toutes les autorisations législatives au titre des subventions et des contributions pour les programmes de gestion des risques de l'entreprise, qui seront dépensées selon la demande.

Dépenses par crédit voté

Pour obtenir des renseignements au sujet des dépenses votées et des dépenses législatives d'Agriculture et Agroalimentaire Canada, veuillez consulter les *Comptes publics du Canada 2015*[xxi] sur le site Web de Travaux publics et Services gouvernementaux Canada[xxii].

Section II : Analyse des programmes par résultat stratégique

Résultat stratégique 1 : Un secteur de l'agriculture, de l'agroalimentaire et des produits agro-industriels compétitif et axé sur le marché qui gère les risques de manière proactive

Le Canada est un important producteur et exportateur de produits agricoles, agroalimentaires et agro-industriels, contribuant directement à la stabilité et à la prospérité économique des Canadiens. Le secteur canadien de l'agriculture, de l'agroalimentaire et des produits agro-industriels doit donc être en mesure, à long terme, de produire, de transformer et de commercialiser ses produits à des prix compétitifs, de répondre aux défis et de saisir les occasions favorables qui se présentent au Canada et à l'étranger. Le Ministère appuie le secteur dans la gestion proactive des risques, dans l'accès aux marchés et dans le développement de ces derniers.

Programme 1.1 : Gestion des risques de l'entreprise

Description : Agriculture et Agroalimentaire Canada a une série de programmes de gestion des risques de l'entreprise pour donner aux producteurs de meilleurs outils et le savoir-faire nécessaire pour gérer les risques de l'entreprise. Cette série de programmes procure aux producteurs une protection contre les légères baisses de revenu, une aide axée sur la marge de production quand leurs pertes de revenus sont plus importantes, un cadre d'indemnisation en cas de catastrophe pour les secourir rapidement et une assurance-production pour les protéger contre les pertes de production causées par des catastrophes naturelles. De plus, le programme prévoit une aide sous forme de garanties financières qui facilitera la commercialisation de leurs produits une fois que la conjoncture du marché et les prix seront plus favorables.

Ressources financières budgétaires (en dollars)

Budget principal des dépenses 2014-2015	Dépenses prévues 2014-2015	Autorisations totales pouvant être utilisées 2014-2015	Dépenses réelles (autorisations utilisées) 2014-2015	Écart (dépenses réelles moins dépenses prévues) 2014-2015
1 297 306 348	1 297 306 348	1 040 190 844	1 033 315 991	(263 990 357)

Les différences que présentent les ressources financières sont attribuables en grande partie au besoin moindre de subventions et contributions législatives en raison de la diminution du nombre d'initiatives d'intervention en cas de catastrophe, des conditions favorables dans l'industrie, des faibles taux débiteurs, ainsi que de la baisse des prix assurables de la plupart des principaux produits de base assurés. De plus, les dépenses réelles nettes atteignent 12 256 165 $ en raison d'un retour de financement des programmes législatifs de subventions et contributions. Une partie de ce montant, soit 9,95 millions de dollars, est liée au Programme de transition des exploitations porcines et au Programme de réserve pour pertes sur prêts dans l'industrie porcine, qui sont arrivés à expiration et qui ne sont pas inclus dans les sous-programmes de l'actuelle Architecture d'alignement des programmes. Par conséquent, la somme des dépenses réelles des sous-programmes ne correspond pas au total des dépenses du programme de gestion des risques de l'entreprise.

Ressources humaines (équivalents temps plein)

Prévu 2014-2015	Réel 2014-2015	Écart (nombre réel moins nombre prévu) 2014-2015
365	349	(16)

Résultats du rendement

Résultats attendus	Indicateurs de rendement	Cibles	Résultats réels
Les pertes de revenu des producteurs sont réduites	Pourcentage du revenu marchand net, auquel s'ajoutent les paiements de gestion des risques de l'entreprise, comparé au revenu marchand net cumulé avec les paiements de gestion des risques de l'entreprise moyens des cinq dernières années pour le secteur pour l'année de programme 2012	85 d'ici le 31 mars 2015	141
Les pertes de revenu des producteurs sont réduites	Pourcentage de producteurs qui considèrent que la suite de programmes de gestion des risques de l'entreprise est un outil efficace pour gérer les risques de l'entreprise	70 d'ici le 31 mars 2018	Les progrès réalisés jusqu'à maintenant indiquent que l'objectif sera atteint
Les pertes de revenu des producteurs sont réduites	Pourcentage de satisfaction globale des producteurs à l'égard de la prestation des programmes de gestion des risques de l'entreprise	70 d'ici le 31 mars 2018	Les progrès réalisés jusqu'à maintenant indiquent que l'objectif sera atteint

Analyse du rendement et leçons retenues

Conformément au cadre stratégique de *Cultivons l'avenir 2*[xi], l'objectif des programmes de gestion des risques de l'entreprise est de fournir aux agriculteurs l'aide dont ils ont besoin pour gérer les risques associés à l'instabilité extrême des marchés et aux situations de catastrophe. Il incombe aux producteurs de gérer les risques normaux. Le 1er avril 2013, les modifications apportées aux programmes Agri-stabilité[xiv] et Agri-investissement[xv] ont été mises en œuvre pour

refléter cette orientation stratégique. De plus, le cadre Agri-relance[xxiii] a été amélioré pour mieux cibler l'aide offerte et mettre l'accent sur les coûts de relance après une catastrophe.

En plus des principaux programmes de gestion des risques de l'entreprise, le gouvernement fédéral a continué à offrir aux producteurs deux programmes courants de garantie d'emprunt, soit le programme de la *Loi canadienne sur les prêts agricoles*[xxiv] et le Programme de paiements anticipés[xviii].

Le Ministère a surveillé l'efficacité de ses programmes en comparant les revenus du secteur, y compris les paiements des programmes de gestion des risques de l'entreprise, à la moyenne quinquennale. En raison de l'augmentation des recettes tirées du marché en 2012, le revenu du secteur correspondait à 141 % de la moyenne quinquennale, dépassant largement l'objectif de 85 %.

Sous-programme 1.1.1 : Agri-stabilité

Description : Le programme Agri-stabilité apporte un soutien aux producteurs lorsque leur marge diminue davantage. Les producteurs peuvent être admissibles à un paiement au titre d'Agri-stabilité lorsque leur marge du programme de l'année courante est en deçà d'un certain pourcentage de leur marge de référence historique. Agri-stabilité est un programme à frais partagés entre les gouvernements fédéral et provinciaux/territoriaux, selon un rapport 60 : 40.

Ce programme a recourt au financement des paiements de transfert suivants : Paiements de subventions (législatifs) pour le programme Agri-stabilité et paiements de contributions (législatifs) pour le programme Agri-stabilité.

Ressources financières budgétaires (en dollars)

Dépenses prévues 2014-2015	Dépenses réelles 2014-2015	Écart (dépenses réelles moins dépenses prévues) 2014-2015
278 882 108	208 668 186	(70 213 922)

Le programme Agri-stabilité n'est pas financé à partir d'une enveloppe établie pour chaque exercice financier; il s'agit plutôt d'un programme qui est prévu par la loi et axé sur la demande. Bien que les frais administratifs demeurent relativement constants, l'écart des paiements de subvention et de contribution d'une année à l'autre est directement lié à la participation et aux conditions dans lesquelles l'industrie évolue. Les dépenses réelles de 2014-2015 reflètent en grande partie l'année de programme 2013 qui a été une très bonne année pour le secteur agricole; le programme Agri-stabilité a donc versé moins de fonds.

Ressources humaines (équivalents temps plein)

Prévu 2014-2015	Réel 2014-2015	Écart (nombre réel moins nombre prévu) 2014-2015
286	161	(125)

Le nombre réel d'équivalents temps plein est inférieur au nombre prévu en raison principalement de l'harmonisation à l'échelle des sous-programmes.

Résultats du rendement

Résultats attendus	Indicateurs de rendement	Cibles	Résultats réels
Les répercussions à court terme des pertes de revenu importantes sont atténuées	Revenus agricoles des participants exprimés en pourcentage des revenus agricoles totaux pour l'année de programme 2012	75 d'ici le 31 mars 2015	64
Les répercussions à court terme des pertes de revenu importantes sont atténuées	Marge du programme des participants, à laquelle s'ajoutent les paiements, exprimée en pourcentage de la marge de référence pour l'année de programme 2012	65 d'ici le 31 mars 2015	77
Les répercussions à court terme des pertes de revenu importantes sont atténuées	Pourcentage des producteurs participant à Agri-stabilité pendant l'année de programme 2012	55 d'ici le 31 mars 2015	42

Analyse du rendement et leçons retenues

Conformément à *Cultivons l'avenir 2*[xi], qui prévoit que les producteurs assument davantage de responsabilités dans la gestion des risques moins importants, l'aide du gouvernement est offerte principalement dans les cas d'instabilité extrême des marchés et de catastrophes. Les modifications apportées au programme Agri-stabilité[xiv] dans le but d'améliorer le soutien pour les baisses de marges importantes sont les suivantes :

- offrir un soutien lorsque la marge de l'année de programme du producteur participant est inférieure à 70 % de sa marge de référence historique;
- calculer les paiements en fonction du même niveau de soutien gouvernemental (70 %), peu importe l'ampleur de la perte de marge, y compris les marges négatives;
- limiter les marges de référence des producteurs au montant le plus bas de leur marge de référence historique ou des dépenses admissibles moyennes déclarées au cours des années utilisées pour calculer leur marge de référence.

Ces modifications sont entrées en vigueur en 2013-2014. Les résultats et les renseignements liés au traitement des demandes d'Agri-stabilité seront présentés dans le *Rapport ministériel sur le rendement 2015-2016*.

Les données sur le rendement recueillies pour la production du présent rapport proviennent de l'année de programme 2012, qui était régie par les règles du programme *Cultivons l'avenir*. L'objectif visant les revenus du marché des participants à Agri-stabilité en tant que pourcentage des revenus totaux du marché pour le secteur n'a pas été atteint (64 % contre 75 %). Cela est probablement attribuable au solide rendement du secteur et à un rendement sur les investissements plus élevé sur le marché; en effet, les producteurs n'ont pas été aussi dépendants des paiements de programme que dans le passé.

La participation à Agri-stabilité a diminué au cours des dernières années. Même s'il y a eu une baisse progressive des taux de participation à Agri-stabilité (42 % en 2012 contre 57 % en 2007), cela peut être attribué à plusieurs facteurs :

- une baisse du nombre global de fermes en raison de la tendance à long terme du regroupement des fermes;
- les conditions de marché favorables qu'ont connues de nombreux producteurs;
- les décisions d'affaires individuelles prises par les producteurs.

L'objectif de rendement visant à stabiliser la marge des participants à Agri-stabilité, en versant des paiements supérieurs à 65 % de la marge de référence des participants, a été atteint. Durant cette période de conditions généralement positives pour le secteur agricole, le programme a reçu moins de demandes, et les niveaux de soutien aux producteurs dans le cadre du programme Agri-stabilité (marges de référence) ont augmenté, améliorant ainsi la capacité du programme à répondre à de futurs événements.

Sous-programme 1.1.2 : Agri-investissement

Description : Agri-investissement aide les producteurs à gérer de petites baisses de revenu et accorde un soutien pour des investissements qui permettent d'atténuer les risques ou d'améliorer le revenu du marché. Les comptes Agri-investissement des producteurs grossissent grâce à leur dépôts annuels, qui représentent un pourcentage de leur ventes nettes admissibles, et aux contributions de contrepartie qu'ils reçoivent des gouvernements fédéral et provinciaux/territoriaux. Agri-investissement est un programme à frais partagés entre les gouvernements fédéral et provinciaux/territoriaux, selon un rapport 60 : 40.

Ce programme a recourt au financement des paiements de transfert suivants : Paiements de subventions (législatifs) pour le programme Agri-investissement et paiements de contributions (législatifs) pour le programme Agri-investissement.

Ressources financières budgétaires (en dollars)

Dépenses prévues 2014-2015	Dépenses réelles 2014-2015	Écart (dépenses réelles moins dépenses prévues) 2014-2015
156 161 330	181 692 866	25 531 536

Agri-investissement est axé sur la demande au lieu d'être financé à partir d'une enveloppe établie pour chaque exercice. Bien que les frais administratifs du programme demeurent relativement constants, l'écart des paiements de subvention et de contribution d'une année à l'autre est directement lié à la participation et aux prix des produits de base. Les dépôts des producteurs et les contributions gouvernementales sont fondés sur un pourcentage des revenus générés par la vente de produits pour une période de production donnée.

Ressources humaines (équivalents temps plein)

Prévu 2014-2015	Réel 2014-2015	Écart (nombre réel moins nombre prévu) 2014-2015
20	125	105

Le nombre réel d'équivalents temps plein est supérieur au nombre prévu en raison principalement de l'harmonisation à l'échelle des sous-programmes.

Résultats du rendement

Résultats attendus	Indicateurs de rendement	Cibles	Résultats réels
Les producteurs ont une marge de manœuvre pour gérer le risque financier	Pourcentage des producteurs participant à Agri-investissement qui reçoivent des paiements d'Agri-stabilité et effectuent des retraits de leur compte d'épargne Agri-investissement pour l'année de programme 2012	60 d'ici le 31 mars 2015	48
Les producteurs ont une marge de manœuvre pour gérer le risque financier	Dépôts des producteurs en pourcentage des contributions maximales admissibles pour l'année de programme 2012	70 d'ici le 31 mars 2015	91
Les producteurs ont une marge de manœuvre pour gérer le risque financier	Pourcentage des producteurs participant à Agri-investissement durant l'année de programme 2012	75 d'ici le 31 mars 2015	75

Analyse du rendement et leçons retenues

La participation au programme Agri-investissement[xv] a été constante depuis 2008. En 2012, 133 512 producteurs (dont les revenus sont supérieurs à 10 000 $) ont pris part au programme, ce qui représente 75 % de tous les producteurs canadiens. Les producteurs ont actuellement plus de 1,9 milliard de dollars dans leurs comptes Agri-investissement. Ils peuvent accéder à ces comptes à tout moment pour gérer les baisses de revenu ou faire des investissements.

Le pourcentage de producteurs effectuant des retraits de leurs comptes Agri-investissement tout en recevant un soutien du programme Agri-stabilité[xiv] est demeuré sous l'objectif en 2012 (un taux de 48 % par rapport à l'objectif de 60 %). Les gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux envisagent de continuer à examiner les raisons sous-jacentes à cette tendance, à mesure que sont mises en place les nouvelles règles de programme dans le cadre de *Cultivons l'avenir 2*[xi].

Agri-investissement offre un soutien aux producteurs grâce à un programme de conception assez simple; les administrateurs du gouvernement sont en mesure d'émettre des avis de dépôt pour les clients dans les 45 jours de la réception des demandes, et ce, 95 % du temps. Par ailleurs, les dépôts des producteurs en pourcentage des contributions maximales admissibles pour l'année de programme 2012 se situaient à 91 %.

À compter de l'année de programme 2013, des modifications ont été apportées à Agri-investissement, conformément à la nouvelle orientation de *Cultivons l'avenir 2*, qui prévoit que les producteurs assument davantage de responsabilités à l'égard des plus petites pertes, alors que l'aide du gouvernement est offerte principalement dans les cas d'instabilité extrême des marchés et de catastrophes. Les ajustements effectués depuis *Cultivons l'avenir* ont consistés de :

- la contribution maximale de contrepartie du gouvernement était limité à 15 000 $ pour chaque année, ce qui représente une diminution par rapport au montant précédent de 22 500 $;
- les producteurs peuvent déposer jusqu'à 100 % de leurs ventes annuelles nettes admissibles et de recevoir une contribution gouvernementale de contrepartie équivalant à 1 % (auparavant, les dépôts des producteurs étaient limités au taux de la contrepartie du gouvernement, de 1,5 %);
- le solde maximal du compte a augmenté de 25 % des ventes nettes admissibles moyennes d'un producteur à 400 % de celles-ci.

Même si ces rajustements ont été appliqués au début de l'année de programme 2013-2014, le traitement des paiements ne sera pas terminé avant 2015. Les renseignements tenant compte des nouveaux changements seront déclarés en 2015-2016.

Sous-programme 1.1.3 : Agri-relance

Description : Agri-relance permet aux gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux de travailler de concert et au cas-par-cas pour évaluer l'ampleur de catastrophes (par exemple, conditions météorologiques extrêmes, maladies, parasites, *et cetera*) frappant les agriculteurs canadiens et apporter à ces derniers une aide ciblée par des mesures qui correspondent précisément à la situation, dès lors qu'il convient d'accorder une aide supplémentaire autre que celle prévue par la programmation en vigueur (Agri-stabilité, Agri-investissement, Agri-protection, compensation sous l'Agence canadienne d'inspection des aliments, *et cetera*). Agri-relance vise à aider les producteurs touchés à prendre des mesures pour atténuer les répercussions d'une catastrophe ou à reprendre leurs activités le plus rapidement possible à la suite d'une catastrophe.

Ce programme a recourt au financement des paiements de transfert suivants : Paiements de contributions (législatifs) pour le programme d'aide en cas de catastrophe agricole – Agri-relance.

Ressources financières budgétaires (en dollars)

Dépenses prévues 2014-2015	Dépenses réelles 2014-2015	Écart (dépenses réelles moins dépenses prévues) 2014-2015
122 745 830	4 353 852	(118 391 978)

Agri-relance est un cadre d'aide en cas de catastrophe, selon lequel des initiatives sont mises en place au besoin pour aider les producteurs touchés à faire face aux coûts de relance de leurs activités. Le programme est donc fondé sur les besoins et la demande. Les dépenses réelles sont de beaucoup inférieures aux dépenses prévues, car les initiatives d'intervention en cas de catastrophe nécessaires ont été très peu nombreuses en 2014-2015, avec une seule nouvelle initiative tandis qu'une autre, lancée en 2013-2014, était toujours en cours.

Ressources humaines (équivalents temps plein)

Prévu 2014-2015	Réel 2014-2015	Écart (nombre réel moins nombre prévu) 2014-2015
9	8	(1)

Résultats du rendement

Résultats attendus	Indicateurs de rendement	Cibles	Résultats réels
Les exploitations agricoles reprennent leurs activités après une catastrophe naturelle	Pourcentage des bénéficiaires d'Agri-relance qui mènent des activités de relance prévues	90 d'ici le 31 mars 2015	100

Les exploitations agricoles reprennent leurs activités après une catastrophe naturelle	Pourcentage des bénéficiaires d'Agri-relance pour qui les paiements versés par Agri-relance ont joué un rôle important dans le redressement après une catastrophe	75 d'ici le 31 mars 2015	Non disponible (voir l'analyse du rendement et les leçons apprises)

Analyse du rendement et leçons retenues

Dans le cadre de *Cultivons l'avenir 2*[xi] les gouvernements continuent d'utiliser le cadre Agri-relance[xxiii] pour aider les producteurs à reprendre leurs activités après une catastrophe naturelle.

En 2014-2015, les gouvernements ont mis en œuvre l'Initiative Canada-Manitoba d'aide à l'achat d'aliments et au transport de 2014[xxv] et ont mis fin à l'Initiative Canada-Nouvelle-Écosse 2013 d'aide à l'industrie de la fraise. Durant la période de rapport, on estime que 110 paiements ont été versés aux producteurs dans le cadre de ces deux initiatives d'Agri-relance, pour un montant total de près de 1,1 million de dollars (la part du gouvernement fédéral était d'environ 650 000 $). Les résultats de rendement prouvent la pertinence continue du programme Agri-relance. Comme les paiements étaient versés à la réception des reçus, les bénéficiaires des deux initiatives ont entrepris les activités de relance prévues. Fait à noter, pour les deux initiatives actives en 2014-2015 : l'Initiative Canada-Colombie-Britannique d'aide pour lutter contre l'influenza aviaire est en cours et en ce qui concerne l'Initiative Canada-Manitoba d'aide à l'achat d'aliments et au transport de 2014, le Ministère est en train de rassembler les données sur le rendement au moyen du processus d'établissement du rapport final. Par conséquent, les résultats de rendement pour la deuxième initiative seront présentés dans le *Rapport ministériel sur le rendement 2015-2016* d'Agriculture et Agroalimentaire Canada.

En ce qui concerne le délai, il existe à l'heure actuelle deux paramètres de mesure de rendement : 120 jours à compter du début de l'évaluation formelle, aviser les producteurs des résultats et 300 jours à compter du début de l'évaluation formelle, verser au moins 75 % des paiements. Même si l'Initiative Canada-Nouvelle-Écosse 2013 d'aide à l'industrie de la fraise a été annoncée dans un délai de 120 jours, les administrateurs n'ont pas été en mesure de verser 75 % des paiements du programme dans le délai cible de 300 jours (il a fallu 446 jours). Ce retard est dû au fait que la plupart des bénéficiaires ont dû retirer leurs plants de fraisiers infectés à l'automne et replanter des plants propres au printemps suivant avant d'être admissibles à un paiement. L'Initiative Canada-Manitoba d'aide à l'achat d'aliments et au transport de 2014 a bien été annoncée dans le délai cible de 120 jours, et les paiements sont toujours en cours.

Le Ministère a continué de collaborer avec les provinces et les territoires en vue de répondre aux recommandations du rapport de vérificateur général de l'automne 2013 pour améliorer les délais des évaluations et des paiements d'Agri-relance. Comme l'a recommandé le vérificateur général, on a procédé à certaines améliorations afin de suivre en temps réel les délais d'Agri-relance et

rendre des comptes à cet égard, alors qu'on a élaboré une nouvelle méthodologie pour mesurer les risques entourant les évaluations et les initiatives à venir d'Agri-relance dans le but de simplifier le processus lorsque le risque est faible. Le Ministère produit également des rapports de rendement du programme par rapport aux délais souhaités dans ce *Rapport ministériel sur le rendement*, et ce, conformément à la recommandation du vérificateur général.

Le Ministère s'est efforcé, avec les provinces et les territoires, de donner suite à la recommandation du vérificateur général consistant à examiner les obstacles qui nuisent au respect des délais. On a ainsi assisté à l'adoption d'une nouvelle stratégie de mesure de rendement pour Agri-relance, qui comportait des mesures permettant d'améliorer les délais, des modèles ayant pour but d'accélérer les processus d'évaluation et d'entente, ainsi qu'un nouveau processus visant à compiler les leçons tirées des initiatives passées. Les travaux se poursuivront avec les provinces et les territoires pour finaliser les améliorations au processus du programme en 2015-2016, afin d'améliorer les délais des initiatives.

Sous-programme 1.1.4 : Agri-protection

Description : Le programme Agri-protection offre une protection contre les pertes de production causées par des catastrophes. Le gouvernement fédéral contribue à la protection offerte aux producteurs par les provinces ou les territoires dans le cadre du programme Agri-protection. Les produits visés varient selon les provinces ou les territoires; la protection offerte continue de s'améliorer et d'inclure des produits additionnels.

Ce programme a recourt au financement des paiements de transfert suivants : Paiements de contributions (législatifs) pour le programme Agri-protection.

Ressources financières budgétaires (en dollars)

Dépenses prévues 2014-2015	Dépenses réelles 2014-2015	Écart (dépenses réelles moins dépenses prévues) 2014-2015
645 332 609	613 639 255	(31 693 354)

Le programme Agri-protection est axé sur la demande. Bien que les frais d'administration du programme demeurent relativement constants, les primes peuvent fluctuer d'une année à l'autre selon les produits de base et le nombre d'acres que les producteurs désirent assurer en vertu du programme. En 2014, il y a eu une baisse des prix assurables pour la plupart des principaux produits de base assurés au titre du programme. Cette situation, jumelée à une réduction de la superficie en acres assurée, a entraîné une baisse des dépenses fédérales pour le programme Agri-protection.

Ressources humaines (équivalents temps plein)

Prévu 2014-2015	Réel 2014-2015	Écart (nombre réel moins nombre prévu) 2014-2015
17	19	2

Résultats du rendement

Résultats attendus	Indicateurs de rendement	Cibles	Résultats réels
Les pertes de production sont atténuées par la protection d'assurance efficace qui est offerte	Pourcentage des producteurs qui estiment que le programme Agri-protection permet d'atténuer les répercussions financières des pertes de production	70 d'ici le 31 mars 2018	Les progrès réalisés jusqu'à maintenant indiquent que l'objectif sera atteint
Les pertes de production sont atténuées par la protection d'assurance efficace qui est offerte	Valeur de la production assurée, exprimée en pourcentage de la valeur totale de tous les produits agricoles admissibles à l'assurance	70 d'ici le 31 mars 2015	76
Les pertes de production sont atténuées par la protection d'assurance efficace qui est offerte	Valeur des produits agricoles admissibles à l'assurance exprimée en pourcentage de la valeur de tous les produits agricoles (excluant le bétail)	85 d'ici le 31 mars 2015	88

Analyse du rendement et leçons retenues

Agri-protection[xxvi] est un outil de gestion du risque important et populaire auprès des producteurs. Aucun rajustement n'a été apporté au programme Agri-protection en vertu du nouveau cadre stratégique *Cultivons l'avenir 2*[xi]. Près de 90 % des produits primaires fabriqués au pays peuvent être assurés. Les producteurs ont profité de l'occasion, puisque plus de 76 % de la valeur totale des produits agricoles primaires admissibles était assurée.

Bien qu'aucun rajustement n'ait été apporté au programme dans le cadre de l'initiative *Cultivons l'avenir 2*, le gouvernement fédéral continue de travailler dans le but d'améliorer les produits d'assurance offerts aux producteurs, en augmentant la couverture offerte dans des domaines clés en particulier, comme le fourrage. Par exemple, le Groupe de travail industrie-gouvernement sur les cultures fourragères a cerné des solutions pour améliorer les produits d'assurance du fourrage. Par conséquent, certaines provinces ont adopté plusieurs de ces solutions. Par exemple, l'Alberta et l'Ontario ont modifié leurs régimes d'assurance-fourrages saisonniers, et le Manitoba a lancé une nouvelle gamme d'assurance-fourrages qui offre plusieurs nouvelles options et une meilleure couverture pour les producteurs.

Le Ministère a pris en compte toutes les recommandations découlant d'une évaluation interne et d'un audit interne. Des évaluations actuarielles sont désormais effectuées pour veiller à ce que les méthodes actuarielles certifiées continuent d'être correctement appliquées par les provinces.

Enfin, les procédures administratives ont été améliorées pour mieux servir les clients et satisfaire aux normes de service établies.

Sous-programme 1.1.5 : Agri-risques

Description : Le programme des initiatives Agri-risques fournit une aide financière et technique aux projets du secteur privé, ou dirigée par l'industrie pour la recherche, le développement, la mise en œuvre et la prestation de nouveaux outils de gestion des risques, y compris les outils axés sur l'assurance. L'objectif du programme des initiatives Agri-risques est d'accroître la capacité des producteurs d'évaluer les risques auxquels ils font face en facilitant l'élaboration et l'adoption d'outils de gestion des risques agricoles. Le programme des initiatives Agri-risques fournira une aide technique et financière d'une durée limitée aux projets qui entreprennent la recherche et le développement d'outils potentiels de la gestion des risques et soutiendra les projets de renforcement des capacités administratives pour la prestation de ces outils. Les projets de recherche et de développement seront financés par le gouvernement fédéral alors que les projets de mise en œuvre et de prestation seront à frais partagés avec les provinces ou territoires.

Ce programme a recourt au financement des paiements de transfert suivants : Paiements de subventions pour le programme des initiatives Agri-risques et les contributions pour le programme des initiatives Agri-risques.

Ressources financières budgétaires (en dollars)

Dépenses prévues 2014-2015	Dépenses réelles 2014-2015	Écart (dépenses réelles moins dépenses prévues) 2014-2015
7 454 988	4 657 488	(2 797 500)

On prévoyait une forte participation au programme des initiatives Agri-risques au début de l'année 2014-2015, après que des organisations de l'industrie aient exprimé un vif intérêt pour le programme. Toutefois, cet intérêt a pris plus de temps que prévu pour se convertir en projets, et la majorité des demandes ont été reçues vers la fin de 2014-2015. En conséquence, plusieurs des projets seront entrepris, ou la majeure partie du travail sera effectuée, au cours de l'exercice 2015-2016.

Ressources humaines (équivalents temps plein)

Prévu 2014-2015	Réel 2014-2015	Écart (nombre réel moins nombre prévu) 2014-2015
1	3	2

Résultats du rendement

Résultats attendus	Indicateurs de rendement	Cibles	Résultats réels
L'industrie a une meilleure compréhension des outils de gestion des risques agricoles et des stratégies d'atténuation, et elle a accès à des outils de gestion des risques de l'entreprise nouveaux ou de portée accrue	Pourcentage des participants qui utilisent les nouveaux outils lancés dans le cadre des initiatives Agri-risques	5 d'ici le 31 mars 2018	Les progrès réalisés jusqu'à maintenant indiquent que l'objectif sera atteint
L'industrie a une meilleure compréhension des outils de gestion des risques agricoles et des stratégies d'atténuation, et elle a accès à des outils de gestion des risques de l'entreprise nouveaux ou de portée accrue	Pourcentage des producteurs ayant indiqué que les projets dans le cadre des initiatives Agri-risques ont amélioré leur prise de décisions en gestion et leurs pratiques	70 d'ici le 31 mars 2018	Les progrès réalisés jusqu'à maintenant indiquent que l'objectif sera atteint

Analyse du rendement et leçons retenues

Le programme des initiatives Agri-risques[xxvii] comporte deux volets : 1) le volet recherche et développement, lancé en 2013, dans le cadre duquel le Ministère a reçu 20 demandes d'élaboration de nouveaux outils de gestion des risques, desquelles huit ont été approuvées alors que les autres demandes sont en cours d'évaluation et 2) le volet renforcement des capacités administratives, lancé en 2014, en vue d'aider à mettre en place les nouveaux outils. Dans le contexte de ce dernier volet, le Ministère a financé quatre initiatives durant l'exercice 2014-2015.

Au cours de la période visée par le rapport, le Ministère a continué de travailler en étroite collaboration avec les producteurs et les organismes de produits de base afin d'élaborer et de lancer les projets du programme des initiatives Agri-risques. Ces nouveaux projets ont contribué à explorer de nouveaux produits et services liés aux risques agricoles afin de pallier les conséquences financières découlant d'événements indésirables qui touchent les producteurs. Des propositions de projets dans le cadre du programme ont été déposées afin d'évaluer les options concernant les difficultés liées au prix, à la maladie et au risque de crédit.

Le programme des initiatives Agri-risques montre l'importance accordée à l'assurance et à d'autres outils de gestion du risque dans le cadre de *Cultivons l'avenir 2*[xi]. Un des premiers succès de ce programme a été la mise en place du programme d'assurance des prix du bétail dans l'Ouest au début de l'année 2014-2015.

Sous-programme 1.1.6 : *Loi sur les programmes de commercialisation agricole*

Description : Le Programme de paiements anticipés et le Programme de mise en commun des prix sont deux programmes de garantie d'emprunt actifs qui relèvent de la *Loi sur les programmes de commercialisation agricole*. En vertu du Programme de paiements anticipés, le gouvernement garantit le remboursement des avances versées aux producteurs de végétaux et d'animaux par des tiers administrateurs pour une période déterminée en se fondant sur la valeur de leur produit agricole. Ces avances de fonds améliorent les liquidités des producteurs tout au long de l'année, ce qui leur permet de respecter leurs obligations financières et de tirer parti des meilleures conditions de marché. Un producteur admissible peut recevoir l'avance prévue par le Programme de paiements anticipés pouvant atteindre 400 000 $ à un taux d'intérêt préférentiel, le gouvernement versant les intérêts sur le premier 100 000 $. Les producteurs remboursent l'avance plus les intérêts une fois leur produit vendu. Les clients cibles sont les producteurs de denrées agricoles au sens de la *Loi sur les programmes de commercialisation agricole*. Le Programme de mise en commun des prix facilite la commercialisation des produits agricoles visés par des plans coopératifs en garantissant un prix minimal moyen pour les produits vendus par les agences de commercialisation. Ceci permet aux agences de commercialisation d'obtenir du financement et de dispenser les paiements de première livraison à leurs membres. La garantie du gouvernement protège les agences contre les déclins imprévus du prix du marché de leurs produits qui dépassent 35 %. Les clients cibles sont les agences de commercialisation des produits agricoles visés par la *Loi sur les programmes de commercialisation agricole*.

Ce programme a recourt au financement des paiements de transfert suivants : Paiements relatifs à la *Loi sur les programmes de commercialisation agricole* (L.C. (1997), ch. C-34).

Ressources financières budgétaires (en dollars)

Dépenses prévues 2014-2015	Dépenses réelles 2014-2015	Écart (dépenses réelles moins dépenses prévues) 2014-2015
71 987 500	29 581 884	(42 405 616)

Des taux d'intérêt préférentiels plus bas que prévu dans l'ensemble de l'industrie financière ont entraîné une diminution des frais d'intérêts liés aux montants versés. Cette situation, combinée à une augmentation du montant recouvré à l'égard de défauts de paiement des années antérieures, a entraîné une diminution des frais de garantie du programme en deçà du montant des dépenses prévues pour 2014-2015.

Ressources humaines (équivalents temps plein)

Prévu 2014-2015	Réel 2014-2015	Écart (nombre réel moins nombre prévu) 2014-2015
28	29	1

Résultats du rendement

Résultats attendus	Indicateurs de rendement	Cibles	Résultats réels
Les flux de trésorerie des producteurs agricoles s'améliorent, ce qui leur permet de prendre de meilleures décisions relatives à la commercialisation de leurs produits	Nombre de producteurs ayant reçu des avances dans le cadre du Programme de paiements anticipés par campagne agricole	30 000 d'ici le 31 mars 2015	21 461
Les flux de trésorerie des producteurs agricoles s'améliorent, ce qui leur permet de prendre de meilleures décisions relatives à la commercialisation de leurs produits	Valeur des avances versées dans le cadre du Programme de paiements anticipés, par campagne agricole (milliards de dollars)	2,0 d'ici le 31 mars 2015	1,98

Analyse du rendement et leçons retenues

Selon la demande, les taux d'intérêt et les besoins des producteurs, la participation au Programme de paiements anticipés[xviii] varie d'année en année. Pour 2014-2015, 52 ententes ont été mises en place dans le cadre du programme par l'intermédiaire de producteurs tiers. Entre 2008 et 2014, le nombre moyen de producteurs ayant reçu des paiements anticipés par période de production s'élevait à 25 774, et le montant moyen versé par producteur s'établissait à 80 248 $.

Le projet de loi C-18, la *Loi sur la croissance du secteur agricole*[xvii], a été présenté le 9 décembre 2013; il proposait plusieurs modifications à la *Loi sur les programmes de commercialisation agricole*[xvi]. La *Loi sur la croissance du secteur agricole* a reçu la sanction royale le 25 février 2015. Certains articles de la *Loi sur la croissance du secteur agricole* ont été appliqués presque immédiatement, ce qui a mené à des modifications au Programme de paiements anticipés pour l'année de programme 2015. En 2014-2015, Agriculture et Agroalimentaire Canada a appuyé le processus parlementaire, a travaillé en étroite collaboration avec les administrateurs de programme pour terminer l'élaboration des exigences relatives à la mise en œuvre et a continué à exécuter le Programme de paiements anticipés en vertu des anciennes règles et exigences de la *Loi sur les programmes de commercialisation agricole*, et des règles actuelles de la *Loi sur les programmes de commercialisation agricole*.

Le Ministère a mené un audit interne du Programme de paiements anticipés en mars 2015. L'audit a permis de déterminer que des contrôles efficaces étaient en place pour appuyer l'administration, la conformité et les contrôles de surveillance dans le cadre du Programme de paiements anticipés; quelques recommandations d'amélioration ont été formulées. À ce jour, la majorité de ces recommandations ont été mises en œuvre, soit au moyen des modifications

apportées en vertu du projet de loi C-18, la *Loi sur la croissance du secteur agricole*, ou des améliorations apportées à la politique et à la documentation du programme. La mise en œuvre des autres recommandations devrait être achevée en 2015-2016.

Sous-programme 1.1.7 : Loi canadienne sur les prêts agricoles

Description : La *Loi canadienne sur les prêts agricoles* est un programme légiféré de garantie d'emprunt qui améliore la disponibilité du crédit pour les agriculteurs et les coopératives agricoles. En vertu du programme de la *Loi canadienne sur les prêts agricoles*, le gouvernement du Canada garantit aux institutions financières le remboursement des prêts accordés aux agriculteurs et aux coopératives agricoles à des fins admissibles. Les agriculteurs utilisent ces prêts pour créer, améliorer et développer leurs fermes alors que les coopératives agricoles s'en servent pour traiter, distribuer ou mettre en marché les produits de l'agriculture.

Ce programme a recourt au financement des paiements de transfert suivants : Prêts garantis en vertu de la *Loi canadienne sur les prêts agricoles* (L.R.C. (1985), ch. 25 [3^{e} suppl.]).

Ressources financières budgétaires (en dollars)

Dépenses prévues 2014-2015	Dépenses réelles 2014-2015	Écart (dépenses réelles moins dépenses prévues) 2014-2015
14 741 983	676 804	(14 065 179)

Des taux d'intérêt préférentiels réduits dans l'ensemble de l'industrie financière ont eu pour effet de diminuer la participation au programme de même que les coûts associés aux prêts non remboursés. Cette situation, combinée aux montants recouvrés des prêts respectés de ces dernières années, a réduit les coûts globaux du programme à un montant inférieur à celui des dépenses prévues pour 2014-2015.

Ressources humaines (équivalents temps plein)

Prévu 2014-2015	Réel 2014-2015	Écart (nombre réel moins nombre prévu) 2014-2015
4	4	0

Résultats du rendement

Résultats attendus	Indicateurs de rendement	Cibles	Résultats réels
Les agriculteurs et les coopératives agricoles ont accès à des capitaux abordables leur permettant de faire des investissements dans leurs biens agricoles	Valeur de prêts enregistrés accordés par les institutions financières durant l'exercice (millions de dollars)	217 d'ici le 31 mars 2015	100,9

Analyse du rendement et leçons retenues

Aux termes du programme de la *Loi canadienne sur les prêts agricoles*[xxiv], la garantie du gouvernement exige des institutions financières qu'elles établissent un taux d'intérêt plafond dans le cadre des prêts enregistrés et prescrit la durée maximale d'un prêt à 15 ans pour l'achat de terres et à 10 ans pour tout autre motif d'emprunt. Une institution financière peut accorder un prêt équivalant à 90 % de la valeur de l'actif acquis par un agriculteur débutant ou en démarrage et à 80 % de la valeur de l'actif acquis par un agriculteur établi.

En 2014-2015, 1 569 prêts d'une valeur 100,9 millions de dollars ont été accordés, dont 258 prêts d'une valeur de 26,4 millions de dollars à des agriculteurs débutants. L'objectif de 217 millions de dollars n'a pas été atteint en raison principalement des taux d'intérêt peu élevés, ce qui a moins incité les institutions financières, les agriculteurs et les coopératives agricoles à participer au programme.

Suite à une évaluation interne de la *Loi canadienne sur les prêts agricoles* réalisée en 2013, on a conclu que le programme représente une façon peu risquée et abordable d'appuyer le secteur agricole. Justice Canada utilise cette évaluation, ainsi qu'un examen du programme et des règlements connexes dans le cadre de l'examen législatif exigé d'une durée de cinq ans qui est présentement en cours. Une date finale pour l'achèvement de l'examen n'a pas encore été fixée.

Programme 1.2 : Accès aux marchés, négociations, compétitivité du secteur, et systèmes d'assurance

Description : Agriculture et Agroalimentaire Canada vient en aide à l'industrie et lui offre les outils nécessaires à son succès commercial dans le but de maximiser la rentabilité et la compétitivité à long terme du secteur. Afin d'atteindre cet objectif, et ce, en étroite collaboration avec le secteur canadien de l'agriculture, de l'agroalimentaire et des produits agro-industriels, Agriculture et Agroalimentaire Canada garantit l'accès aux marchés, facilite les activités menées par l'industrie visant à développer les marchés internationaux et les systèmes d'assurance, et fournit de l'information afin d'aider l'industrie à se placer dans une bonne position pour tirer profit des débouchés commerciaux et maximiser son rendement, tant au Canada qu'à l'étranger. Les systèmes d'assurance incluent les normes, les systèmes et les outils pour la salubrité des aliments, la biosécurité, la traçabilité, la surveillance, le bien-être animal, et les autres attributs du marché.

Ressources financières budgétaires (en dollars)

Budget principal des dépenses 2014-2015	Dépenses prévues 2014-2015	Autorisations totales pouvant être utilisées 2014-2015	Dépenses réelles (autorisations utilisées) 2014-2015	Écart (dépenses réelles moins dépenses prévues) 2014-2015
211 533 122	211 533 122	198 212 506	163 511 328	(48 021 794)

Les dépenses réelles ont été inférieures aux dépenses prévues en raison de divers facteurs, y compris une harmonisation des programmes pour répondre à l'évolution des priorités. Alors que les dépenses provinciales et

territoriales au cours de la deuxième année de *Cultivons l'avenir 2* ont augmenté, puisque la majorité des nouveaux programmes ont été déployés durant la première année et qu'ils continuent d'être exécutés, la participation a varié d'un programme à l'autre, ce qui a mené à des dépenses moindres dans certains domaines et à des dépenses excessives dans d'autres. La demande devrait augmenter dans les prochaines années, à mesure que l'industrie s'adapte au nouveau modèle de partage des coûts et aux conditions d'admissibilité élargies. Le précédent programme de *Cultivons l'avenir* visait la mise au point de systèmes de salubrité des aliments et de traçabilité, tandis que le programme actuel de *Cultivons l'avenir 2* vise le développement de systèmes applicables à la santé animale, à la surveillance, à la biosécurité, ainsi qu'au financement de l'intégration de tous ces systèmes en un seul. En outre, les dépenses prévues incluaient le financement qui a été transféré plus tard à d'autres ministères pour des initiatives de *Cultivons l'avenir 2* et à Diversification de l'économie de l'Ouest pour soutenir la mise en place du Centre d'excellence du bœuf canadien.

Ressources humaines (équivalents temps plein)

Prévu 2014-2015	Réel 2014-2015	Écart (nombre réel moins nombre prévu) 2014-2015
414	372	(42)

Le nombre réel d'équivalents temps plein est inférieur au nombre prévu, et ce, principalement en raison de la restructuration organisationnelle entreprise par le gouvernement, ainsi que d'une attrition des effectifs supérieure aux prévisions.

Résultats du rendement

Résultats attendus	Indicateurs de rendement	Cibles	Résultats réels
Le secteur agricole et agroalimentaire canadien s'adapte aux occasions et aux risques du marché	Accroissement des exportations de produits agricoles et agroalimentaires (y compris les produits de la mer) (milliards de dollars)	50,3 d'ici le 31 décembre 2017	56,4 en 2014; une augmentation de 12 % par rapport à 2013

Analyse du rendement et leçons retenues

La valeur des exportations canadiennes de produits agricoles et agroalimentaires, ainsi que de produits de la mer, a augmenté de 12 % en 2014 par rapport à 2013, établissant un niveau record de 56,45 milliards, qui dépasse l'objectif fixé pour 2017. Les augmentations de la valeur des exportations de bœuf (45,6 %), de graines de canola (19,6 %), de porc (16,4 %), de blé non dur (12,6 %), et de poissons et de produits de la mer (12,1 %) ont contribué à la croissance globale.

Le Ministère a contribué à l'amélioration du commerce et de l'accès aux marchés en aidant à faire progresser plusieurs accords commerciaux bilatéraux et multilatéraux et à réaliser des progrès touchant de nombreuses questions d'accès au marché.

Grâce à des initiatives de financement, le Ministère a contribué à l'avancement des systèmes nationaux d'assurance, et des accords ont été conclus pour plusieurs projets au cours de la période visée. En outre, le Ministère a soutenu les activités de développement des marchés

dirigées par l'industrie au moyen d'accords de financement avec des associations nationales clés de l'industrie et plusieurs petites et moyennes entreprises.

Sous-programme 1.2.1 : Croissance du commerce et des marchés

Description : Le programme Croissance du commerce et des marchés qui est financé par les ressources ministérielles existantes et par *Cultivons l'avenir 2*, accroît la présence du Canada sur les marchés en favorisant des règlements commerciaux basés sur la science, en assurant la réouverture, le maintien et la croissance des marchés ainsi qu'en concluant des accords de libre-échange avec les principaux partenaires commerciaux, reconnaissant l'importance des marchés internationaux à la rentabilité du secteur canadien de l'agriculture, de l'agroalimentaire et des produits agro-industriels. Pour que l'industrie puisse bénéficier de tous les avantages des accords de libre-échange et d'un accès accru aux marchés, le programme Croissance du commerce et des marchés offre également des ressources et des outils comme des renseignements sur les marchés, un service de délégués commerciaux et, sous la marque Canada, des outils et de la coordination, qui permettent à l'industrie de tirer parti des nouveaux débouchés commerciaux et de connaître un succès commercial.

Ce programme a recourt au financement des paiements de transfert suivants : Subventions versées à des bénéficiaires étrangers pour leur participation auprès d'organisations internationales qui appuient l'agriculture.

Ressources financières budgétaires (en dollars)

Dépenses prévues 2014-2015	Dépenses réelles 2014-2015	Écart (dépenses réelles moins dépenses prévues) 2014-2015
33 008 082	18 432 666	(14 575 416)

Les dépenses réelles ont été inférieures aux dépenses prévues en raison principalement de l'harmonisation des programmes pour répondre à l'évolution des priorités. Les dépenses prévues comprenaient également un financement qui a été transféré plus tard à d'autres ministères pour des initiatives de *Cultivons l'avenir 2*.

Ressources humaines (équivalents temps plein)

Prévu 2014-2015	Réel 2014-2015	Écart (nombre réel moins nombre prévu) 2014-2015
164	120	(44)

Le nombre réel d'équivalents temps plein est inférieur au nombre prévu, et ce, principalement en raison de la restructuration organisationnelle entreprise par le gouvernement, ainsi que d'une attrition des effectifs supérieure aux prévisions.

Résultats du rendement

Résultats attendus	Indicateurs de rendement	Cibles	Résultats réels
Les exportateurs de produits alimentaires, agroalimentaires et agro-industriels canadiens saisissent les occasions sur les nouveaux marchés et obtiennent une réussite commerciale	Valeur des exportations agricoles et agroalimentaires canadiennes vers les pays membres de l'Organisation de coopération et de développement économiques (milliards de dollars)	36,1 d'ici le 31 décembre 2017	40,75 en 2014
Les exportateurs de produits alimentaires, agroalimentaires et agro-industriels canadiens saisissent les occasions sur les nouveaux marchés et obtiennent une réussite commerciale	Valeur des exportations agricoles et agroalimentaires canadiennes vers les pays non membres de l'Organisation de coopération et de développement économiques (milliards de dollars)	14,2 d'ici le 31 décembre 2017	15,7 en 2014

Analyse du rendement et leçons retenues

Agriculture et Agroalimentaire Canada a joué un rôle de premier plan dans la promotion des intérêts du secteur, dans le cadre des négociations commerciales. Parmi les réalisations notables figurent l'Accord de libre-échange Canada-Corée qui est entré en vigueur le 1er janvier 2015 et la conclusion des négociations de l'Accord économique et commercial global entre le Canada et l'Union européenne annoncée le 15 août 2014. À la fin de la période de rapport, des progrès ont été réalisés dans le cadre du Partenariat Trans-Pacifique à l'issue de plusieurs rondes de négociations et aussi dans le cadre de l'Accord de partenariat économique global avec l'Inde, à l'issue de la neuvième ronde de négociations, le 19 mars 2015.

Le Ministère a continué de répondre à l'augmentation des barrières non tarifaires au commerce en préconisant des règles et des règlements transparents et fondés sur des principes scientifiques auprès de l'Organisation mondiale du commerce et d'autres instances internationales. En ce qui concerne les mesures d'étiquetage indiquant le pays d'origine imposé par les États-Unis, le 20 octobre 2014, l'Organisation mondiale du commerce a rendu pour la troisième fois une décision en faveur du Canada en réaffirmant que ces mesures représentent une forme de discrimination à l'endroit du bétail et du porc canadiens.

En collaboration avec l'industrie, le Ministère a mené des activités de sensibilisation ciblant tout particulièrement les questions d'accès au marché. Par exemple, des progrès ont été accomplis dans le cadre de l'accès au marché chinois pour les viandes bovines non désossées, la fléole des prés (une graminée vivace), les porcs vivants, les cerises et les bleuets. Plusieurs petits marchés

qui étaient fermés au bœuf canadien depuis 2003, à la suite de la découverte de l'encéphalopathie spongiforme bovine, ont été rouverts. En outre, la perte financière potentielle résultant de l'embargo commercial imposé par la Russie a été atténuée grâce à une collaboration immédiate et étroite entre Agriculture et Agroalimentaire Canada, l'Agence canadienne d'inspection des aliments[viii], le ministère des Affaires étrangères, du Commerce et Développement, le ministère des Pêches et des Océans et des intervenants de l'industrie concernés. Ce qui a entraîné la majorité des produits destinés à la Russie d'être redirigés vers d'autres marchés.

De plus, le Ministère a collaboré avec ses partenaires commerciaux afin d'atténuer les éventuelles conséquences commerciales liées à la détection, au Canada, de l'influenza aviaire et de l'encéphalopathie spongiforme bovine.

Agriculture et Agroalimentaire Canada a aidé le secteur à se positionner pour tirer parti des débouchés créés par l'amélioration des conditions d'accès aux marchés. Par exemple, des efforts ont été déployés pour élaborer de nouveaux outils et de nouvelles stratégies visant à cerner les possibilités du marché qui découleront de l'Accord économique et commercial global entre le Canada et l'Union européenne. L'équipe de mission multidisciplinaire spécialisée dans les marchés internationaux pour l'Union européenne, qui coordonne les activités de développement des marchés des gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux, est un instrument clé pour ce travail et jouera un rôle de chef de file dans la coordination et l'exécution de ces stratégies au profit de l'industrie. Ces activités vont de pair avec le financement des projets offerts par l'intermédiaire du sous-programme Développement des marchés visant à soutenir le secteur dans le développement de marchés à l'étranger.

Sous-programme 1.2.2 : Mobilisation et développement du secteur

Description : Le programme Mobilisation et développement du secteur, qui est financé par les ressources ministérielles existantes et par *Cultivons l'avenir 2*, vise à améliorer la compétitivité du secteur et à favoriser son succès sur les marchés. Des spécialistes régionaux et sectoriels s'emploient à entretenir et à étendre les relations de travail, de concert avec les provinces et les territoires, les associations agricoles et alimentaires nationales et régionales ainsi que les entreprises individuelles et les membres de la chaîne de valeur en vue d'acquérir des connaissances et d'aborder les problèmes importants auxquels est confronté le secteur, dont ceux qui ont trait aux marchés et à la réglementation.

Ressources financières budgétaires (en dollars)

Dépenses prévues 2014-2015	Dépenses réelles 2014-2015	Écart (dépenses réelles moins dépenses prévues) 2014-2015
25 898 478	19 829 263	(6 069 215)

Les dépenses réelles ont été inférieures aux dépenses prévues en raison principalement de l'harmonisation des programmes pour répondre à l'évolution des priorités.

Ressources humaines (équivalents temps plein)

Prévu 2014-2015	Réel 2014-2015	Écart (nombre réel moins nombre prévu) 2014-2015
167	155	(12)

Le nombre réel d'équivalents temps plein est inférieur au nombre prévu, et ce, principalement en raison de la restructuration organisationnelle entreprise par le gouvernement, ainsi que d'une attrition des effectifs supérieure aux prévisions.

Résultats du rendement

Résultats attendus	Indicateurs de rendement	Cibles	Résultats réels
Les chaines de valeur des produits agricoles, agroalimentaires et agro-industriels peuvent s'adapter aux défis et aux occasions de l'industrie	Accroissement des expéditions d'aliments et de boissons (milliards de dollars)	105,37 d'ici le 31 décembre 2017	105,5 en 2014
Les chaines de valeur des produits agricoles, agroalimentaires et agro-industriels peuvent s'adapter aux défis et aux occasions de l'industrie	Augmentation des recettes des marchés agricoles (milliards de dollars)	52,6 d'ici le 31 décembre 2017	55,3 en 2014

Analyse du rendement et leçons retenues

Le soutien d'Agriculture et d'Agroalimentaire du Canada au secteur en vue d'améliorer sa capacité concurrentielle et sa rentabilité, combiné à d'autres influences, a contribué à une augmentation significative des ventes des produits agricoles et agroalimentaires canadiens, ainsi que des produits de la mer.

Le Ministère a établi de solides relations avec les intervenants grâce à sa présence régionale et aux 13 tables rondes sur les chaînes de valeur[xxviii] qui réunissent des dirigeants de l'industrie et les décideurs fédéraux et provinciaux pour favoriser la capacité concurrentielle du secteur et aider les secteurs respectifs à échanger des renseignements de manière efficace et à prendre des décisions éclairées. Par exemple, en guise de reconnaissance de l'importante contribution de l'industrie de la transformation des aliments à l'économie du Canada, le forum fédéral, provincial et territorial de développement de l'industrie de la transformation des aliments a été créé en 2014-2015 afin qu'une approche gouvernementale intégrée soit utilisée pour l'analyse et l'exploration d'options visant à résoudre les problèmes clés entourant la capacité concurrentielle du secteur.

En s'assurant le respect des objectifs légitimes de la réglementation, il est essentiel d'alléger le fardeau réglementaire imposé à l'industrie pour maintenir et améliorer la capacité

concurrentielle, tout en continuant de protéger la santé des Canadiens et la salubrité et la sécurité de l'approvisionnement alimentaire. Le Ministère a aidé le secteur à s'adapter à la modernisation de la réglementation au moyen d'activités de mobilisation. À titre d'exemple, par l'intermédiaire des tables rondes sur les chaînes de valeur, le Ministère a assuré la participation de l'industrie aux consultations sur la réglementation menées par l'Agence canadienne d'inspection des aliments[viii]. Les efforts déployés pour soutenir l'élaboration des politiques et surmonter les obstacles réglementaires à l'innovation et à la capacité concurrentielle se sont également poursuivis.

Le Ministère a continué de collaborer directement avec l'Agence canadienne d'inspection des aliments et Santé Canada en vue de s'assurer que les activités de modernisation de la réglementation répondent bien aux besoins de l'industrie et tiennent compte des répercussions sur l'innovation et la capacité concurrentielle de l'industrie. Le Ministère a également misé sur son réseau régional pour aider à soutenir les décisions en matière de politiques et de programmes.

Sous-programme 1.2.3 : Développement des marchés

Description : Ce programme de *Cultivons l'avenir 2* aide le secteur agricole en lui fournissant des ressources dans le cadre d'accords de contribution pour qu'il ait la capacité de tirer parti des gains d'accès aux marchés et des nouveaux débouchés selon les préférences des consommateurs et les tendances alimentaires, de façon à être compétitif sur les marchés nationaux et internationaux. Par exemple, Développement des marchés aide l'industrie agroalimentaire du Canada à élaborer et à mettre en œuvre des stratégies internationales à long terme, à assurer et à accroître sa visibilité sur les marchés clés internationaux et à améliorer les débouchés commerciaux des produits agricoles et alimentaires canadiens. Le Canada est ainsi en bonne posture pour réussir sur les marchés clés, satisfaire aux exigences des consommateurs et tenir tête à la concurrence mondiale.

Ce programme a recourt au financement des paiements de transfert suivants : Paiements de contribution pour le programme Agri-marketing dans le cadre de *Cultivons l'avenir 2*.

Ressources financières budgétaires (en dollars)

Dépenses prévues 2014-2015	Dépenses réelles 2014-2015	Écart (dépenses réelles moins dépenses prévues) 2014-2015
22 945 389	22 069 960	(875 429)

Ressources humaines (équivalents temps plein)

Prévu 2014-2015	Réel 2014-2015	Écart (nombre réel moins nombre prévu) 2014-2015
14	16	2

Résultats du rendement

Résultats attendus	Indicateurs de rendement	Cibles	Résultats réels
Le secteur agricole bénéficie d'un soutien pour maintenir la visibilité des secteurs/produits canadiens, et pour maintenir sa capacité à trouver et saisir des occasions de développement des marchés qui contribuent à sa compétitivité commerciale	Nombre cumulatif de produits/d'événements de développement des marchés et de promotion menés dans le cadre du programme et ciblant de nouveaux marchés	350 d'ici le 31 mars 2018	115 Les progrès réalisés jusqu'à maintenant indiquent que l'objectif sera atteint

Analyse du rendement et leçons retenues

Le Ministère a signé 65 accords liés à des projets de développement des marchés avec des associations de l'industrie afin de soutenir leurs stratégies internationales à long terme. Cela représente un engagement total de 80.2 millions de dollars. On prévoit que ces activités contribueront à l'augmentation des exportations et des parts de marché sur des marchés ciblés selon les chiffres de référence établis au cours de la dernière année.

En outre, 50 accords liés à des projets de développement des marchés ont été signés avec des petites et moyennes entreprises des secteurs de l'agriculture, de l'agroalimentaire et des poissons et fruits de mer; ces entreprises comptent moins de 250 employés, et leurs ventes annuelles ne dépassent pas 50 millions de dollars. Ces projets ont été approuvés afin d'aider les bénéficiaires à cerner et à saisir de nouveaux débouchés commerciaux. Il s'agit d'un engagement total de 865 253 $.

Sous-programme 1.2.4 : Systèmes d'assurance

Description : Le secteur de l'agriculture, de l'agroalimentaire et des produits agro-industriels canadien reçoit du soutien dans ses efforts en vue de prévenir et de gérer les risques pour la base de ressources animales et végétales, d'assurer la salubrité des aliments et de répondre aux nouvelles exigences du marché en matière d'assurance. Les programmes fédéraux de *Cultivons l'avenir 2* soutiennent les organismes nationaux dans l'élaboration de systèmes

d'assurance nationaux, de normes et d'outils, notamment des systèmes de salubrité des aliments, des normes de biosécurité, des systèmes de traçabilité et des normes sur les attributs du marché.

Ce programme a recourt au financement des paiements de transfert suivants : Paiements de contribution pour le programme Agri-marketing dans le cadre de *Cultivons l'avenir 2*.

Ressources financières budgétaires (en dollars)

Dépenses prévues 2014-2015	Dépenses réelles 2014-2015	Écart (dépenses réelles moins dépenses prévues) 2014-2015
20 230 237	8 001 431	(12 228 806)

Les dépenses réelles ont été inférieures aux dépenses prévues, mais conformes aux tendances précédentes. La demande devrait augmenter au fil des années, à mesure que l'industrie s'adapte au nouveau modèle de partage des coûts et aux conditions d'admissibilité élargies. Le précédent programme de *Cultivons l'avenir* visait le développement de systèmes de salubrité des aliments et de traçabilité, tandis que le programme actuel de *Cultivons l'avenir 2* vise le développement de systèmes applicables à la santé animale, à la surveillance, à la biosécurité, ainsi qu'au financement de l'intégration de tous ces systèmes en un seul. En outre, les dépenses prévues incluaient le financement qui a été transféré plus tard à d'autres ministères pour des initiatives de *Cultivons l'avenir 2* et à Diversification de l'économie de l'Ouest pour soutenir la mise en place du Centre d'excellence du bœuf canadien.

Ressources humaines (équivalents temps plein)

Prévu 2014-2015	Réel 2014-2015	Écart (nombre réel moins nombre prévu) 2014-2015
24	19	(5)

Résultats du rendement

Résultats attendus	Indicateurs de rendement	Cibles	Résultats réels
L'industrie agricole et agroalimentaire canadienne a des outils pour mettre en œuvre des systèmes d'assurance qui répondent aux exigences des consommateurs, des acheteurs et du marché, pour obtenir et maintenir l'accès aux marchés, ainsi que pour protéger les plantes et les animaux contre les menaces à leur santé	Nombre cumulatif d'outils en matière d'assurance (systèmes/normes) élaborés	35 d'ici le 31 mars 2018	14 Les progrès réalisés jusqu'à maintenant indiquent que l'objectif sera atteint

Mise en œuvre de systèmes et de normes d'assurance par les producteurs et les entreprises agricoles	Nombre cumulatif d'activités relatives aux systèmes/normes d'assurance menées par des producteurs et des entreprises agricoles dans le cadre des programmes à frais partagés fédéraux-provinciaux-territoriaux de *Cultivons l'avenir 2*	13 200 d'ici le 31 mars 2019	Les progrès réalisés jusqu'à maintenant indiquent que l'objectif sera atteint

Analyse du rendement et leçons retenues

Les travaux en cours sur les systèmes d'assurance, tels que ceux touchant la salubrité des aliments, le bien-être des animaux, la traçabilité et la biosécurité, se poursuivent grâce à la conclusion d'accords de contribution avec l'industrie et par l'intermédiaire d'un protocole d'entente avec l'Agence canadienne d'inspection des aliments[viii].

Deux nouveaux systèmes ont été mis en place depuis le début de *Cultivons l'avenir 2*[xi], portant le nombre de systèmes d'assurance achevés à 14. Les Producteurs laitiers du Canada ont terminé l'élaboration de leur système de salubrité des aliments, du programme Lait canadien de qualité, et le Conseil canadien des transformateurs d'œufs et de volailles a achevé la mise en place d'un programme de bien-être animal pour les couvoirs des poules pondeuses.

Les dépenses réelles ont été inférieures aux dépenses prévues, mais conformes aux tendances précédentes. La demande devrait augmenter au fil des années, à mesure que l'industrie s'adapte au nouveau modèle de partage des coûts et aux conditions d'admissibilité élargies. Le précédent programme dans le cadre de *Cultivons l'avenir* visait le développement de systèmes de salubrité des aliments et de traçabilité, tandis que le programme actuel, conformément à *Cultivons l'avenir 2*, étend le développement de systèmes à des systèmes tels que la santé animale, la surveillance, la biosécurité, ainsi que le financement de l'intégration de tous ces systèmes en un seul. En outre, les dépenses prévues incluaient le financement qui a été transféré plus tard à d'autres ministères pour des initiatives de *Cultivons l'avenir 2* et à Diversification de l'économie de l'Ouest pour soutenir la mise en place du Centre d'excellence du bœuf canadien.

Agriculture et Agroalimentaire Canada a également poursuivi ses travaux avec l'industrie en ce qui a trait au système national de traçabilité du bétail et a fourni son appui au Service de la traçabilité agricole du Canada. Ces services offriront un système national permettant la collecte et la gestion des données sur la traçabilité.

Aux termes d'un protocole d'entente, l'Agence canadienne d'inspection des aliments réalise aussi des initiatives d'expertise technique. Ces travaux sont décrits davantage à la Section III du présent rapport. Parmi les principaux résultats pour la période visée par le rapport, notons les suivants :

- des examens ont été réalisés pour trois systèmes de salubrité des aliments en vigueur (camionnage, miel et dindons) fondés sur l'analyse des risques et la maîtrise des points critiques, et des examens ont été entamés pour trois autres systèmes (horticulture, œufs d'incubation et produits laitiers);
- des modifications ont été apportées au *Règlement sur la santé des animaux* en ce qui touche la traçabilité des porcs;
- une étude de faisabilité a été achevée, et elle orientera le plan de travail sur les normes nationales de biosécurité pour le secteur des services.

Une évaluation interne de l'Initiative canadienne intégrée de salubrité des aliments[xxix], un programme qui a été remplacé, en 2014-2015, par le volet Systèmes d'assurance du programme Agri-marketing dans le cadre de *Cultivons l'avenir 2*, a été menée. L'évaluation a révélé que le programme de l'Initiative canadienne intégrée de salubrité des aliments a contribué à la transformation de l'ensemble de l'environnement dans lequel fonctionne le secteur de l'agriculture et de l'agroalimentaire, en offrant un soutien aux principaux volets du secteur afin qu'ils puissent mettre au point ou améliorer leurs systèmes de salubrité des aliments. Pour être en mesure de prendre des décisions plus éclairées en matière de politiques et de programmes, selon une des recommandations découlant de l'évaluation, le Ministère devrait évaluer les besoins et les priorités futurs relativement aux systèmes d'assurance.

Sous-programme 1.2.5 : Programmes à frais partagés fédéraux-provinciaux-territoriaux reliés au développement des marchés et à la compétitivité

Description : Ce programme de *Cultivons l'avenir 2* appuie les activités provinciales et territoriales visant non seulement à aider le secteur canadien de l'agriculture, de l'agroalimentaire et des produits agro-industriels à conserver et à établir des débouchés pour les exploitations agricoles et les entreprises, mais aussi à fournir aux intervenants de l'industrie les connaissances et les outils dont ils ont besoin pour faire face à la concurrence au Canada et à l'étranger. Certains programmes provinciaux et territoriaux aident le secteur à cerner de nouveaux débouchés et marchés à l'échelle nationale et internationale afin d'accroître sa compétitivité et sa rentabilité, en plus de l'aider dans ses efforts visant à prévenir et à atténuer les risques pour les ressources animales et végétales, à offrir des aliments salubres et à répondre aux nouvelles demandes du marché en matière d'assurance.

Ce programme a recourt au financement des paiements de transfert suivants : Contributions pour les programmes des initiatives stratégiques à coûts partagés dans le cadre de *Cultivons l'avenir 2* pour la compétitivité et le développement des marchés.

Ressources financières budgétaires (en dollars)

Dépenses prévues 2014-2015	Dépenses réelles 2014-2015	Écart (dépenses réelles moins dépenses prévues) 2014-2015
61 201 028	53 562 615	(7 638 413)

Alors que les dépenses provinciales et territoriales au cours de la deuxième année de *Cultivons l'avenir 2* ont augmenté, puisque la majorité des nouveaux programmes ont été déployés durant la première année et qu'ils continuent d'être exécutés, la participation a varié d'un programme à l'autre, ce qui a mené à des dépenses moindres dans certains domaines et à des dépenses excessives dans d'autres. Cependant, la plupart des fonds non dépensés devraient être reportés à un exercice ultérieur.

Ressources humaines (équivalents temps plein)

Prévu 2014-2015	Réel 2014-2015	Écart (nombre réel moins nombre prévu) 2014-2015
7	6	(1)

Résultats du rendement

Résultats attendus	Indicateurs de rendement	Cibles	Résultats réels
Le secteur utilise de plus en plus des connaissances et des outils pour accroître l'accès aux marchés	Nombre cumulatif d'activités relatives à l'assurance (systèmes/normes) menées par des entreprises agricoles dans le cadre des programmes à frais partagés fédéraux-provinciaux-territoriaux de *Cultivons l'avenir 2*	13 200 d'ici le 31 mars 2019	Les progrès réalisés jusqu'à maintenant indiquent que l'objectif sera atteint
Le secteur utilise de plus en plus des connaissances et des outils pour accroître l'accès aux marchés	Pourcentage des clients ayant indiqué que la participation aux programmes à frais partagés dans le cadre de *Cultivons l'avenir 2* les avait aidés à pénétrer de nouveaux marchés	55 d'ici le 31 mars 2019	Les résultats seront disponibles une fois que le sondage 2015-2016 aura été mené

Analyse du rendement et leçons retenues

Bien que l'objectif pour l'atteinte des résultats de rendement soit établi pour 2019, les résultats provinciaux et territoriaux fournis pour la première année du programme (2013-2014) indiquent que les activités liées au commerce et au développement des marchés permettront tout probablement d'atteindre ces objectifs. Une image plus précise des résultats de rendement sera

disponible en 2015-2016, dès qu'on disposera des résultats du sondage sur l'incidence sur la clientèle des programmes à coûts partagés de *Cultivons l'avenir 2*[xi] en ce qui a trait aux programmes non liés à la gestion des risques de l'entreprise. Un tableau complet des résultats de rendement sera disponible après le 31 mars 2019.

Sous-programme 1.2.6 : Lutte antiparasitaire : Programme de pesticides à usage limité

Description : Ce programme de *Cultivons l'avenir 2* accroît l'accès des agriculteurs à de nouveaux pesticides à usage limité. Des études sur les résidus de pesticides, l'efficacité des pesticides et la tolérance des cultures sont menées pour générer et présenter des ensembles de données sur la réglementation en vue de l'examen par Santé Canada sur les nouveaux pesticides à usage limité. Par ailleurs, les travaux menés en collaboration avec les collègues des États-Unis donnent lieu à des présentations conjointes sur les pesticides aux organismes de réglementation des deux pays et à la disponibilité simultanée des nouveaux pesticides à usage limité dans les deux pays. L'accessibilité accrue à de nouveaux pesticides à usage limité élimine les obstacles commerciaux avec les pays dans lesquels ces produits sont déjà accessibles.

Ressources financières budgétaires (en dollars)

Dépenses prévues 2014-2015	Dépenses réelles 2014-2015	Écart (dépenses réelles moins dépenses prévues) 2014-2015
10 265 090	8 749 396	(1 515 694)

Les dépenses réelles ont été inférieures aux dépenses prévues, en raison principalement de la capacité limitée des entrepreneurs.

Ressources humaines (équivalents temps plein)

Prévu 2014-2015	Réel 2014-2015	Écart (nombre réel moins nombre prévu) 2014-2015
31	49	18

Le nombre réel d'équivalents temps plein est supérieur au nombre prévu en raison d'une harmonisation à l'échelle des programmes.

Résultats du rendement

Résultats attendus	Indicateurs de rendement	Cibles	Résultats réels
Propositions réglementaires à l'Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire sur les pesticides à usage limité	Nombre de trousses d'information, de renseignements sur les projets de recherche et de données présentés à l'appui des pesticides à usage limité et réglementés	40 d'ici le 31 mars 2015	66

Analyse du rendement et leçons retenues

Agriculture et Agroalimentaire Canada améliore la capacité concurrentielle du secteur en s'efforçant de fournir, de façon beaucoup plus rapide, des données de meilleure qualité concernant les propositions réglementaires pour les nouveaux pesticides à usage limité, ce qui permet d'offrir aux agriculteurs les outils nécessaires pour protéger leurs cultures contre les ravageurs, les maladies et les mauvaises herbes. En 2014-2015, le Ministère a continué d'aider les agriculteurs à accéder aux nouveaux pesticides à usage limité, et 66 propositions réglementaires ont été soumises à l'Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire de Santé Canada. Ce soutien comprenait, entre autres, les essais de six herbicides pour lutter contre les mauvaises herbes dans les champs de chanvre, ce qui a permis d'élaborer deux solutions liées à ces plantes à fort rapport économique, pour lesquelles il n'y avait pas eu une lutte efficace contre les mauvaises herbes.

En outre, le Centre de la lutte antiparasitaire du Ministère a travaillé de concert avec son homologue américain en vue d'harmoniser davantage les protocoles et les procédures permettant de recueillir des données pour les propositions réglementaires concernant les pesticides. Ces efforts conjoints permettent de simplifier le processus de collecte de données de même que d'améliorer l'échange des données, de faciliter les évaluations menées par des organismes de réglementation des deux pays et, finalement, de rendre les pesticides disponibles à la fois au Canada et aux États-Unis. Cela contribue aussi à améliorer le commerce en éliminant les obstacles aux échanges commerciaux.

Sous-programme 1.2.7 : Lutte antiparasitaire : Programme de réduction des risques liés aux pesticides

Description : Dans le cadre du Programme de réduction des risques liés aux pesticides, Agriculture et Agroalimentaire Canada élabore des technologies, des outils (y compris des biopesticides) et des techniques visant à réduire les risques posés par l'utilisation des pesticides sur l'environnement et la santé humaine. L'accessibilité accrue de biopesticides et de technologies, de techniques et de produits à risque réduit contribue à l'agriculture durable. La collaboration avec des homologues à Santé Canada permet de cibler des solutions de rechange à risque réduit pour remplacer les pesticides dont l'homologation sera retirée en raison de leur toxicité.

Ressources financières budgétaires (en dollars)

Dépenses prévues 2014-2015	Dépenses réelles 2014-2015	Écart (dépenses réelles moins dépenses prévues) 2014-2015
2 725 609	1 244 125	(1 481 484)

Les dépenses réelles ont été inférieures aux dépenses prévues en raison principalement de l'harmonisation des programmes pour répondre à l'évolution des priorités.

Ressources humaines (équivalents temps plein)

Prévu 2014-2015	Réel 2014-2015	Écart (nombre réel moins nombre prévu) 2014-2015
7	7	0

Résultats du rendement

Résultats attendus	Indicateurs de rendement	Cibles	Résultats réels
Connaissance et utilisation accrues des produits et des pratiques de gestion antiparasitaire plus sécuritaires	Nombre d'outils de lutte antiparasitaire à risque réduit élaborés et communiqués aux cultivateurs	5 d'ici le 31 mars 2015	6

Analyse du rendement et leçons retenues

Agriculture et Agroalimentaire Canada a travaillé en étroite collaboration avec la communauté d'intervenants pour élaborer des solutions visant à traiter les enjeux prioritaires en matière de réduction des risques liés aux pesticides. La validation à la ferme des solutions proposées avec des experts provinciaux et les collectivités de producteurs s'est révélé un élément clé pour l'adoption réussie des outils et des approches de la lutte antiparasitaire.

Un nouvel outil d'aide à la décision sur les cultures de couverture[xxx] a été mis à disposition en ligne pour aider les producteurs de légumes à lutter contre les mauvaises herbes et les ravageurs, tout en améliorant la santé des sols.

Un nouveau guide intitulé *Guide d'identification des ravageurs des grandes cultures et des cultures fourragères et de leurs ennemis naturels, et mesures de lutte applicables à l'Ouest canadien*[xxxi] a été publié, remplaçant ainsi l'ancienne version du guide publiée en 1987. Des plans ont été dresses pour développer une application pour le guide, qui sera utilisée sur les appareils mobiles.

Les essais au champ qui ont lieu actuellement pour évaluer l'efficacité du filet de mailles faisant office d'écrans physiques dans des cultures de crucifères pour lutter contre la mouche du chou ont donné de bons résultats en matière de protection contre les dommages causés par les insectes; ce travail a commencé à susciter de l'intérêt au sein de la communauté des producteurs.

Sous-programme 1.2.8 : Le Programme relatif aux coûts de transition de la Commission canadienne du blé

Description : Le présent programme vise à rembourser certains coûts que la Commission canadienne du blé a engagés pour faire la transition vers l'organisme de commercialisation

facultatif qu'elle est devenue le 1er août 2012. Le Programme relatif aux coûts de transition de la Commission canadienne du blé versera des paiements de subvention et de contribution à la Commission canadienne du blé pour l'aider à assumer les coûts associés à l'abolition du guichet unique de commercialisation du blé et de l'orge de l'Ouest canadien. Il s'agit notamment des coûts du rajustement de l'effectif de la Commission canadienne du blé, y compris la liquidation des régimes de pension et d'avantages sociaux de la Commission canadienne du blé monopolistique et certaines indemnités de départ, du coût de la réduction ou de la résiliation des contrats de soutien logistique signés sous le régime monopolistique de la Commission canadienne du blé et d'autres coûts de transition. Le programme versera au plus 349 millions de dollars en paiements de subvention et de contribution à la Commission canadienne du blé pour les coûts relatifs à l'abolition du guichet unique de commercialisation de la Commission canadienne du blé.

Ce programme a recourt au financement des paiements de transfert suivants : Paiements de subventions pour le programme des coûts de transition de la Commission canadienne du blé et paiements de contributions pour le programme des coûts de transition de la Commission canadienne du blé.

Ressources financières budgétaires (en dollars)

Dépenses prévues 2014-2015	Dépenses réelles 2014-2015	Écart (dépenses réelles moins dépenses prévues) 2014-2015
30 399 662	28 263 345	(2 136 317)

Les dépenses réelles ont été inférieures aux dépenses prévues en raison du caractère unique des éléments de programme, de la fluidité des délais de commercialisation et des changements apportés au programme.

Ressources humaines (équivalents temps plein)

Prévu 2014-2015	Réel 2014-2015	Écart (nombre réel moins nombre prévu) 2014-2015
0	0	0

Les équivalents temps plein qui travaillent dans le cadre de ce sous-programme travaillent également ailleurs et sont déclarés dans d'autres sous-programmes.

Résultats du rendement

Résultats attendus	Indicateurs de rendement	Cibles	Résultats réels
La situation financière de la Commission canadienne du blé permet de procéder à la privatisation avec succès	Nombre d'éléments de programmes terminés pour lesquels la Commission canadienne du blé a reçu un financement de transition	9 d'ici le 31 mars 2017	10

Analyse du rendement et leçons retenues

À la fin de la période de référence, le Programme relatif aux coûts de transition de la Commission canadienne du blé tirait à sa fin, à mesure que la Commission canadienne du blé poursuivait ses activités de commercialisation. Au 31 mars 2015, tous les éléments du programme ont été achevés à l'exception de l'élément de programme concernant les autres avantages postérieurs à l'emploi, qui sera achevé au cours de l'exercice 2015-2016 afin qu'il soit harmonisé avec le calendrier de commercialisation.

Sous-programme 1.2.9 : Avenir de la *Canadian Cattlemen's Association*

Description : Le Fonds pour l'avenir de la *Canadian Cattlemen's Association*, également connu sous le nom Fonds d'héritage, a été établi en 2005 pour récupérer et accroitre les marchés internationaux de l'industrie du bœuf canadien et du matériel génétique bovin. Il est composé de 50 millions de dollars investis par le gouvernement du Canada, 30 millions de dollars par le gouvernement d'Alberta, et est assorti par les fonds de programme de prélèvement nationaux et provinciaux pour un investissement totalisant 170 millions de dollars sur une période de dix ans 2005–2015. Il soutient des activités éligibles de marketing à l'export accomplies par les organisations de marketing des marchés nationales : *Canada Beef Inc.* et le Conseil canadien des races de boucherie.

Ce programme a recourt au financement des paiements de transfert suivants : (Législatifs) Fonds pour l'avenir de la *Canadian Cattlemen's Association*.

Ressources financières budgétaires (en dollars)

Dépenses prévues 2014-2015	Dépenses réelles 2014-2015	Écart (dépenses réelles moins dépenses prévues) 2014-2015
2 859 547	2 706 066	(153 481)

Le Fonds pour l'avenir de la *Canadian Cattlemen's Association* a pris fin en 2014-2015.

Ressources humaines (équivalents temps plein)

Prévu 2014-2015	Réel 2014-2015	Écart (nombre réel moins nombre prévu) 2014-2015
0	0	0

Les équivalents temps plein qui travaillent dans le cadre de ce sous-programme travaillent également ailleurs et sont déclarés dans d'autres sous-programmes.

Résultats du rendement

Résultats attendus	Indicateurs de rendement	Cibles	Résultats réels
Augmentation des exportations de bœufs sur les marchés clés	Exportations de bœuf aux États-Unis (en tonnes métriques)	361 113 d'ici le 31 mars 2015	225 458
Augmentation des exportations de bœufs sur les marchés clés	Exportations de bœuf au Mexique (en tonnes métriques)	73 634 d'ici le 31 mars 2015	23 219
Augmentation des exportations de bœufs sur les marchés clés	Exportations de bœuf à Hong Kong/Macau (en tonnes métriques)	6 678 d'ici le 31 mars 2015	26 222

Analyse du rendement et leçons retenues

Le fonds spécial pour l'industrie du bœuf (*Beef Legacy Fund*), qui s'échelonne sur 10 ans et qui comprend des contributions des gouvernements du Canada et de l'Alberta, et des secteurs de l'élevage bovin et du bœuf, a terminé sa dernière année en 2014-2015. Le programme s'est avéré une excellente ressource pour l'industrie du bœuf, en l'aidant à se rétablir des sanctions imposées à la suite de la découverte de l'encéphalopathie spongiforme bovine dans le cheptel canadien, de l'appréciation du dollar canadien, de la récession économique de 2008-2009 et de l'introduction obligatoire d'étiquetage indiquant le pays d'origine imposé par les États-Unis.

Au début du programme, l'industrie mettait surtout l'accent sur la reconstruction des marchés d'exportation. Cependant, en raison de l'évolution du secteur et du marché mondial, l'industrie du bœuf a fusionné ses offices de commercialisation des produits nationaux et destinés à l'exportation et l'Office de prélèvements national en un seul groupe. Cette fusion a permis non seulement de réduire les frais généraux, mais, surtout, de mettre constamment l'accent sur l'élaboration d'une marque pour le bœuf canadien – « Avantage du bœuf canadien ».

Les défis auxquels a été confrontée l'industrie du bœuf au cours des dix dernières années ont entraîné la baisse des stocks de bovins et de la production de bœuf.

L'évaluation du Fonds de développement du marché canadien du bœuf et des bovins[xxxii] (aussi appelé « Fonds spécial »), effectuée par le Ministère a permis de conclure que le programme a joué un rôle important dans l'augmentation des ventes tant à l'échelle nationale qu'à l'étranger. L'évaluation a également constatée que le programme a contribué à améliorer l'infrastructure de marketing de l'industrie, tout comme il a contribué à l'élaboration de nombreuses stratégies et de plusieurs outils, ainsi qu'à l'acquisition de connaissances. Enfin, les activités du programme ont permis à l'industrie de concentrer ses activités moins sur le volume et davantage sur la valeur.

Sous-programme 1.2.10 : Initiative de lutte contre les maladies dans l'industrie porcine – Phase 2

Description : Les activités conçues dans le cadre de la Phase 2 de l'Initiative de lutte contre les maladies dans l'industrie porcine et administrées par le Conseil canadien de la santé porcine ont aidé et continuent d'aider à sensibiliser l'industrie porcine canadienne et à promouvoir la prospérité et la stabilité de celle-ci. Les activités de l'Initiative de lutte contre les maladies dans l'industrie porcine au cours de la dernière année du programme mettent l'accent sur la transition de certaines initiatives clés, notamment la conversion du Réseau canadien d'information sur la santé porcine en un organisme autosuffisant dans l'intérêt à long terme de l'industrie porcine.

Ce programme a recourt au financement des paiements de transfert suivants : Paiements de contributions pour la lutte contre les maladies dans l'industrie porcine – Phase 2.

Ressources financières budgétaires (en dollars)

Dépenses prévues 2014-2015	Dépenses réelles 2014-2015	Écart (dépenses réelles moins dépenses prévues) 2014-2015
2 000 000	652 461	(1 347 539)

Le Conseil canadien de la santé porcine a réalisé ses initiatives et a respecté son mandat. Les activités prévues pour 2014-2015 ont été réalisées à un coût inférieur aux dépenses prévues. L'initiative de lutte contre les maladies dans l'industrie porcine a pris fin en 2014-2015.

Ressources humaines (équivalents temps plein)

Prévu 2014-2015	Réel 2014-2015	Écart (nombre réel moins nombre prévu) 2014-2015
0	0	0

Les équivalents temps plein qui travaillent dans le cadre de ce sous-programme travaillent également ailleurs et sont déclarés dans d'autres sous-programmes.

Résultats du rendement

Résultats attendus	Indicateurs de rendement	Cibles	Résultats réels
Prospérité et stabilité du secteur porcin canadien	L'industrie met en œuvre un modèle autonome à l'égard des initiatives de santé animale	1 d'ici le 31 mars 2015	1

Analyse du rendement et leçons retenues

Dans la dernière année de l'initiative de lutte contre les maladies dans l'industrie porcine – Phase 2, le Ministère a travaillé en collaboration avec le Conseil canadien de la santé porcine

pour veiller à ce que les principales activités mises en place dans le cadre de l'initiative, comme le réseau de surveillance de la santé porcine, soient maintenues par l'industrie à long terme.

Le rapport final du Conseil indique qu'en 2014-2015, les activités permettront : de réduire sensiblement le risque d'introduction de la maladie dans les installations des producteurs, de fournir des renseignements sur la maladie détaillés et en temps opportun et d'assurer la coordination des mesures de routine de contrôle de la maladie à l'échelle nationale. Ensemble, ces résultats fourniront une base plus solide à la fois pour la gestion des risques liés à la maladie et la communication des risques dans l'industrie du porc, entre les principaux intervenants.

Le Conseil canadien de la santé porcine a aidé à établir, pour le Conseil canadien du porc, un rôle de coordination nationale en ce qui a trait aux activités liées à la santé porcine, rôle qu'appuient les associations provinciales de producteurs.

En 2014-2015, le Ministère a évalué l'Initiative de lutte contre les maladies dans l'industrie porcine[xxxiii]. Bien qu'aucune recommandation n'ait été formulée, l'évaluation a permis de cerner les pratiques exemplaires et les leçons apprises. Au cours de la phase 2 de l'initiative, l'évaluation a permis de conclure que, même si un cadre de gestion des risques détaillé et structuré n'a pas été établi pour le secteur porcin canadien comme cela était prévu, en raison des progrès réalisés grâce à l'initiative, l'industrie porcine est mieux préparée à faire face aux menaces de maladie. Le modèle du Conseil canadien de la santé porcine pourrait être pris en compte par le gouvernement fédéral dans la conception et l'exécution de futures initiatives ayant des objectifs similaires, pour assurer leur rendement global et leur viabilité à long terme. Pour ce qui est des leçons apprises, les futurs programmes dirigés par l'industrie et élaborés par le gouvernement fédéral pourraient inclure du cofinancement de l'industrie et des intervenants provinciaux afin d'assurer une plus grande diversité des sources de financement et de promouvoir une plus grande acceptation des priorités partagées pour soutenir la viabilité des activités du programme et améliorer l'efficience d'un point de vue fédéral.

Programme 1.3 : Conseil des produits agricoles du Canada

Description : Institué par l'entremise de la *Loi sur les offices des produits agricoles* (la Loi), le Conseil des produits agricoles du Canada est un organisme de surveillance qui fait rapport au Parlement par l'entremise du ministre de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire (le Ministre). La Loi permet la création d'offices nationaux de commercialisation, qui ne sont pas assujettis à la Loi sur la concurrence, ainsi que d'offices de promotion et de recherche. Le Conseil des produits agricoles du Canada supervise ces offices afin de s'assurer que le système de gestion de l'offre pour la volaille et les œufs ainsi que les activités de promotion et de recherche pour le bovin de boucherie fonctionnent dans le meilleur intérêt de tous les intervenants; des producteurs aux consommateurs et sont en mesure d'évoluer pour faire face aux défis actuels et futurs. Le Conseil des produits agricoles du Canada prodigue également des conseils et recommandations au Ministre, collabore avec les organismes de surveillances provinciaux et travaille de façon active avec le ministère ainsi que les organismes qui relèvent du portefeuille de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire.

Ressources financières budgétaires (en dollars)

Budget principal des dépenses 2014-2015	Dépenses prévues 2014-2015	Autorisations totales pouvant être utilisées 2014-2015	Dépenses réelles (autorisations utilisées) 2014-2015	Écart (dépenses réelles moins dépenses prévues) 2014-2015
2 483 404	2 483 404	3 635 003	3 032 055	548 651

Ressources humaines (équivalents temps plein)

Prévu 2014-2015	Réel 2014-2015	Écart (nombre réel moins nombre prévu) 2014-2015
22	25	3

Résultats du rendement

Résultats attendus	Indicateurs de rendement	Cibles	Résultats réels
La part du marché national détenue par les producteurs canadiens de poulets, d'œufs, d'œufs d'incubation et de dindes est stable ou en progression	Pourcentage du marché canadien approvisionné par des producteurs de poulet canadiens	80 d'ici le 31 mars 2015	84,9
La part du marché national détenue par les producteurs canadiens de poulets, d'œufs, d'œufs d'incubation et de dindes est stable ou en progression	Pourcentage du marché canadien approvisionné par des producteurs d'œufs canadiens	80 d'ici le 31 mars 2015	86,3
La part du marché national détenue par les producteurs canadiens de poulets, d'œufs, d'œufs d'incubation et de dindes est stable ou en progression	Pourcentage du marché canadien approvisionné par des producteurs d'œufs d'incubation canadiens	80 d'ici le 31 mars 2015	85,6
La part du marché national détenue par les producteurs canadiens de poulets, d'œufs, d'œufs d'incubation et de dindes est stable ou en progression	Pourcentage du marché canadien approvisionné par des producteurs de dinde canadiens	80 d'ici le 31 mars 2015	96,8
Les variations des prix de détail du poulet, des œufs et de la dinde sont plus stables que celles du bœuf et du porc, demeurant à plus ou moins 10 points de pourcentage des variations de prix d'autres aliments	La variation des prix de détail du poulet sur 12 mois demeure à plus ou moins 10 points de pourcentage de la variation sur 12 mois du prix des autres aliments	10 d'ici le 31 mars 2015	1,0 (Tous les aliments : 2,3 %)

Les variations des prix de détail du poulet, des œufs et de la dinde sont plus stables que celles du bœuf et du porc, demeurant à plus ou moins 10 points de pourcentage des variations de prix d'autres aliments	La variation des prix de détail des œufs sur 12 mois demeure à plus ou moins 10 points de pourcentage de la variation sur 12 mois du prix des autres aliments	10 d'ici le 31 mars 2015	-0,1 (Tous les aliments : 2,3 %)
Les variations des prix de détail du poulet, des œufs et de la dinde sont plus stables que celles du bœuf et du porc, demeurant à plus ou moins 10 points de pourcentage des variations de prix d'autres aliments	La variation des prix de détail de la dinde sur 12 mois demeure à plus ou moins 10 points de pourcentage de la variation sur 12 mois du prix des autres aliments	10 d'ici le 31 mars 2015	-1,0 (Tous les aliments : 2,3 %)
Les variations des prix de détail du poulet, des œufs et de la dinde sont plus stables que celles du bœuf et du porc, demeurant à plus ou moins 10 points de pourcentage des variations de prix d'autres aliments	La variation des prix de détail du poulet sur 12 mois demeure à plus ou moins cinq points de pourcentage de la variation des prix sur 12 mois d'autres produits de viande fraîche ou congelée	5 d'ici le 31 mars 2015	1,0 (Porc : 12,7 %, Bœuf : 13,6 %)
Les variations des prix de détail du poulet, des œufs et de la dinde sont plus stables que celles du bœuf et du porc, demeurant à plus ou moins 10 points de pourcentage des variations de prix d'autres aliments	La variation des prix de détail des œufs sur 12 mois demeure à plus ou moins cinq points de pourcentage de la variation des prix sur 12 mois d'autres produits de viande fraîche ou congelée	5 d'ici le 31 mars 2015	-0,1 (Porc : 12,7 %, Bœuf : 13,6 %)
Les variations des prix de détail du poulet, des œufs et de la dinde sont plus stables que celles du bœuf et du porc, demeurant à plus ou moins 10 points de pourcentage des variations de prix d'autres aliments	La variation des prix de détail de la dinde sur 12 mois demeure à plus ou moins cinq points de pourcentage de la variation des prix sur 12 mois d'autres produits de viande fraîche ou congelée	5 d'ici le 31 mars 2015	-1,0 (Porc : 12,7 %, Bœuf : 13,6 %)

Analyse du rendement et leçons retenues

En 2014-2015, le Conseil des produits agricoles du Canada[xxxiv] a continué à collaborer avec Bœuf Canada, les Producteurs d'œufs d'incubation du Canada, les Producteurs de poulet du Canada, les Producteurs d'œufs du Canada et les Éleveurs de dindon du Canada, et à les superviser, en tenant compte des intérêts des producteurs et des consommateurs de produits réglementés.

Pendant la période de rapport, les producteurs des secteurs à offre réglementée des industries de la volaille et des œufs ont maintenu leur part relative du marché intérieur au-dessus du seuil ciblé de 80 %, et les parts du marché intérieur pour le poulet, le dindon et les œufs d'incubation ont augmenté. L'indice des prix à la consommation pour le poulet a augmenté de 1,0 %, tandis qu'il a diminué pour les œufs et le dindon, de respectivement -0,1 % et de -1,0 %. Non seulement ces écarts sont-ils inférieurs à ceux de l'indice des prix à la consommation de produits alimentaires en général (2,3 %) et à ceux des autres viandes fraîches ou congelées (porc : 12,7 %, bœuf : 13,6 %), ils étaient également inférieurs à la moyenne sur quatre ans pour les trois produits de base (respectivement 2,5 %, 4,7 % et 2,7 %). Une partie de ces baisses, ou de l'augmentation relativement faible dans le cas du poulet, peut être attribuée à la baisse des prix des aliments pour animaux, qui représentent le principal coût des intrants dans la production de volaille et d'œufs.

Tout au long de 2014-2015, le Conseil des produits agricoles du Canada a élaboré son nouveau plan stratégique pour 2015-2018. Outre les priorités permanentes du Conseil, comme le travail avec les organismes visant à maintenir et à promouvoir la gestion de l'offre concurrentielle, ainsi que les systèmes de promotion et de recherche, ce plan stratégique prévoit redoubler d'effort pour mobiliser les régies agroalimentaires provinciales et améliorer les communications réciproques avec tous les intervenants. De plus, le Conseil continuera à renforcer son expertise interne afin de mieux comprendre les forces et les mécanismes des systèmes de gestion de l'offre, de promotion et de recherche.

Résultat stratégique 2 : Un secteur innovateur et durable de l'agriculture, de l'agroalimentaire et des produits agro-industriel

L'innovation et la durabilité dans le secteur comprennent, d'une part, la mise au point et la commercialisation de produits agricoles à valeur ajoutée, ainsi que de systèmes, de procédés et de technologies axés sur le savoir et, d'autre part, l'amélioration des compétences et stratégies en matière de commerce et de gestion dans le secteur, pour que celui-ci puisse saisir les débouchés et gérer le changement. L'innovation et la durabilité sont vitales pour l'amélioration et la croissance constante de la productivité, de la rentabilité, et de la durabilité du secteur canadien de l'agriculture, de l'agroalimentaire et des produits agro-industriels.

Programme 2.1 : Sciences, innovation, adoption et durabilité

Description : Agriculture et Agroalimentaire Canada contribue à l'innovation et la durabilité du secteur de l'agriculture, de l'agroalimentaire et des produits agro-industriels par le biais d'activités scientifiques et connexes ayant pour but d'accroître la rentabilité des produits, des services, des procédés et des marchés nouveaux et existants. Agriculture et Agroalimentaire Canada effectue de la recherche, du développement et du transfert de connaissances qui accroissent la résilience du secteur, favorisent la découverte de domaines prometteurs pour le secteur, contribuent à la position concurrentielle de ce dernier et facilitent la prise de décisions éclairées et coordonnées. Agriculture et Agroalimentaire Canada favorise la planification intégrée, la mobilisation de l'industrie, du gouvernement et des universités ainsi que la collaboration pour accélérer la

transmission de l'information scientifique et technologique dans le continuum de l'innovation, et ce, à l'appui des stratégies établies par le secteur pour assurer sa réussite. Les agriculteurs, les agroentrepreneurs et les agroentreprises sont soutenus dans leurs efforts visant à adopter de nouvelles technologies et à commercialiser de nouveaux produits et services. Les recherches exploratoires et transformationnelles permettent de cerner les occasions durables à venir et de préparer le secteur en vue des nouvelles possibilités et des nouveaux défis.

Ressources financières budgétaires (en dollars)

Budget principal des dépenses 2014-2015	Dépenses prévues 2014-2015	Autorisations totales pouvant être utilisées 2014-2015	Dépenses réelles (autorisations utilisées) 2014-2015	Écart (dépenses réelles moins dépenses prévues) 2014-2015
519 175 818	519 175 818	609 379 800	575 890 434	56 714 616

Les dépenses réelles ont été supérieures aux dépenses prévues, en raison principalement des montants reportés de l'année 2013-2014 et de l'harmonisation des programmes pour répondre à l'évolution des priorités. Alors que les dépenses provinciales et territoriales au cours de la deuxième année de *Cultivons l'avenir 2* ont augmenté, puisque la majorité des nouveaux programmes ont été déployés durant la première année et qu'ils continuent d'être exécutés, la participation a varié d'un programme à l'autre, ce qui a mené à des dépenses moindres dans certains domaines et à des dépenses excessives dans d'autres.

Ressources humaines (équivalents temps plein)

Prévu 2014-2015	Réel 2014-2015	Écart (nombre réel moins nombre prévu) 2014-2015
2 466	2 441	(25)

Le nombre réel d'équivalents temps plein est inférieur au nombre prévu en raison principalement de l'harmonisation des programmes et du résultat final de la restructuration organisationnelle entreprise par le gouvernement, ainsi que d'une attrition des effectifs supérieure aux prévisions.

Résultats du rendement

Résultats attendus	Indicateurs de rendement	Cibles	Résultats réels
Secteur agricole et agroalimentaire qui met à profit la science pour améliorer l'efficacité de l'agriculture, accroître la disponibilité de nouveaux produits et contribuer à l'économie canadienne	Valeur ajoutée agricole nette (milliards de dollars)	12,3 d'ici le 31 mars 2018	13,9 (durant l'année civile 2014) Remarque : L'estimation est fondée sur le calcul fait par Agriculture et Agroalimentaire Canada des données publiées par Statistique Canada sur les recettes monétaires agricoles et les revenus agricoles nets

Analyse du rendement et leçons retenues

Agriculture et Agroalimentaire Canada contribue à l'innovation et à la viabilité du secteur. En 2014-2015, le Ministère a continué de faire progresser les connaissances scientifiques, d'accélérer le rythme de l'innovation, de développer de nouvelles technologies et de soutenir la recherche et le développement afin de transformer les matières premières en produits à valeur ajoutée qui permettent de répondre aux enjeux actuels et émergents. Le Ministère a concentré ses activités de recherche et de développement sur quatre objectifs stratégiques intersectoriels, qui représentent les principaux défis scientifiques que les secteurs de production agroalimentaire doivent relever en ce 21e siècle, soit l'augmentation de la productivité agricole, l'amélioration de la performance environnementale, l'amélioration des caractéristiques des aliments pour des utilisations alimentaires et non alimentaires, et la réponse aux menaces pesant sur la chaîne de valeur.

La recherche dans des domaines comme la génomique, la biodiversité, l'agriculture durable, l'amélioration des caractéristiques des aliments et l'atténuation des risques pour le système de production alimentaire, aide le secteur à tirer profit des possibilités émergentes. Le Ministère a également mené des activités de recherche et de développement sur les pratiques de gestion agricole bénéfiques et des activités de transfert, au secteur, des connaissances tirées de résultats scientifiques. Les recherches ont été menées à la fois à l'interne et à l'externe avec l'industrie, les universités et les gouvernements provinciaux, ainsi qu'avec des collaborateurs internationaux.

Agriculture et Agroalimentaire Canada a continué de soutenir les activités scientifiques dirigées par l'industrie par l'intermédiaire des travaux de ses chercheurs dans le cadre du projet agroscientifique et de l'initiative de grappes agroscientifiques canadiennes de *Cultivons l'avenir 2*[xi], ainsi que du financement sous forme de contribution du gouvernement, conformément aux programmes touchant l'innovation et l'adaptation. En 2014-2015, 26 accords dirigés par l'industrie ont été signés aux termes du projet agroscientifique et de l'initiative des grappes agroscientifiques.

Par exemple, les chercheurs du Ministère se sont joints à d'autres chercheurs et étudiants des universités de la Colombie-Britannique, de Calgary, de Guelph et Laval afin de mettre au point un outil facile à utiliser pour évaluer et améliorer le confort des bovins laitiers dans des stalles entravées et en stabulation libre à logette. Cet outil peut effectivement aider les agriculteurs à faire des changements immédiats pour améliorer le bien-être de leurs animaux et, au bout du compte, le rendement de leur ferme.

Dans le cadre du volet de facilitation de la commercialisation et de l'adoption[xxxv] du programme Agri-innovation, Agriculture et Agroalimentaire Canada a contribué à ce que les innovations agricoles se retrouvent sur le marché. Au total, 18 projets avaient été approuvés à la fin de l'exercice 2014-2015 et le Ministère continue de recevoir des demandes de la part d'une vaste gamme de secteurs, y compris les secteurs de la transformation alimentaire, des bioproduits, de l'agrotechnologie, et des produits laitiers et du bœuf.

Sous-programme 2.1.1 : Un secteur innovateur et durable appuyé par la science

Description : Agriculture et Agroalimentaire Canada effectue des travaux de recherche et développement de base à long terme afin d'améliorer la compréhension des ressources dont dépend l'agriculture, des menaces à la production agricole canadienne, des mécanismes de protection et de conservation des bioressources et de la diversité génétique du Canada, ainsi que des nouveaux débouchés pour le secteur. Le programme consiste également à maintenir, dans l'ensemble du pays, un solide réseau de centres de recherche et de bureaux de calibre international ayant l'expertise nécessaire pour satisfaire les besoins en recherche des groupements de production agricole existants et émergents et pour participer à des partenariats de collaboration avec le secteur, les universités, les organismes non gouvernementaux et d'autres organismes qui entreprennent des travaux de recherche portant sur l'amélioration du rendement, la réduction des intrants, la prévention des maladies ou des ravageurs, l'accès aux marchés et l'atténuation des risques, et la création de nouveaux débouchés pour le secteur.

Les fonds pour ce programme proviennent des paiements de transfert suivants : Subventions versées à des bénéficiaires étrangers pour leur participation auprès d'organisations internationales qui appuient l'agriculture.

Ressources financières budgétaires (en dollars)

Dépenses prévues 2014-2015	Dépenses réelles 2014-2015	Écart (dépenses réelles moins dépenses prévues) 2014-2015
207 733 200	253 443 890	45 710 690

Les dépenses réelles ont été supérieures aux dépenses prévues, en raison principalement des montants reportés de l'année 2013-2014 et de l'harmonisation des programmes pour répondre à l'évolution des priorités.

Ressources humaines (équivalents temps plein)

Prévu 2014-2015	Réel 2014-2015	Écart (nombre réel moins nombre prévu) 2014-2015
1 747	1 689	(58)

Le nombre réel d'équivalents temps plein est inférieur au nombre prévu en raison principalement de l'harmonisation des programmes et du résultat final de la restructuration organisationnelle entreprise par le gouvernement, ainsi que d'une attrition des effectifs supérieure aux prévisions.

Résultats du rendement

Résultats attendus	Indicateurs de rendement	Cibles	Résultats réels
Les connaissances favorisent une meilleure compréhension des	Nombre de publications examinées par des pairs ou de rapports de projets	300 d'ici le 31 mars 2015	336

ressources dont dépend l'agriculture, des menaces à la production agricole canadienne, des mécanismes de protection et de conservation de la diversité génétique et des ressources biologiques canadiennes, ainsi que des systèmes de production intégrée efficaces	techniques rédigés à la suite de projets de recherche menés dans le cadre de cette activité		

Analyse du rendement et leçons retenues

Agriculture et Agroalimentaire Canada concentre ses activités de recherche et de développement sur quatre objectifs stratégiques intersectoriels communs, soit l'augmentation de la productivité agricole, l'amélioration de la performance environnementale, l'amélioration des caractéristiques des aliments pour des utilisations alimentaires et non alimentaires et la réponse aux menaces pesant sur la chaîne de valeur. En 2014-2015, le Ministère a lancé 101 nouveaux projets scientifiques dans le cadre du sous-programme Un secteur innovateur et durable appuyé par la science, en plus de ses 249 projets scientifiques en cours. Tous les projets sont harmonisés avec les stratégies sectorielles, et contribueront à l'atteinte des quatre objectifs stratégiques mentionnés ci-dessus. De plus, 40 nouveaux projets ont été sélectionnés pour 2015-2016.

Ces projets génèrent des produits, processus, bases de données, renseignements et matériels génétiques nouveaux tirés de la connaissance et de la technologie, à l'appui des objectifs stratégiques. Au cours de 2014-2015, le Ministère a atteint son objectif de développement des connaissances en publiant 336 publications à comité de lecture et rapports de projets techniques qui ont favorisé la compréhension de la base de ressources dont dépend l'agriculture, des menaces pour la production de l'agriculture canadienne, des mécanismes pour protéger et conserver les bioressources canadiennes et la diversité génétique et des systèmes de production intégrée efficace. Ces renseignements permettent de repousser les limites de l'innovation en générant de nouveaux débouchés, tout en accélérant le rythme de l'innovation du secteur.

La génomique est un exemple de champ de recherche important pour le secteur de l'agriculture et des produits agro-industriels. Grâce à la recherche en génomique, les scientifiques peuvent mieux comprendre les fonctions de base des plantes et des animaux, trouver les gènes responsables de caractères particuliers, et développer des marqueurs moléculaires. La recherche en génomique profite aux agriculteurs en augmentant les rendements des cultures et en améliorant leur résistance aux maladies et aux ravageurs. Les consommateurs en tirent également profit, puisque le secteur peut répondre à la demande pour une production alimentaire durable. Par exemple, en 2014-2015, les chercheurs du Ministère ont fait des progrès sur les travaux en cours visant à protéger les cultures d'une maladie fongique appelée fusariose, une des maladies les plus dévastatrices des céréales à travers le monde. Cette maladie a des répercussions sur la

rentabilité des producteurs en raison des rendements grainiers réduits et d'une qualité moindre. En Amérique du Nord, elle entraîne des pertes de plus de 1 milliard de dollars par année. En utilisant des outils génomiques, les chercheurs ont séquencé avec succès les génomes des souches de fusariose pour aider à comprendre comment ce champignon s'adapte aux diverses plantes dans l'environnement canadien. Cette recherche conduit à de nouveaux cultivars de céréales résistantes à de multiples fusarioses.

D'autres exemples d'activités scientifiques réalisées par Agriculture et Agroalimentaire Canada au nom des agriculteurs, des transformateurs et des consommateurs, tant au pays qu'à l'étranger, sont présentés sur la page Web Publications scientifiques et ressources[xxxvi].

En outre, en 2014-2015, Agriculture et Agroalimentaire Canada a continué de protéger ses collections nationales de matériaux biologiques pour fournir des connaissances et des matériaux de base pour mener des recherches à l'appui de la productivité agricole et de la durabilité, des possibilités commerciales et des menaces à la chaîne de valeur. Ressources phytogénétiques du Canada[xxxvii], la banque nationale de semences et de gènes du pays, gérée par le Ministère, a continué à mettre l'accent sur la poursuite de la régénération du matériel génétique des espèces sauvages apparentées dans le cas de cultures comme l'orge, l'avoine, le blé et les pois chiches.

Pour ce qui est de la culture du blé, Ressources phytogénétiques du Canada a planté 500 échantillons (accessions) de semences au champ et 80 en serre. En coopération avec l'Université de la Saskatchewan, 2 000 échantillons de semences de blé plantées par Ressources phytogénétiques du Canada ont été ciblées pour la résistance aux maladies telles que la rouille des tiges, la rouille des feuilles, la tache des feuilles et la fusariose. Les données ont été recueillies et stockées sous forme numérique tout comme les photographies des épis de blé de 1 800 échantillons de semences.

Sous-programme 2.1.2 : Recherche accélérant l'innovation

Description : Ce programme de *Cultivons l'avenir 2* vise à satisfaire aux nouvelles exigences scientifiques du secteur canadien de l'agriculture, de l'agroalimentaire et des produits agro-industriels en générant des connaissances scientifiques et en y donnant accès afin d'aider le secteur à cerner et à atténuer les risques liés à l'agriculture et à la production agroalimentaire, à améliorer la salubrité du système alimentaire, à accroître sa productivité de manière durable pour améliorer ses profits nets grâce à l'utilisation plus efficace des intrants, à améliorer sa résilience face aux changements climatiques et à tirer parti des débouchés commerciaux. Les objectifs du programme sont les suivants : mener des recherches innovatrices pour comprendre les principaux défis et débouchés du secteur; convertir les connaissances scientifiques en produits, procédés et pratiques agricoles qui améliorent la compétitivité; promouvoir la recherche pour comprendre les principaux défis des agriculteurs canadiens en matière de durabilité de l'environnement; encourager la conversion des connaissances scientifiques en pratiques agricoles qui améliorent la durabilité de l'environnement et la rentabilité des exploitations agricoles; appuyer la mesure et l'analyse scientifiques du rendement du secteur en gestion durable de l'environnement de façon à

faciliter la compétitivité; collaborer avec le secteur afin d'axer les efforts d'Agriculture et Agroalimentaire Canada sur les risques et débouchés importants pour les entreprises.

Ressources financières budgétaires (en dollars)

Dépenses prévues 2014-2015	Dépenses réelles 2014-2015	Écart (dépenses réelles moins dépenses prévues) 2014-2015
88 928 621	94 980 417	6 051 796

Les dépenses réelles ont été supérieures aux dépenses prévues en raison de l'harmonisation des programmes pour répondre à l'évolution des priorités et aux montants reportés de l'exercice 2013-2014.

Ressources humaines (équivalents temps plein)

Prévu 2014-2015	Réel 2014-2015	Écart (nombre réel moins nombre prévu) 2014-2015
544	534	(10)

Le nombre réel d'équivalents temps plein est inférieur au nombre prévu en raison principalement de l'harmonisation des programmes et du résultat final de la restructuration organisationnelle entreprise par le gouvernement, ainsi que d'une attrition des effectifs supérieure aux prévisions.

Résultats du rendement

Résultats attendus	Indicateurs de rendement	Cibles	Résultats réels
Nouveaux produits et processus et nouvelles technologies transférables au secteur concernant la réduction des menaces posées par les catastrophes aux cultures, l'optimisation des efficiences dans l'élevage du bétail, ainsi que la salubrité des aliments	Nombre de nouveaux produits et processus et de nouvelles technologies transférables aux intervenants	51 d'ici le 31 mars 2018	39 (pour la période du 1er avril 2013 au 31 mars 2015)

Analyse du rendement et leçons retenues

Les projets de recherche ont continué d'aider à déterminer et à atténuer les risques associés à la production agricole et agroalimentaire, ainsi qu'à transformer les connaissances scientifiques en produits, en processus et en pratiques agricoles qui améliorent la capacité concurrentielle, la rentabilité et la viabilité du secteur. Au cours de 2014-2015, le Ministère a lancé 12 nouveaux projets scientifiques dans le cadre de cette activité de sous-programme, en plus des 137 projets en cours. En outre, l'appel de nouvelles propositions publié en 2014-2015 a permis de sélectionner huit nouveaux projets qui seront lancés au cours de 2015-2016.

Comptant 39 nouvelles technologies, procédés ou produits signalés à ce jour, le programme est sur la bonne voie d'atteindre son objectif fixé à 51 d'ici le 31 mars 2018.

Par exemple, grâce à l'initiative Recherche accélérant l'innovation, les chercheurs du Ministère mettent actuellement au point de nouvelles façons de détecter et de dénombrer, plus rapidement et de manière plus fiable, les bactéries vivantes d'E.coli qui peuvent contaminer la viande et causer un empoisonnement alimentaire. Les méthodes actuelles ne permettent pas de différencier les bactéries d'E.coli vivantes des bactéries mortes. Étant donné que seules les bactéries vivantes représentent un risque pour la santé, la capacité à différencier les bactéries vivantes des bactéries mortes permet aux chercheurs de détecter si oui ou non il existe un risque de contamination, et si la décontamination est efficace pour tuer les bactéries.

Un deuxième exemple, soit le suivi de l'amélioration de l'absorption de phosphore et de calcium dans la production porcine grâce à la nutrigénomique, contribue à réduire les coûts de production et les répercussions potentielles sur l'environnement des nutriments résiduels qui pénètrent dans le sous-sol et les eaux souterraines.

Sous-programme 2.1.3 : Recherche, développement et transfert des connaissances

Description : L'objectif de la recherche-développement et du transfert des connaissances menés par l'industrie dans le cadre de *Cultivons l'avenir 2* est d'accélérer le rythme d'innovation dans le secteur en soutenant les recherches menées par l'industrie, les activités de création et de transfert de connaissances et de développement de produits, technologies, pratiques, processus et services agricoles novateurs dans le secteur de l'agriculture, de l'agroalimentaire et des produits agro-industriels pour améliorer les possibilités sur le marché et favoriser l'innovation, l'investissement dans l'industrie et le leadership. Ce sous-programme offre des contributions non remboursables aux bénéficiaires et de l'aide à la recherche pour les dépenses salariales et non salariales d'Agriculture et Agroalimentaire Canada qui servent à mener des activités approuvées de sciences appliquées à l'appui d'un projet.

Ce programme a recourt au financement des paiements de transfert suivants : Paiements de contribution pour le programme Agri-innovation dans le cadre de *Cultivons l'avenir 2*.

Ressources financières budgétaires (en dollars)

Dépenses prévues 2014-2015	Dépenses réelles 2014-2015	Écart (dépenses réelles moins dépenses prévues) 2014-2015
89 369 126	72 422 289	(16 946 837)

Les dépenses réelles ont été inférieures aux dépenses prévues en raison principalement de l'harmonisation des programmes pour répondre à l'évolution des priorités. En outre, la plupart des fonds non dépensés ont été reportés à 2015-2016.

Ressources humaines (équivalents temps plein)

Prévu 2014-2015	Réel 2014-2015	Écart (nombre réel moins nombre prévu) 2014-2015
151	193	42

Le nombre réel d'équivalents temps plein est supérieur au nombre prévu en raison principalement de l'harmonisation à l'échelle des programmes.

Résultats du rendement

Résultats attendus	Indicateurs de rendement	Cibles	Résultats réels
Le secteur a des capacités supplémentaires pour développer les connaissances et les technologies	Nombre d'employés nouvellement formés et hautement qualifiés dans le secteur de 2013 à 2018 dans le cadre du volet de recherche et développement dirigé par l'industrie et de transfert des connaissances (volet B) du programme Agri-innovation	260 d'ici le 31 mars 2018	48 Les progrès réalisés jusqu'à maintenant indiquent que l'objectif sera atteint
Le secteur développe ou approfondit les connaissances et les technologies destinées à l'industrie aux fins de commercialisation ou d'adoption	Nombre de publications scientifiques examinées par des pairs dans le secteur de 2013 à 2018 dans le cadre du volet de recherche et développement dirigé par l'industrie et de transfert des connaissances (volet B) du programme Agri-innovation	339 d'ici le 31 mars 2018	474

Analyse du rendement et leçons retenues

Le sous-programme vise à renforcer la capacité du secteur à accélérer le rythme de l'innovation. À la fin de la période de référence, 48 étudiants avaient terminé une maîtrise ou un doctorat dans diverses disciplines scientifiques. On s'attend à ce que la majorité des étudiants qui travaillent à des projets obtiennent leurs diplômes au cours des deux années précédant la date butoir du 31 mars 2018. En se fondant sur les progrès réalisés jusqu'ici, on peut affirmer que le programme est sur la bonne voie d'atteindre son objectif.

Ce sous-programme appuie également les activités qui génèrent de nouveaux renseignements, comme en témoigne la production de publications scientifiques à comité de lecture. À la fin de mars 2015, 474 publications à comité de lecture avaient été produites et diffusées. Étant donné

que le programme devrait dépasser son objectif initial de 339, cet objectif a été augmenté pour la prochaine période de rapport.

Du soutien a été fourni à diverses grappes agroscientifiques et projets agroscientifiques. Les grappes agroscientifiques rassemblent l'expertise scientifique de l'industrie, du milieu universitaire et du gouvernement, dans le but de s'attaquer conjointement à de multiples priorités dans le cadre du plan scientifique d'un secteur. Il y a 14 grappes agroscientifiques : l'orge, le canola, les légumineuses à grains, l'élevage bovin, les plantes de grande culture, les produits laitiers, les céréales de l'Ouest (le blé), la volaille, le porc, l'horticulture et les produits horticoles ornementaux, y compris les grappes horizontales pour les produits biologiques, la transformation des aliments et les bioproduits.

Les projets agroscientifiques sont maintenant plus ciblés que par le passé, ayant désormais des incidences nationales, régionales ou locales. À ce jour, 65 projets agroscientifiques sont en cours. Par exemple, le Centre de recherche, de développement et de transfert technologique acéricole inc. (Centre ACER) continue à fournir aux consommateurs l'assurance de la haute qualité du sirop d'érable canadien. Au fil des ans, le Centre ACER a exploré de nouvelles méthodes technologiques pour améliorer les processus de contrôle de la qualité et de la pureté et soutenir le travail des inspecteurs de sirop d'érable. Le programme fournit tant un soutien financier que de collaboration pour le perfectionnement et les essais permanents, à divers sites d'inspection, d'un outil qui authentifie rapidement et efficacement la qualité du sirop d'érable. L'industrie du sirop d'érable sera bientôt en mesure d'automatiser entièrement son système de contrôle de la qualité.

Ce programme complète les activités de transfert de connaissances qui ont lieu au sein des grappes agroscientifiques et des projets agroscientifiques et comprend également des activités semblables exécutées par Agriculture et Agroalimentaire Canada. Grâce à ce sous-programme, le Ministère procède au transfert d'idées innovantes, d'outils et de pratiques qui sont d'intérêt régional et propres à des produits de base, au moyen de sites de démonstration, de journées champêtres, de visites organisées et de la participation à des activités de l'industrie.

Sous-programme 2.1.4 : Appui à la commercialisation et l'adoption

Description : L'objectif de l'Appui à la commercialisation et l'adoption sous *Cultivons l'avenir 2* est d'accélérer la démonstration, la commercialisation et/ou l'adoption de produits agro-industriels novateurs, technologies, processus ou services pour augmenter la compétitivité du secteur dans l'ensemble de la chaîne de valeur. Ce programme offre des contributions remboursables pour les projets de démonstration et de commercialisation agro-industriels menés par l'industrie destinés à faciliter la commercialisation ou l'adoption des innovations agricoles. Le financement des activités est consacré aux coûts d'immobilisations, comme la construction, l'achat et l'installation de matériel, ainsi qu'au marketing, au développement des compétences, aux services à forfait et à la main-d'œuvre. Les bénéficiaires admissibles sont les organismes à but lucratif.

Ce programme a recourt au financement des paiements de transfert suivants : Paiements de contribution pour le programme Agri-innovation dans le cadre de *Cultivons l'avenir 2*.

Ressources financières budgétaires (en dollars)

Dépenses prévues 2014-2015	Dépenses réelles 2014-2015	Écart (dépenses réelles moins dépenses prévues) 2014-2015
26 702 238	33 696 875	6 994 637

Les dépenses réelles ont été supérieures aux dépenses prévues en raison de l'harmonisation des programmes pour répondre à l'évolution des priorités.

Ressources humaines (équivalents temps plein)

Prévu 2014-2015	Réel 2014-2015	Écart (nombre réel moins nombre prévu) 2014-2015
13	12	(1)

Résultats du rendement

Résultats attendus	Indicateurs de rendement	Cibles	Résultats réels
Le secteur a accès à des capitaux d'investissement publics et privés pour financer la démonstration, la commercialisation et l'adoption de technologies, processus, produits et services	Valeur des investissements du secteur privé dans le cadre du volet Facilitation de la commercialisation et de l'adoption (volet C) du Programme Agri-innovation de 2013 à 2018 (millions de dollars)	118,5 d'ici le 31 mars 2018	63,7 Les progrès réalisés jusqu'à maintenant indiquent que l'objectif sera atteint
Le secteur développe des capacités pour commercialiser les produits, processus ou services	Nombre de produits, technologies, processus ou services innovateurs soutenus par le programme qui sont commercialisés dans le cadre du volet Facilitation de la commercialisation et de l'adoption (volet C) du Programme Agri-innovation de 2013 à 2018	54 d'ici le 31 mars 2018	1 Les progrès réalisés jusqu'à maintenant indiquent que l'objectif sera atteint

Analyse du rendement et leçons retenues

Le programme Facilitation de la commercialisation et de l'adoption devrait atteindre son objectif quinquennal fixé à 118,5 millions de dollars au chapitre des investissements des secteurs public et privé dans l'innovation en agriculture. Les ententes de contribution conclues dans le cadre du programme visent à réduire les risques financiers associés aux activités de commercialisation tardive, qui aident les bénéficiaires à obtenir un financement privé supplémentaire afin d'investir dans l'innovation. Les résultats complets ne sont pas encore atteints; cependant, à la fin de 2014-2015, 18 projets avaient été approuvés et étaient en cours ou achevés, ce qui représente un investissement de près de 63,7 millions de dollars dans l'innovation agricole.

Par exemple, le programme soutient les efforts de commercialisation de BioAmber Sarnia Inc. en offrant une contribution remboursable de 10 millions de dollars pour la construction d'une nouvelle usine à Sarnia, en Ontario. L'entreprise a mis au point un procédé de production d'acide succinique biosourcé à partir de sucre de maïs, en tant que méthode de rechange à la production à base de pétrole. L'acide biosuccinique est un produit chimique qui peut être utilisé dans un vaste éventail de marchés, depuis certaines applications spécialisées de grande valeur comme les produits de soins personnels et les additifs alimentaires, jusqu'aux applications à grand volume comme les plastifiants, les résines et les revêtements. L'usine, qui sera en mesure de produire 30 000 tonnes métriques d'acide succinique par année a bon espoir de commencer la production au cours de la prochaine année.

Sous-programme 2.1.5 : Programmes à frais partagés fédéraux-provinciaux-territoriaux reliés à la recherche, à l'adoption et à la commercialisation

Description : Ce programme de *Cultivons l'avenir 2* appuie les activités provinciales et territoriales ayant pour but d'accroître l'innovation au sein du secteur canadien de l'agriculture, de l'agroalimentaire et des produits agro-industriels. La programmation soutient les activités de recherche et de développement et facilite la démonstration et la commercialisation afin d'améliorer la productivité, la compétitivité, la croissance économique et l'adaptabilité du secteur et aide celui-ci à saisir les débouchés sur les marchés nationaux et internationaux.

Le programme utilise les paiements de transfert suivants comme source de financement : Contributions pour les programmes des initiatives stratégiques à coûts partagés dans le cadre de *Cultivons l'avenir 2* pour l'innovation.

Ressources financières budgétaires (en dollars)

Dépenses prévues 2014-2015	Dépenses réelles 2014-2015	Écart (dépenses réelles moins dépenses prévues) 2014-2015
63 718 708	83 060 684	19 341 976

Alors que les dépenses provinciales et territoriales au cours de la deuxième année de *Cultivons l'avenir 2* ont augmenté, puisque la majorité des nouveaux programmes ont été déployés durant la première année et qu'ils continuent d'être exécutés, la participation a varié d'un programme à l'autre, ce qui a mené à des dépenses moindres dans certains domaines et à des dépenses excessives dans d'autres.

Ressources humaines (équivalents temps plein)

Prévu 2014-2015	Réel 2014-2015	Écart (nombre réel moins nombre prévu) 2014-2015
9	7	(2)

Résultats du rendement

Résultats attendus	Indicateurs de rendement	Cibles	Résultats réels
Le secteur/l'industrie a accès à des nouveaux produits et de nouvelles pratiques et technologies en lien avec l'agriculture	Nombre cumulatif de produits, technologies, pratiques et processus nouveaux évalués ou démontrés dans le cadre des programmes à frais partagés fédéraux-provinciaux-territoriaux de *Cultivons l'avenir 2*	1 300 d'ici le 31 mars 2019	Les progrès réalisés jusqu'à maintenant indiquent que l'objectif sera atteint

Analyse du rendement et leçons retenues

Bien que l'objectif pour l'atteinte des résultats de rendement soit établi pour 2019, les résultats provinciaux et territoriaux fournis pour la première année du programme (2013-2014) indiquent que les activités liées à la recherche, à l'adoption et à la commercialisation permettront tout probablement d'atteindre ces objectifs. Une image plus précise des résultats de rendement sera disponible en 2015-2016, dès que l'on disposera des résultats du sondage sur l'incidence sur la clientèle des programmes à coûts partagés de *Cultivons l'avenir 2*[xi] en ce qui a trait aux programmes non liés à la gestion des risques de l'entreprise. Un tableau complet des résultats de rendement sera disponible après le 31 mars 2019.

Sous-programme 2.1.6 : Programmes à frais partagés fédéraux-provinciaux-territoriaux reliés à l'environnement

Description : Ce programme de *Cultivons l'avenir 2* appuie les activités provinciales et territoriales ayant pour but d'appuyer le secteur canadien de l'agriculture, de l'agroalimentaire et des produits agro-industriels et ses entreprises pour évaluer les risques environnementaux prioritaires, d'y faire face ainsi que de gérer les ressources naturelles de façon durable. Les programmes ont principalement pour but de minimiser et d'atténuer les répercussions et les risques environnementaux en maintenant ou en améliorant la qualité des sols, de l'eau, de l'air et de la biodiversité. Ils visent également à assurer la protection et la viabilité à long terme des ressources naturelles utilisées pour la production agricole et à favoriser la viabilité économique et écologique à long terme du secteur agricole.

Le programme utilise les paiements de transfert suivants comme source de financement : Contributions pour les programmes des initiatives stratégiques à coûts partagés dans le cadre de *Cultivons l'avenir 2* pour l'innovation.

Ressources financières budgétaires (en dollars)

Dépenses prévues 2014-2015	Dépenses réelles 2014-2015	Écart (dépenses réelles moins dépenses prévues) 2014-2015
37 005 525	33 414 671	(3 590 854)

Alors que les dépenses provinciales et territoriales au cours de la deuxième année de *Cultivons l'avenir 2* ont augmenté, puisque la majorité des nouveaux programmes ont été déployés durant la première année et qu'ils continuent d'être exécutés, la participation a varié d'un programme à l'autre, ce qui a mené à des dépenses moindres dans certains domaines et à des dépenses excessives dans d'autres. Cependant, la plupart des fonds non dépensés devraient être reportés à un exercice ultérieur.

Ressources humaines (équivalents temps plein)

Prévu 2014-2015	Réel 2014-2015	Écart (nombre réel moins nombre prévu) 2014-2015
0	2	2

Résultats du rendement

Résultats attendus	Indicateurs de rendement	Cibles	Résultats réels
Le secteur/l'industrie prend des mesures pour réduire les risques environnementaux et utiliser les intrants d'une manière efficiente	Nombre cumulatif de pratiques de gestion bénéfiques mises en œuvre dans le cadre des programmes à frais partagés fédéraux-provinciaux-territoriaux de *Cultivons l'avenir 2*	14 600 d'ici le 31 mars 2019	2014-2015 : les données provinciales et territoriales annuelles sur le rendement pour la présente période de rapport seront disponibles en 2015-2016

			2013-2014 : 4 187 pratiques de gestion bénéfiques ont été signalées, ce qui représente plus de 28 % de la cible cumulative prévue d'ici le 31 mars 2019

Analyse du rendement et leçons retenues

Bien que l'objectif pour l'atteinte des résultats de rendement soit établi pour 2019, les résultats provinciaux et territoriaux fournis pour la première année du programme (2013-2014) indiquent que les activités liées aux programmes environnementaux à coûts partagés permettront tout probablement d'atteindre ces objectifs. Une image plus précise des résultats de rendement sera disponible en 2015-2016, dès que l'on disposera des résultats du sondage sur l'incidence sur la clientèle des programmes à coûts partagés de *Cultivons l'avenir 2*[xi] en ce qui a trait aux programmes non liés à la gestion des risques de l'entreprise. Un tableau complet des résultats de rendement sera disponible après le 31 mars 2019.

Sous-programme 2.1.7 : Programme de lutte contre les gaz à effet de serre en agriculture

Description : Le Programme de lutte contre les gaz à effet de serre en agriculture accorde des contributions financières à des partenaires de l'industrie agricole, des gouvernements et du milieu universitaire pour des projets de recherche visant la réduction des gaz à effet de serre et la mise à la disposition des agriculteurs de nouvelles technologies d'atténuation des risques et de pratiques de gestion bénéfiques. Le Programme de lutte contre les gaz à effet de serre en agriculture représente la contribution canadienne au réseau international, l'Alliance mondiale de recherche sur les gaz à effet de serre en agriculture, une alliance internationale qui vise à accroître la collaboration en matière de recherche sur la réduction des gaz à effet de serre et les pratiques de gestion bénéfiques.

Ce programme a recourt au financement des paiements de transfert suivants : Contributions à l'appui du programme de lutte contre les gaz à effet de serre en agriculture.

Ressources financières budgétaires (en dollars)

Dépenses prévues 2014-2015	Dépenses réelles 2014-2015	Écart (dépenses réelles moins dépenses prévues) 2014-2015
5 718 400	4 871 608	(846 792)

Ressources humaines (équivalents temps plein)

Prévu 2014-2015	Réel 2014-2015	Écart (nombre réel moins nombre prévu) 2014-2015
2	4	2

Résultats du rendement

Résultats attendus	Indicateurs de rendement	Cibles	Résultats réels
Des renseignements sur la réduction des émissions de gaz à effet de serre sont fournis aux agriculteurs	Nombre de nouvelles pratiques de gestion bénéfiques démontrées lors de journées champêtres et d'ateliers dans le cadre du Programme de lutte contre les gaz à effet de serre en agriculture de 2011 à 2016	12 d'ici le 31 mars 2016	12

Analyse du rendement et leçons retenues

Le Programme de lutte contre les gaz à effet de serre en agriculture[xxxviii] a appuyé l'élaboration et la démonstration de 12 nouvelles pratiques de gestion bénéfiques et devrait dépasser son objectif. Le programme compte 18 projets approuvés à ce jour.

À titre d'exemple, l'Université de la Colombie-Britannique étudie plusieurs processus majeurs comprenant le renouvellement des paillis et les gaz à effet de serre dans les systèmes de production irriguée dans le sud de la Colombie-Britannique. Au cours de la dernière année, l'Université a fait des présentations devant plus de 80 producteurs à la recherche des moyens de réduire leur empreinte de carbone et d'eau pour des raisons à la fois environnementales et de marketing. Les producteurs et les spécialistes du marketing réagissent à la pression internationale pour produire des aliments dont l'empreinte environnementale est de beaucoup réduite. Les résultats de ce projet pourraient aider les producteurs et les transformateurs, en particulier les producteurs de fruits et les vineries, à répondre à cette pression concurrentielle.

Depuis le lancement du programme, les universités et les instituts de recherche ont signalé que plus de 7 163 parties intéressées ont participé à des journées champêtres et à des ateliers sur de nouvelles technologies et pratiques de gestion bénéfiques permettant d'atténuer les émissions de gaz à effet de serre.

Le Ministère a terminé son évaluation du Programme de lutte contre les gaz à effet de serre en agriculture[xxxix] en 2014. L'évaluation a permis de révéler que le programme a atteint ses résultats escomptés au moyen d'études de délimitation de l'étendue, du transfert de technologies et de plans de recherche, d'ententes de collaboration formelles et informelles, de documents, d'articles

de journaux, de présentations de produits d'information et d'études techniques. Les résultats immédiats sont atteints grâce à l'élaboration, à la vérification et à la validation des nouveaux renseignements et technologies en matière d'atténuation des gaz à effet de serre, et à la mise au point de méthodes et d'approches de transfert des technologies aux agriculteurs. Enfin, des progrès au chapitre du résultat intermédiaire ont également été accomplis en mettant à la disposition des agriculteurs des renseignements et des technologies en matière d'atténuation des gaz à effet de serre.

Programme 2.2 : Capacité de l'industrie

Description : Ce programme permet au secteur et aux entreprises d'accroître leur capacité de réussir à long terme dans un monde concurrentiel et axé sur le marché. Le programme encourage l'utilisation de pratiques de gestion d'entreprise éprouvées, tout en permettant aux entreprises du secteur de comprendre leur situation financière, de rester rentables et d'investir, au besoin. Il favorise une participation accrue des jeunes agriculteurs ou des agriculteurs débutants, des clients des Premières nations et des clients de certains sous-secteurs en transition. Le programme appuie également le secteur et ses entreprises afin d'améliorer l'accès aux infrastructures clés.

Ressources financières budgétaires (en dollars)

Budget principal des dépenses 2014-2015	Dépenses prévues 2014-2015	Autorisations totales pouvant être utilisées 2014-2015	Dépenses réelles (autorisations utilisées) 2014-2015	Écart (dépenses réelles moins dépenses prévues) 2014-2015
72 190 745	72 190 745	88 993 343	76 204 095	4 013 350

Les dépenses réelles sont supérieures aux dépenses prévues en raison principalement des coûts liés au transfert de la structure de régularisation des eaux d'*Echo Lake* au gouvernement de la Saskatchewan, ce qui été contrebalancé par des dépenses moins importantes que prévu relativement au Programme canadien d'adaptation agricole. Comme on peut s'y attendre pour la première année d'un programme restructuré, le nombre de demandes pour le Programme canadien d'adaptation agricole a été faible, mais on s'attend à un plus grand nombre de demandes et de projets approuvés au cours du prochain exercice.

Ressources humaines (équivalents temps plein)

Prévu 2014-2015	Réel 2014-2015	Écart (nombre réel moins nombre prévu) 2014-2015
231	227	(4)

Résultats du rendement

Résultats attendus	Indicateurs de rendement	Cibles	Résultats réels
Le secteur augmente sa capacité de résilience et d'autonomie	Maintenir ou augmenter le pourcentage d'exploitations agricoles ayant des flux de	55 d'ici le 31 mars 2028	58 Source : Statistique Canada, Enquête

	trésorerie disponibles élevés		financière sur les fermes, 2013 et calculs d'Agriculture et Agroalimentaire Canada Remarque : Le flux de trésorerie disponible représente l'encaisse disponible après le paiement des dépenses pour l'exploitation agricole, y compris la dette agricole

Analyse du rendement et leçons retenues

En 2014-2015, Agriculture et Agroalimentaire Canada a continué à encourager de saines pratiques de gestion d'entreprise et d'aider les agriculteurs et les agroentreprise participants à mieux comprendre leurs situations financières, à être plus rentables et à investir là où cela est nécessaire. Par exemple, par l'intermédiaire du volet Favoriser le développement des entreprises[xl] et du Service de médiation en matière d'endettement agricole[xli], le programme Capacité de l'industrie a contribué à améliorer la gestion financière des participants.

Sous-programme 2.2.1 : Service de médiation en matière d'endettement agricole

Description : Conformément à la *Loi sur la médiation en matière d'endettement agricole*, Agriculture et Agroalimentaire Canada offre le Service de médiation en matière d'endettement agricole qui fournit des services de consultation et de médiation aux agriculteurs qui éprouvent des difficultés à satisfaire à leurs obligations financières. Un conseiller financier effectue un examen de la situation financière de l'exploitation agricole et prépare un plan de relance. Des médiateurs professionnels aident l'agriculteur et ses créditeurs à conclure une entente financière mutuellement satisfaisante. Une suspension des procédures peut être accordée pour protéger l'agriculteur de toute reprise ou saisie d'actifs. Les particuliers, entreprises, partenariats, coopératives ou autres associations de personnes qui sont insolvables et exploitent une entreprise agricole à des fins commerciales sont admissibles à ce service. Ce programme a recourt à du financement basé sur *Loi sur la médiation en matière d'endettement agricole*.

Ressources financières budgétaires (en dollars)

Dépenses prévues 2014-2015	Dépenses réelles 2014-2015	Écart (dépenses réelles moins dépenses prévues) 2014-2015
3 045 711	2 527 792	(517 919)

Le Service de médiation en matière d'endettement agricole est un programme axé sur la demande qui dépend de la situation financière du participant et du fait qu'il recherche ou non des services de médiation.

Ressources humaines (équivalents temps plein)

Prévu 2014-2015	Réel 2014-2015	Écart (nombre réel moins nombre prévu) 2014-2015
12	12	0

Résultats du rendement

Résultats attendus	Indicateurs de rendement	Cibles	Résultats réels
Nombre accru d'ententes conclues entre les agriculteurs insolvables et leurs créanciers à propos des mesures de redressement financier	Pourcentage de demandes remplies ayant donné lieu à des ententes signées entre exploitants agricoles et créanciers	80 d'ici le 31 mars 2015	75

Analyse du rendement et leçons retenues

Les résultats réels s'établissaient à l'intérieur d'une fourchette de 5 % de l'objectif. Les résultats ont été calculés en utilisant une moyenne mobile de trois ans, soit les années 2012-2013, 2013-2014 et 2014-2015.

Le pourcentage des accords signés variait d'une année à l'autre. Par exemple, en 2013-2014, 78 % des demandes ont donné lieu à la signature d'arrangements entre les producteurs et leurs créanciers, soit une augmentation comparativement à 73 % enregistré en 2012-2013. Plusieurs facteurs influencent le nombre de demandes reçues, de même que la probabilité de conclure des accords avec les créanciers. Parmi ces facteurs, mentionnons les suivants : le temps pendant lequel l'agriculteur a attendu pour présenter une demande, les compétences de gestion financière du demandeur, les prix peu élevés des produits de base, les mauvaises récoltes et les éclosions de maladies animales.

Sous-programme 2.2.2 : Favoriser le développement des entreprises

Description : Ce programme de *Cultivons l'avenir 2* encourage l'utilisation de saines pratiques de gestion et d'en faire connaître les avantages tout en permettant aux entreprises du secteur d'être rentables et d'investir dans les secteurs où il le faut. Le programme finance des activités liées à l'application de pratiques et de compétences en gestion des affaires qui renforcent la capacité des entreprises du secteur à évaluer les répercussions financières des améliorations qu'elles apportent, à gérer le changement, à réagir au changement, à permettre aux entrepreneurs de comprendre leur situation financière et à favoriser la participation des jeunes agriculteurs ou des débutants dans ce domaine.

Ce programme a recourt au financement des paiements de transfert suivants : Paiements de contribution pour le programme Agri-compétitivité dans le cadre de *Cultivons l'avenir 2* et de contributions en vertu du programme Objectif carrière de la Stratégie emploi jeunesse.

Ressources financières budgétaires (en dollars)

Dépenses prévues 2014-2015	Dépenses réelles 2014-2015	Écart (dépenses réelles moins dépenses prévues) 2014-2015
4 956 314	4 797 424	(158 890)

Ressources humaines (équivalents temps plein)

Prévu 2014-2015	Réel 2014-2015	Écart (nombre réel moins nombre prévu) 2014-2015
11	12	1

Résultats du rendement

Résultats attendus	Indicateurs de rendement	Cibles	Résultats réels
Les producteurs individuels et les clients du secteur de l'agroentreprise apportent des changements à leurs activités	Pourcentage des exploitants agricoles qui prévoient d'accroître ou de diversifier leurs activités d'ici cinq ans	60 d'ici le 31 mars 2018	Les progrès réalisés jusqu'à maintenant indiquent que l'objectif sera atteint
Nombre accru de travailleurs qualifiés sur le marché du travail dans le secteur agricole	Pourcentage de stagiaires du Programme objectif carrière qui obtiennent un poste permanent dans le secteur agricole	75 d'ici le 31 mars 2018	58

Analyse du rendement et leçons retenues

Le programme Favoriser le développement des entreprises[xl] demeure sur la bonne voie d'atteindre ses objectifs au 31 mars 2018, au moyen d'ententes de contribution continues avec cinq organisations nationales sans but lucratif, dont Gestion agricole du Canada, afin de soutenir des projets visant à accroître les compétences et les connaissances en entrepreneuriat, et à améliorer les outils à ce chapitre. En 2014-2015, Gestion agricole du Canada a mené une enquête auprès d'un échantillon de ses participants et a reçu 445 réponses d'agriculteurs. Les résultats de cette enquête montrent que 82 % des participants avaient commencé à apporter des changements dans leur fonctionnement, avec pour but d'améliorer leurs pratiques de gestion d'entreprise.

Agriculture et Agroalimentaire Canada n'est qu'un des nombreux ministères qui offrent le Programme objectif carrière[xlii], un volet de la Stratégie emploi jeunesse. En se fondant sur les résultats de l'évaluation de la Stratégie emploi jeunesse menée par Emploi et Développement social Canada entre 2011 et 2014, on peut affirmer que le programme est sur la bonne voie d'atteindre son objectif quant au nombre de stagiaires qui obtiennent un poste permanent dans les domaines de l'agriculture. L'évaluation indique que 97 % des participants au Programme objectif carrière qui ont répondu à l'enquête avaient trouvé un emploi à l'issue de leur participation au programme. Parmi ceux-ci, 58 % avaient trouvé un emploi à temps plein après leur stage de travail, 13 % avaient trouvé un emploi à temps partiel, et 26 % avaient trouvé un emploi à la fois à temps plein et à temps partiel. Une forte majorité des participants qui avaient trouvé un emploi a déclaré que le programme les avait aidés à obtenir cet emploi. Dans l'ensemble, 40 % estiment que le programme a eu une « incidence importante » dans l'obtention de leur emploi, tandis que 28 % indiquent que le programme a eu une « certaine incidence ». De l'avis de 19 % des participants seulement, le programme n'a eu « aucune incidence ». Un autre indicateur du succès du programme est le pourcentage de réponses des participants qui ont conservé leur emploi auprès de l'employeur où ils ont fait leur stage. Dans l'ensemble, 49 % des répondants ont affirmé qu'ils continuaient à travailler pour le même employeur une fois le programme terminé.

Le Ministère a terminé l'évaluation du programme « Favoriser le développement des entreprises »[xliii] en 2014-2015. L'évaluation a permis de conclure que le programme, par l'intermédiaire des cinq organisations nationales financées, contribue à répondre aux besoins continus du secteur agricole en matière de développement des entreprises, notamment aux besoins liés à la gestion de l'entreprise, des risques, des ressources humaines, de la santé et de la sécurité en milieu de travail ainsi que du leadership. À la suite de l'évaluation, il a été recommandé que le Ministère examine les mesures de rendement du programme afin de clarifier davantage sa valeur, de la renforcer et de mieux la saisir.

Sous-programme 2.2.3 : Programmes à frais partagés fédéraux-provinciaux-territoriaux reliés à l'adaptabilité et à la capacité de l'industrie

Description : Ce programme de *Cultivons l'avenir 2* permet au secteur canadien de l'agriculture, de l'agroalimentaire et des produits agro-industriels et à ses entreprises d'accroître leur capacité de réussir à long terme dans un monde concurrentiel et axé sur le marché. Le programme encourage l'utilisation de pratiques et d'outils de gestion d'entreprise éprouvés, tout en favorisant une participation accrue des jeunes agriculteurs ou des agriculteurs débutants et des clients de certains sous-secteurs en transition. Le programme appuie également le secteur et ses entreprises afin d'améliorer l'accès aux infrastructures clés et de développer le leadership dans le secteur.

Ce programme a recourt au financement des paiements de transfert suivants : Contributions pour les programmes des initiatives stratégiques à coûts partagés dans le cadre de *Cultivons l'avenir 2* pour l'adaptabilité et la capacité du secteur.

Ressources financières budgétaires (en dollars)

Dépenses prévues 2014-2015	Dépenses réelles 2014-2015	Écart (dépenses réelles moins dépenses prévues) 2014-2015
45 074 739	42 979 237	(2 095 502)

Alors que les dépenses provinciales et territoriales au cours de la deuxième année de *Cultivons l'avenir 2* ont augmenté puisque la majorité des nouveaux programmes ont été déployés durant la première année et qu'ils continuent d'être exécutés, la participation a varié d'un programme à l'autre, ce qui a mené à des dépenses moindres dans certains domaines et à des dépenses excessives dans d'autres. Cependant, la plupart des fonds non dépensés devraient être reportés à un exercice ultérieur.

Ressources humaines (équivalents temps plein)

Prévu 2014-2015	Réel 2014-2015	Écart (nombre réel moins nombre prévu) 2014-2015
4	4	0

Résultats du rendement

Résultats attendus	Indicateurs de rendement	Cibles	Résultats réels
Le secteur/l'industrie adopte de plus en plus de pratiques et d'outils de gestion des risques stratégiques et de gestion des affaires	Pourcentage d'exploitants agricoles qui croient que leur revenu agricole net demeurera stable ou augmentera au cours des cinq prochaines années	79 d'ici le 31 mars 2019	Les résultats seront disponibles une fois que le sondage 2015-2016 aura été mené
Le secteur/l'industrie augmente sa capacité de production	Nombre cumulatif d'acres visées par le programme d'infrastructure dans le cadre des programmes à frais partagés fédéraux-provinciaux-territoriaux de *Cultivons l'avenir 2*	61 900 d'ici le 31 mars 2019	Les progrès réalisés jusqu'à maintenant indiquent que l'objectif sera atteint

Analyse du rendement et leçons retenues

Bien que l'objectif visant les résultats de rendement soit établi pour 2019, les résultats fournis par les provinces et les territoires pour la première année du programme (2013-2014) indiquent que les activités liées à la capacité et à l'adaptabilité de l'industrie permettront tout probablement d'atteindre ces objectifs. Une image plus précise des résultats de rendement sera disponible en 2015-2016, dès que l'on disposera des résultats du sondage sur l'incidence sur la clientèle des programmes à coûts partagés de *Cultivons l'avenir 2*[xi] en ce qui a trait aux programmes non liés à la gestion des risques de l'entreprise. Un tableau complet des résultats de rendement sera disponible après le 31 mars 2019.

Sous-programme 2.2.4 : Pâturages communautaires

Description : Le Programme de pâturages communautaires améliore la viabilité des parcours naturels des Prairies pour l'agriculture au moyen de l'élevage. Il consiste à gérer des parcours naturels pour des éleveurs de bétail et à fournir du fourrage pour des animaux.

Ressources financières budgétaires (en dollars)

	Dépenses prévues/revenu 2014-2015	Dépenses réelles/revenu 2014-2015	Écart (nombre réel moins nombre prévu) 2014-2015
Dépenses prévues brutes	21 800 000	20 200 763	(1 599 237)
Moins revenus disponibles	21 800 000	20 290 052	(1 509 948)
Dépenses prévues nettes	0	(89 289)	(89 289)

Le Programme de pâturages communautaires est financé au moyen de recettes nettes en vertu d'un crédit. Le programme prendra fin d'ici 2017-2018.

Ressources humaines (équivalents temps plein)

Prévu 2014-2015	Réel 2014-2015	Écart (nombre réel moins nombre prévu) 2014-2015
153	152	(1)

Résultats du rendement

Résultats attendus	Indicateurs de rendement	Cibles	Résultats réels
Utilisation des terres et pratiques respectueuses de l'environnement pour la gestion de parcours naturels biodiversifiés, productifs et à usage multiple	La santé des pâturages est jugée « bonne » ou « excellente » pour au moins 85 % des terres du Programme de pâturages communautaires	85 d'ici le 31 mars 2015	85

Analyse du rendement et leçons retenues

Des niveaux durables de pâturage ont été établis pour chaque pâturage communautaire. Les capacités de charge du bétail pour chaque pâturage sont le produit du nombre d'acres de cultures fourragères, de la quantité de cultures fourragères produite et de la capacité de charge optimale au cours des prochaines années pour atténuer la sécheresse. Les saisons de pâturage 2013 et 2014 étaient des années de pâturage moyennes avec un nombre total de journées de pâturage conforme à la moyenne sur dix ans (135 jours par vache). Les capacités de charge à l'échelle des pâturages

n'ont pas été dépassées, ce qui se traduit par des indicateurs de qualité correspondant à la valeur de référence (85 %) ou la surpassant.

À la suite de la décision figurant dans le budget de 2012 qui consiste à réduire progressivement le Programme de pâturages communautaires[xliv] et à se départir de 85 pâturages sur une période de six ans, le gouvernement fédéral a cessé de gérer 21 des 85 pâturages visés en 2013-2014. En 2014-2015, on s'est départi de 14 autres pâturages en Saskatchewan et au Manitoba.

Sous-programme 2.2.5 : Infrastructure hydraulique

Description : Le Programme d'infrastructure d'approvisionnement en eau se définit comme la gestion et l'exploitation des ouvrages hydrauliques qui appartiennent au gouvernement fédéral dans le Sud de la Saskatchewan. Le programme a été établi pour assurer une saine gestion des 33[1] barrages et des cinq projets d'irrigation d'Agriculture et Agroalimentaire Canada et permettre au gouvernement de s'acquitter de ses responsabilités en matière de sécurité publique et de remplir ses obligations relatives à l'approvisionnement en eau des irrigateurs et des collectivités locales ou régionales ainsi que certaines obligations internationales. Les barrages et les ouvrages d'adduction desservent les collectivités agricoles et rurales en approvisionnant de l'eau pour l'irrigation, les loisirs, la consommation municipale et le bétail. Les projets d'irrigation par submersion d' d'Agriculture et Agroalimentaire Canada fournissent de l'eau à 250 utilisateurs sur une superficie de 8 200 hectares.

[1] À la fin de la période de référence, le ministère avait la responsabilité de 29 barrages.

Ressources financières budgétaires (en dollars)

Dépenses prévues 2014-2015	Dépenses réelles 2014-2015	Écart (dépenses réelles moins dépenses prévues) 2014-2015
3 223 310	18 087 049	14 863 739

Les dépenses réelles sont supérieures aux dépenses prévues en raison principalement des coûts liés au transfert de la structure de régularisation des eaux d'*Echo Lake* au gouvernement de la Saskatchewan.

Ressources humaines (équivalents temps plein)

Prévu 2014-2015	Réel 2014-2015	Écart (nombre réel moins nombre prévu) 2014-2015
36	34	(2)

Résultats du rendement

Résultats attendus	Indicateurs de rendement	Cibles	Résultats réels
L'infrastructure de stockage des eaux est sûre sur le plan opérationnel et les risques en aval sont maintenus au niveau le plus faible qu'il soit raisonnablement possible d'atteindre	Nombre d'examens de la sécurité des barrages pour les barrages d'Agriculture et Agroalimentaire Canada ayant des conséquences élevées/très élevées, menés conformément aux « lignes directrices sur la sécurité des barrages » de l'Association canadienne des barrages, fournis à Agriculture et Agroalimentaire Canada dans les délais convenus	4 d'ici le 31 mars 2015	4

Analyse du rendement et leçons retenues

Au cours de la période de rapport, le Ministère a poursuivi la mise en œuvre de l'accord de transfert conclu avec la *Saskatchewan Water Security Agency* pour transférer la structure de régularisation des eaux d'*Echo Lake* au gouvernement provincial. Quatre examens de la sécurité ont été menés, et des mesures correctives seront mises en œuvre.

Sous-programme 2.2.6 : Le Programme d'utilisation du port de Churchill

Description : Ce programme verse des subventions aux personnes morales, incluant la nouvelle Commission canadienne du blé à participation volontaire, qui organisent des expéditions de produits céréaliers par navires océaniques à partir du port de Churchill. Étant donné que la Commission canadienne du blé utilisait régulièrement le port de Churchill, ce programme facilitera la transition au nouveau modèle de commercialisation en donnant le temps nécessaire pour accroître la diversification du port de Churchill. Ce programme livré par le gouvernement fédéral verse un maximum de 4,6 millions de dollars par an pour un maximum de 500 000 tonnes de grain. Le total de l'aide pour ce programme de cinq ans se terminant le 31 mars 2017 est de 23 millions de dollars.

Ce programme a recourt au financement des paiements de transfert suivants : Versement des subventions pour le programme d'utilisation du port de Churchill.

Ressources financières budgétaires (en dollars)

Dépenses prévues 2014-2015	Dépenses réelles 2014-2015	Écart (dépenses réelles moins dépenses prévues) 2014-2015
4 849 270	4 585 371	(263 899)

Ressources humaines (équivalents temps plein)

Prévu 2014-2015	Réel 2014-2015	Écart (nombre réel moins nombre prévu) 2014-2015
0	0	0

Résultats du rendement

Résultats attendus	Indicateurs de rendement	Cibles	Résultats réels
Expéditions de grains à partir du port sont maintenues	Nombre de tonnes de grains expédiés par année de 2012 à 2017 dans le cadre du Programme d'utilisation du port de Churchill	500 000 d'ici le 31 mars 2017	530 311

Analyse du rendement et leçons retenues

Le Programme d'utilisation du port de Churchill[xlv] a réussi à la fois à maintenir les niveaux historiques des expéditions de grain, en se fondant sur la moyenne de 2005-2010 (500 000 tonnes), et à aider à diversifier la base de clientèle du Port. Au cours de la saison d'expédition 2014, 530 311 tonnes de produits ont été expédiées, dont 498 410 tonnes prises en charge directement par le programme. Même si, en 2014, un nombre moins élevé de tonnes a été expédié par rapport à 2013, le Programme a atteint son objectif, soit d'aider à maintenir des niveaux historiques. Pendant la saison d'expédition 2014, certains problèmes logistiques, en particulier deux déraillements sur la seule ligne ferroviaire du Port de Churchill, ont entraîné une perte de temps. Quatre entreprises ont utilisé le port en 2014, soit trois clients réguliers plus un nouveau client. Outre la clientèle élargie, on note également une certaine diversification dans les types de grains expédiés par le port. Des expéditions de canola ont eu lieu chaque année du programme, tout comme des expéditions de blé.

Une enquête menée en 2014-2015 auprès des bénéficiaires a révélé que ces derniers étaient satisfaits du programme.

Sous-programme 2.2.7 : Programme canadien d'adaptation agricole

Description : L'objectif du Programme canadien d'adaptation agricole est d'aider les secteurs de l'agriculture, de l'agroalimentaire et des produits agro-industriels à saisir des occasions, à réagir aux enjeux nouveaux et émergents et à mettre à l'essai des solutions aux problèmes nouveaux et courants afin de s'adapter et de demeurer concurrentiel.

Ce programme a recourt au financement des paiements de transfert suivants : Contributions à l'appui du programme canadien d'adaptation agricole.

Ressources financières budgétaires (en dollars)

Dépenses prévues 2014-2015	Dépenses réelles 2014-2015	Écart (dépenses réelles moins dépenses prévues) 2014-2015
11 041 401	3 316 511	(7 724 890)

Comme on peut s'y attendre pour la première année d'un programme restructuré, le nombre de demandes pour le Programme canadien d'adaptation agricole a été faible, mais on s'attend à un plus grand nombre de demandes et de projets approuvés au cours du prochain exercice.

Ressources humaines (équivalents temps plein)

Prévu 2014-2015	Réel 2014-2015	Écart (nombre réel moins nombre prévu) 2014-2015
15	13	(2)

Résultats du rendement

Résultats attendus	Indicateurs de rendement	Cibles	Résultats réels
Le secteur élabore des stratégies pour répondre aux problèmes urgents et/ou critiques	Nombre de stratégies élaborées et mises en œuvre par le secteur pour réagir aux problèmes urgents et/ou critiques de 2014 à 2019	30 d'ici le 31 mars 2019	0
Le secteur élabore des outils lui permettant de s'adapter aux circonstances changeantes	Nombre d'outils d'adaptation élaborés par le secteur de 2014 à 2019	30 d'ici le 31 mars 2019	3

Analyse du rendement et leçons retenues

Le Programme canadien d'adaptation agricole[xlvi] a été lancé en mai 2014, et représente une version mise à jour des programmes d'adaptation du Ministère. Le Programme vient compléter l'ensemble des programmes de *Cultivons l'avenir 2*[xi] et procure la flexibilité nécessaire pour soutenir des projets nationaux ou sectoriels dans le secteur de l'agriculture, de l'agroalimentaire et des produits agro-industriels, afin d'aborder des sujets de préoccupation et de répondre aux questions urgentes imprévues.

Comme on peut s'y attendre pour la première année d'un programme restructuré, le nombre de projets approuvés était peu élevé, mais on s'attend à un plus grand nombre de projets approuvés au cours du prochain exercice. Les administrateurs collaborent avec le secteur à la promotion du Programme.

Approuvé en 2014-2015, un projet aidera l'Institut canadien international des céréales à examiner les farines de légumineuses obtenues par mouture sur cylindre. La mise au point d'une technologie innovatrice ainsi que de techniques précédant et suivant la mouture aux fins de la production de farine de légumineuses devrait, au bout du compte, permettre d'augmenter la part du marché international qu'occupent les légumineuses canadiennes. Constituant un exemple de la façon dont l'innovation exige du temps, ce projet repose sur les travaux réalisés dans le cadre de la version précédente du programme, alors que l'Institut avait examiné plusieurs techniques minotières avant de déterminer que la mouture sur cylindre présentait le plus grand potentiel.

En février 2013, le Ministère a effectué une évaluation du programme d'innovation et d'adaptation d'Agriculture et Agroalimentaire Canada[xlvii] et a inclus dans son champ d'application la composante nationale du programme d'adaptation précédent. L'évaluation a révélé, entre autres éléments, que le programme a contribué au secteur avec la possibilité de se concentrer sur les innovations qui ciblent des réponses à des événements ponctuels ou inhabituels, tels que les épidémies, et a aidé les secteurs à s'adapter grâce au renforcement des capacités et au transfert des connaissances.

Programme 2.3 : Agence canadienne du pari mutuel

Description : En vertu de l'article 204 du Code criminel du Canada, le ministre de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire est responsable des politiques et de la réglementation concernant les paris mutuels sur les courses de chevaux. L'Agence canadienne du pari mutuel est un organisme de service spécial d'Agriculture et Agroalimentaire Canada qui est chargé de réglementer et de superviser les activités de pari mutuel dans les hippodromes canadiens, et qui a pour objectif de s'assurer que le tout s'y déroule de manière équitable pour le public. Les coûts associés aux activités de l'Agence canadienne du pari mutuel sont recouvrés au moyen d'un prélèvement fixé actuellement à 0,8 % sur chaque pari engagé au Canada. Les plans stratégiques de l'Agence canadienne du pari mutuel sont axés sur la réglementation et la surveillance de façon moderne, efficace et transparente des activités de pari mutuel sur les courses hippiques.

Ressources financières budgétaires (en dollars)

	Budget principal des dépenses 2014-2015	Dépenses prévues 2014-2015	Autorisations totales pouvant être utilisées 2014-2015	Dépenses réelles (autorisations utilisées) 2014-2015	Écart (nombre réel moins nombre prévu) 2014-2015
Dépenses prévues brutes	9 014 000	9 014 000	16 403 425	7 908 240	(1 105 760)
Moins revenus disponibles	8 980 000	8 980 000	8 980 000	10 141 331	1 161 331
Dépenses nettes prévues	34 000	34 000	7 423 425	(2 233 091)	(2 267 091)

Ressources humaines (équivalents temps plein)

Prévu 2014-2015	Réel 2014-2015	Écart (nombre réel moins nombre prévu) 2014-2015
33	34	1

Résultats du rendement

Résultat attendu	Indicateurs de rendement	Cibles	Date de réalisation
Les activités de pari mutuel sont menées d'une façon équitable pour le public canadien qui se livre à des paris	Pourcentage de conformité avec le *Règlement sur la surveillance du pari mutuel* des hippodromes et des salles de paris du Canada inspectés par des agents de l'Agence canadienne du pari mutuel	100 d'ici le 31 mars 2015	100 (Aucun exploitant autorisé par l'Agence canadienne du pari mutuel ne présente de problème de non-respect de la réglementation)

Analyse du rendement et leçons retenues

L'Agence canadienne du pari mutuel[v] a contribué à veiller à ce que les activités de pari mutuel menées dans les hippodromes et les salles de paris de partout au Canada soient conformes au *Règlement sur la surveillance du pari mutuel*[xlviii] et aux politiques connexes.

L'Agence a continué à mettre en œuvre des programmes de contrôle des drogues équines dans les hippodromes afin de s'assurer que les résultats des courses ne sont pas influencés par l'administration inappropriée de drogues ou de médicaments aux chevaux de course.

Le prélèvement fédéral effectué sur les paris mutuels d'environ 10,1 millions de dollars pour l'exercice 2014-2015 a soutenu le budget de fonctionnement de l'Agence canadienne du pari mutuel.

Programme 3.1 : Services internes

Description : Les services internes sont des groupes d'activités et de ressources connexes qui sont gérés de façon à répondre aux besoins des programmes et des autres obligations générales d'une organisation. Ces groupes sont les suivants : services de gestion et de surveillance, services des communications, services juridiques, services de gestion des ressources humaines, services de gestion des finances, services de gestion de l'information, services des technologies de l'information, services de gestion des biens immobiliers, services de gestion du matériel, services de gestion des acquisitions et services de gestion des voyages et autres services administratifs. Les services internes comprennent uniquement les activités et les ressources destinées à l'ensemble d'une organisation et non celles fournies à un programme particulier.

Ressources financières budgétaires (en dollars)

Budget principal des dépenses 2014-2015	Dépenses prévues 2014-2015	Autorisations totales pouvant être utilisées 2014-2015	Dépenses réelles (autorisations utilisées) 2014-2015	Écart (dépenses réelles moins dépenses prévues) 2014-2015
150 473 375	150 473 375	165 317 496	164 270 556	13 797 181

Les écarts dans les ressources financières sont principalement attribuables aux montants reportés de 2013-2014 et à l'harmonisation des programmes. Comparativement aux montants de 2013-2014, les dépenses réelles du programme des Services internes ont diminué de 29 %.

Ressources humaines (équivalents temps plein)

Prévu 2014-2015	Réel 2014-2015	Écart (nombre réel moins nombre prévu) 2014-2015
1 505	1 149	(356)

Le nombre réel d'équivalents temps plein est inférieur au nombre prévu en raison principalement de l'harmonisation des programmes et du résultat final de la restructuration organisationnelle entreprise par le gouvernement, ainsi que d'une attrition des effectifs supérieure aux prévisions.

Analyse du rendement et leçons retenues

Améliorations aux programmes et aux services

Agriculture et Agroalimentaire Canada a amélioré la façon dont les programmes sont offerts aux Canadiens, en se fondant sur la mesure continue de la rétroaction des clients et sur les normes de service des programmes axés sur le client. Au cours de la dernière année, le Ministère a continué de soutenir l'utilisation de modèles standard, ainsi que de formulaires et de lignes directrices pour assurer une expérience client cohérente dans l'ensemble de ses programmes, tout en

équilibrant la nécessité de rendre des comptes pour l'utilisation des fonds publics et le fardeau administratif pour le client.

Au cours de 2014-2015, le Ministère a amélioré les formulaires de demande en ligne pour les rendre plus faciles à utiliser par les clients potentiels qui souhaitent présenter une demande en ligne dans le cadre des programmes ministériels. Cette approche reflète une décision délibérée de proposer en ligne des offres de service rentables.

À la suite de la rétroaction fournie par les clients, le Ministère a apporté au processus une amélioration permanente en ayant recours au système *Lean* (gestion allégée) pour améliorer le traitement des demandes et des réclamations. Les fonctions d'évaluation des demandes et de traitement des revendications ont été passées en revue afin d'éliminer les chevauchements et les activités non essentielles, générant ainsi des progrès mesurables, soit une amélioration de 14 % du temps qu'il faut pour évaluer une demande par rapport à l'année précédente et le traitement de 25 % de plus de revendications en cinq heures de moins. Bien que ce travail soit en cours, il a déjà permis d'accroître la capacité du Ministère d'atteindre ses objectifs standards au chapitre du service à la clientèle. Le Ministère a également élargi ses outils de mesure de la rétroaction des clients et utilise cette rétroaction pour améliorer la conception des programmes et les services.

Le Ministère a aussi renforcé sa culture de l'excellence du service en faisant la promotion, à l'interne, de son nouvel engagement en matière de service et en offrant au personnel une formation sur l'excellence du service.

Gestion des ressources humaines – Soutenir et mobiliser l'effectif d'Agriculture et Agroalimentaire Canada

Selon la nouvelle *Directive sur la gestion du rendement*[xlix], plus de 92 % des employés du Ministère avaient établi des ententes de rendement pour 2014-2015, et 88,5 % avaient dressé des plans d'apprentissage. Le Ministère était l'une des six seules organisations comptant plus de 2 000 employés cités par le Conseil du Trésor du Canada à atteindre un taux d'achèvement supérieur à 80 %. Les préparatifs pour le processus d'examen de fin d'année étaient bien avancés en fin d'exercice, la formation par le comité d'examen étant terminé, et les rapports de surveillance et de conformité, régulièrement examinés par la haute direction.

Le Ministère a continué à faire des progrès dans le cadre du plan quinquennal mis en place pour traiter les anomalies liées aux descriptions de travail, aux structures organisationnelles et aux profils linguistiques. À la fin de 2014-2015, le Ministère avait réglé plus de 50 % des problèmes liés à la compression de la classification cernés en mars 2013, aboli 2 324 postes vacants et mis en œuvre des descriptions de travail génériques pour certaines des fonctions habilitantes. Plus de 300 examens de profils linguistiques ont aussi été effectués, principalement dans l'une de ses directions générales qui traitent avec des clients externes.

Par l'entremise des champions de la haute direction, Agriculture et Agroalimentaire Canada s'est engagé dans trois domaines de résultats à réaliser la vision d'Objectif 2020 au sein du Ministère.

En 2014-2015, des groupes de travail intégrés et efficaces, formés de représentants de diverses directions générales et régions, ont été mis sur pied pour faire progresser ces domaines et mettre en œuvre les recommandations contenues dans le rapport d'Objectif 2020 de février 2014.

Mise en application du plan d'investissement

Conformément à son *plan d'investissement de 2013-2014 à 2017-2018*, approuvé par le Conseil du Trésor du Canada, Agriculture et Agroalimentaire Canada a continué à soutenir de nouvelles initiatives ciblées liées aux résultats stratégiques du Ministère et aux priorités du gouvernement.

Le partage des locaux, à Winnipeg et à Ottawa, a permis d'utiliser l'espace de manière plus efficace. Des gains d'efficacité ont aussi été réalisés à Regina, ce qui a permis de libérer des locaux pour Travaux publics et Services gouvernementaux Canada. L'initiative Milieu de travail 2.0 a été mise en œuvre à Halifax, et un grand projet pilote a été lancé à l'administration centrale du Ministère à Ottawa. (Milieu de travail 2.0 vise à encadrer le renouvellement du milieu de travail dans toute l'administration fédérale. Cette initiative offre de multiples possibilités, notamment la capacité de mieux servir les citoyens, de mobiliser et de motiver les employés, et de fonctionner d'une manière écologiquement et financièrement viable.)

Gestion de l'information et technologies de l'information

Pour soutenir l'Initiative de transformation des services de courriel[i] du gouvernement du Canada, le Ministère a respecté l'exigence de réduction et de maintien de toutes les boîtes de courriel à moins de 2 gigaoctets d'information. Les calendriers pour la migration seront coordonnés selon le plan de Services partagés Canada. L'élimination appropriée de l'information que détient le gouvernement a été l'un des facteurs qui ont permis au Ministère d'obtenir une cote *acceptable* du Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada, pour ce qui est des méthodes de tenue des dossiers examinées dans le contexte de l'évaluation du Cadre de responsabilisation de gestion. Un processus a été mis en place pour la gestion du cycle de vie de l'information, ce qui comprend l'identification et le stockage adéquats de l'information, ainsi que des méthodes d'élimination appropriées.

Écologisation des opérations gouvernementales

Agriculture et Agroalimentaire Canada a participé à la Stratégie fédérale de développement durable de 2013-2016 et a contribué à l'atteinte des objectifs du Thème IV (Écologisation des opérations gouvernementales) par l'intermédiaire du programme des Services internes. Vous trouverez plus de détails sur les activités du Ministère dans la stratégie ministérielle de développement durable[ii].

Section III : Renseignements supplémentaires

Faits saillants des états financiers

Les faits saillants de nature financière qu'on retrouve dans ce *Rapport ministériel sur le rendement* visent à donner un aperçu général de la situation financière et des activités du Ministère. On trouvera des données plus détaillées dans les états financiers consolidés du Ministère qui sont préparés selon la comptabilité d'exercice.

État consolidé condensé des résultats (non audité)
Pour l'exercice terminé le 31 mars 2015
(en dollars)

Information financière	Résultats attendus 2014-2015	Résultats réels 2014-2015	Résultats réels 2013-2014	Écart (résultats réels 2014-2015 moins résultats attendus 2014-2015)	Écart (résultats réels 2014-2015 moins résultats réels 2013-2014)
Total des charges	2 359 481 000	2 114 999 000	2 472 847 000	(244 482 000)	(357 848 000)
Total des revenus	59 248 000	68 980 000	64 033 000	9 732 000	4 947 000
Coût de fonctionnement net avant le financement du gouvernement et les transferts	2 300 233 000	2 046 019 000	2 408 814 000	(254 214 000)	(362 795 000)

État condensé de la situation financière consolidé (non audité)
Au 31 mars 2015
(en dollars)

Information financière	2014-2015	2013-2014	Écart (2014-2015 moins 2013-2014)
Total des passifs nets	937 701 000	1 063 996 000	(126 295 000)
Total des actifs financiers nets	869 112 000	969 166 000	(100 054 000)
Dette nette du ministère	68 589 000	94 830 000	(26 241 000)
Total des actifs non financiers	373 626 000	378 151 000	(4 525 000)
Situation financière nette du ministère	305 037 000	283 321 000	21 716 000

Actifs

À la fin de 2014-2015, le Ministère détenait des actifs financiers présentant une valeur brute totale de 1 213,3 millions de dollars, dont principalement les actifs à recevoir du Trésor qui équivalent au montant net de l'encaisse que le Ministère a le droit de prélever du Trésor sans autre affectation d'autorisations pour s'acquitter de ses passifs. Exception faite des actifs financiers détenus pour le compte du gouvernement, la valeur nette totale des actifs financiers à la fin de 2014-2015 se chiffrait à 869,1 millions de dollars, une baisse de 100,1 millions de dollars par rapport aux actifs financiers nets de l'année précédente dont la valeur se chiffrait à 969,2 millions de dollars. La variation de la valeur nette totale des actifs financiers est principalement attribuable à une baisse des montants à recevoir du Trésor, et ce, surtout en raison d'une diminution des créditeurs. Le Ministère détenait également des actifs non financiers dont la valeur totalise 373,6 millions de dollars.

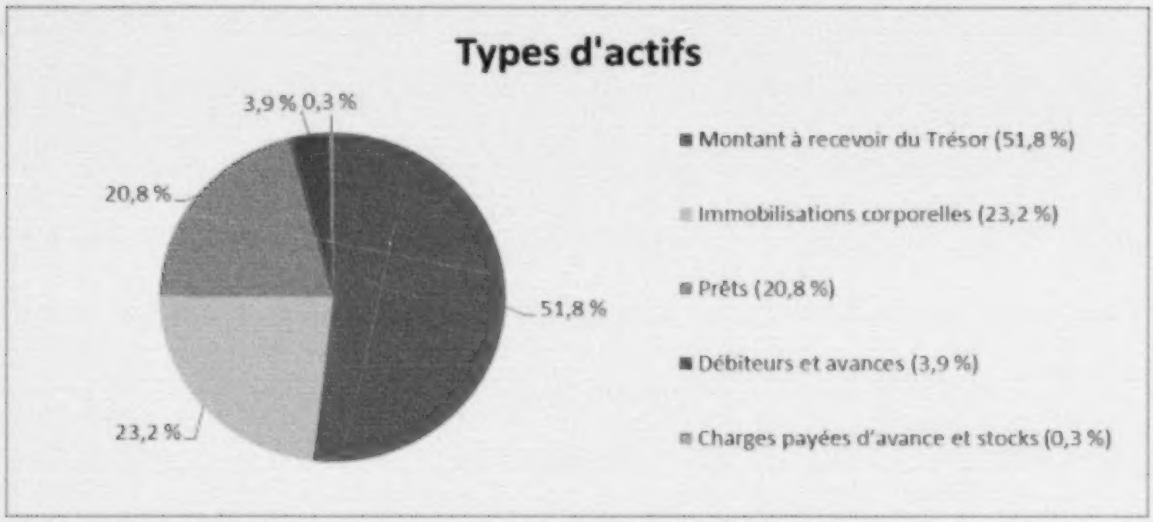

Remarque : Les actifs détenus pour le compte du gouvernement sont présentés dans ce diagramme.

Passifs

Les passifs attribuables aux activités du Ministère comprenaient principalement les créditeurs et charges à payer, dont la majeure partie était constituée de courus afin d'appuyer les programmes, tel que Agri-stabilité[xiv] qui a été réalisé en 2014-2015. Le Ministère ne détient aucun passif pour le compte du gouvernement.

Les passifs totaux à la fin de 2014-2015 s'élevaient à 937,7 millions de dollars, soit une baisse de 126,3 millions de dollars par rapport aux passifs totaux de l'exercice précédent qui atteignaient la somme de 1 064,0 millions de dollars. Cette baisse était principalement attribuable à une diminution de 91,1 millions de dollars au niveau des créditeurs et charges à payer, de 23,2 millions de dollars au niveau des autres passifs et de 9 millions de dollars au niveau des avantages sociaux futurs.

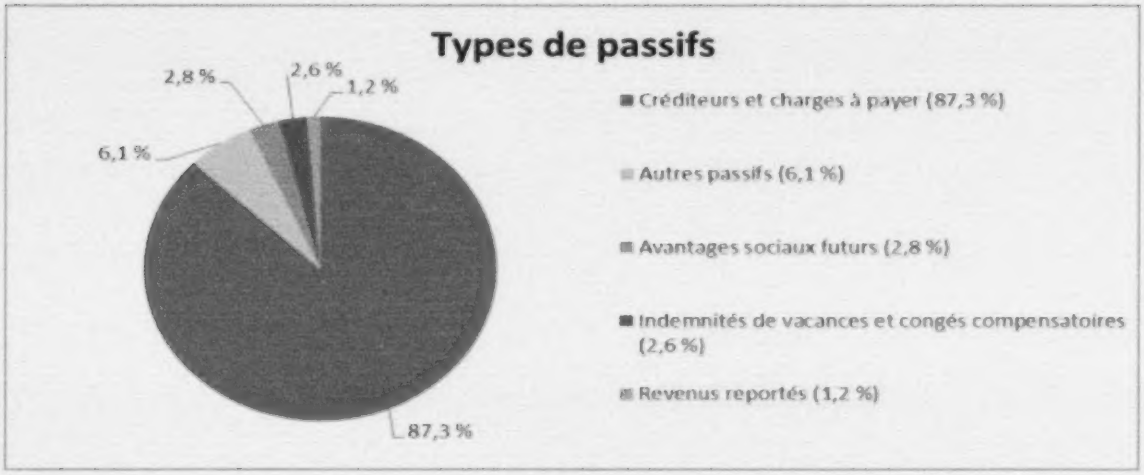

Charges et revenus

Les dépenses engagées et les revenus gagnés qui ont assuré le financement des programmes et des services d'Agriculture et Agroalimentaire Canada au service des Canadiens en 2014-2015 sont énoncées en détail dans les diagrammes qui suivent.

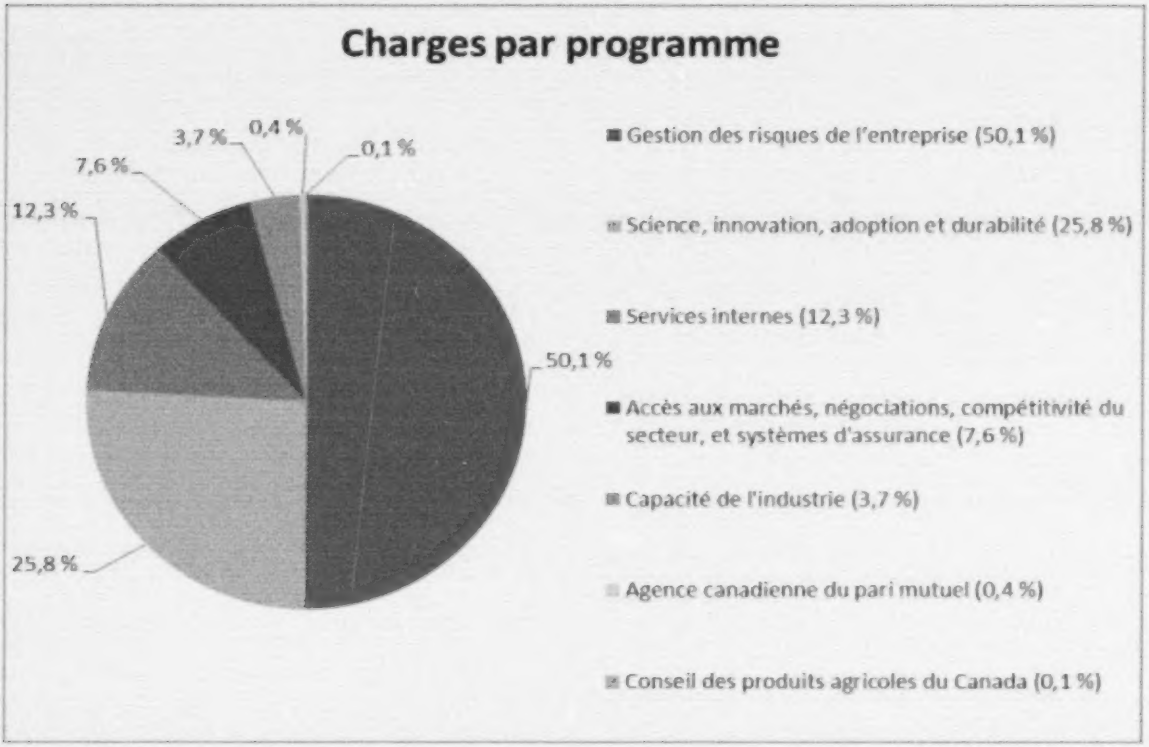

Les charges totales atteignaient 2 115,0 millions de dollars en 2014-2015, une baisse de 357,8 millions de dollars par rapport aux charges totales de l'année précédente qui atteignaient 2 472,8 millions de dollars. Cette situation était principalement attribuable à une diminution de 251,6 millions de dollars au niveau du programme de gestion des risques de l'entreprise en raison d'un besoin réduit de subventions et contributions législatives, et ce, grâce aux conditions favorables dans l'industrie, aux faibles taux débiteurs, ainsi qu'à la baisse des prix assurables de la plupart des principaux produits de base assurés, de même que la disparition progressive du programme Agri-flexibilité en 2013-2014, et des économies découlant de la restructuration organisationnelle entreprise par le gouvernement.

Les charges prévues pour l'exercice 2014-2015 atteignaient 2 359,5 millions de dollars comparativement aux charges réelles de 2 115,0 millions de dollars. Les charges réelles étaient de 244,5 millions de dollars moins élevées que les charges prévues, en raison principalement d'une baisse des besoins en subventions et en contributions législatives au titre du programme de gestion des risques de l'entreprise, ainsi que du moment où les paiements sont effectués pour les projets pluriannuels dans le cadre de *Cultivons l'avenir 2*[xi].

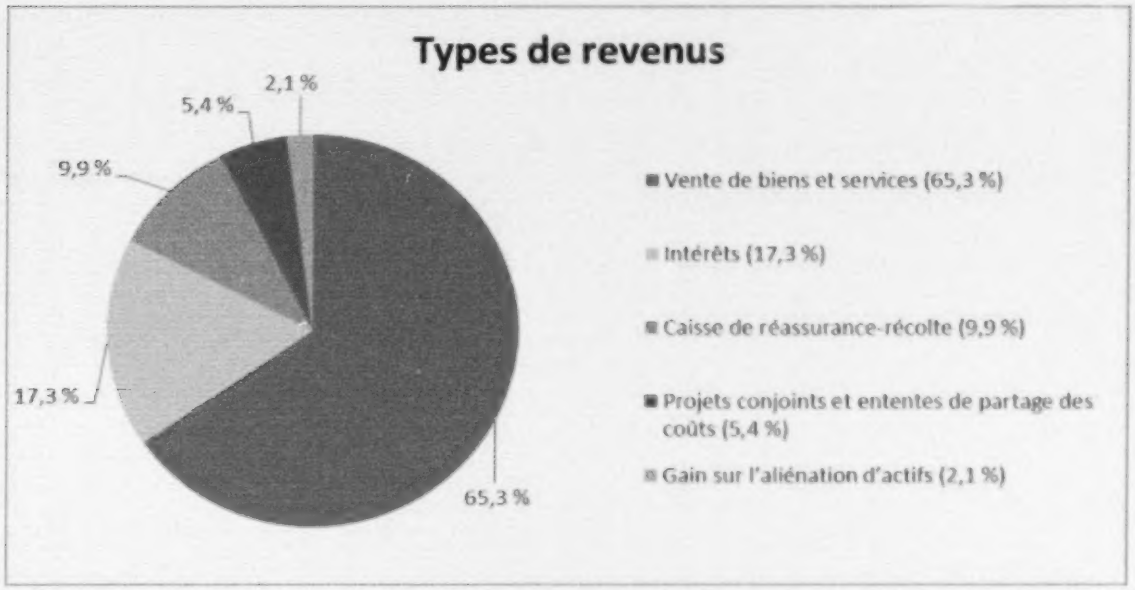

Remarque : Les revenus gagnés pour le compte du gouvernement sont compris dans ce diagramme.

Les revenus totaux gagnés de 117,8 millions de dollars en 2014-2015 étaient composés principalement d'un montant de 77,0 millions de dollars attribuable à la vente de biens et services. Les revenus totaux ne comprennent pas les revenus gagnés pour le compte du gouvernement qu'on retrouve dans les états financiers consolidés du Ministère. Les revenus nets totaux atteignaient 68,9 millions de dollars en 2014-2015 comparativement à 64,0 millions de dollars en 2013-2014, ce qui représente une augmentation de 4,9 millions de dollars attribuable à la vente de biens et services.

États financiers

Les états financiers consolidés du Ministère peuvent être consultés sur le site Web d'Agriculture et Agroalimentaire Canada[lii].

Tableaux de renseignements supplémentaires

Les tableaux d'information supplémentaires qu'on retrouve énumérés dans le *Rapport ministériel sur le rendement de 2014–2015*[liii] sont présentés sur le site Web du Ministère.

- Audits internes et évaluations;
- Financement pluriannuel initial;
- Frais d'utilisation, redevances réglementaires et frais externes;
- Initiatives horizontales;
- Rapport d'étape sur les projets de transformation et les grands projets de l'État;
- Rapport d'étape sur les projets visés par une approbation spéciale du Conseil du Trésor;
- Renseignements sur les programmes de paiements de transfert de 5 millions de dollars ou plus;
- Réponse aux comités parlementaires et aux audits externes;
- Stratégie ministérielle de développement durable.

Dépenses fiscales et évaluations

Il est possible de recourir au régime fiscal pour atteindre des objectifs de la politique publique en appliquant des mesures spéciales, comme de faibles taux d'impôt, des exemptions, des déductions, des reports et des crédits. Le ministère des Finances Canada publie annuellement des estimations et des projections du coût de ces mesures dans une publication intitulée *Dépenses fiscales et évaluations*[liv]. Les mesures fiscales présentées dans ladite publication relèvent de la seule responsabilité du ministre des Finances.

Section IV : Coordonnées de l'organisation

Services des renseignements au public
Agriculture et Agroalimentaire Canada
1341, chemin Baseline
Ottawa (Ontario) K1A 0C5

Téléphone : 613-773-1000
Sans frais : 1-855-773-0241
Télécopieur : 613-773-2772
ATS/TTY : 613-773-2600
Courriel : info@agr.gc.ca
Site Web : http://www.agr.gc.ca

Annexe : Définitions

Architecture d'alignement des programmes (*Program Alignment Architecture*) : Répertoire structuré de tous les programmes d'un ministère ou organisme qui décrit les liens hiérarchiques entre les programmes et les liens aux résultats stratégiques auxquels ils contribuent.

cadre pangouvernemental (*whole-of-government framework*) : Schéma représentant la contribution financière des organisations fédérales qui dépendent de crédits parlementaires en harmonisant leurs programmes avec un ensemble de 16 secteurs de résultat pangouvernementaux de haut niveau regroupés sous 4 secteurs de dépenses.

cible (*target*) : Niveau mesurable du rendement ou du succès qu'une organisation, un programme ou une initiative prévoit atteindre dans un délai précis. Une cible peut être quantitative ou qualitative.

crédit (*appropriation*) : Autorisation donnée par le Parlement d'effectuer des paiements sur le Trésor.

dépenses budgétaires (*budgetary expenditures*) : Les dépenses budgétaires comprennent les dépenses de fonctionnement et en capital; les paiements de transfert à d'autres ordres de gouvernement, à des organisations ou à des particuliers; et les paiements à des sociétés d'État.

dépenses non budgétaires (*non-budgetary expenditures*) : Recettes et décaissements nets au titre de prêts, de placements et d'avances, qui modifient la composition des actifs financiers du gouvernement du Canada.

dépenses législatives (*statutory expenditures*) : Dépenses approuvées par le Parlement à la suite de l'adoption d'une loi autre qu'une loi de crédits. La loi précise les fins auxquelles peuvent servir les dépenses et les conditions dans lesquelles elles peuvent être effectuées.

dépenses prévues (*planned spending*) : En ce qui a trait aux Rapports sur les plans et des priorités et aux Rapports ministériels sur le rendement, les dépenses prévues s'entendent des montants approuvés par le Conseil du Trésor au plus tard le 1er février. Elles peuvent donc comprendre des montants qui s'ajoutent aux dépenses prévues indiquées dans le budget principal des dépenses.

Un ministère est censé être au courant des autorisations qu'il a demandées et obtenues. La détermination des dépenses prévues relève du ministère, et ce dernier doit être en mesure de justifier les dépenses et les augmentations présentées dans son Rapport sur les plans et des priorités et son Rapport ministériel sur le rendement.

dépenses votées (*voted expenditures*) : Dépenses approuvées annuellement par le Parlement à la suite de l'adoption d'une loi de crédits. Le libellé du crédit régit les conditions dans lesquelles ces dépenses peuvent être effectuées.

équivalent temps plein (*full-time equivalent*) : Mesure utilisée pour déterminer dans quelle mesure un employé représente une année-personne complète dans le budget ministériel. L'équivalent temps plein est calculé en fonction du coefficient des heures de travail assignées et des heures normales de travail. Les heures normales de travail sont établies dans les conventions collectives.

indicateur de rendement (*performance indicator*) : Moyen qualitatif ou quantitatif de mesurer un extrant ou un résultat en vue de déterminer le rendement d'une organisation, d'un programme, d'une politique ou d'une initiative par rapport aux résultats attendus.

plan (*plan*) **:** Exposé des choix stratégiques qui montre comment une organisation entend réaliser ses priorités et obtenir les résultats connexes. De façon générale, un plan explique la logique qui sous-tend les stratégies retenues et tend à mettre l'accent sur des mesures qui se traduisent par des résultats attendus.

priorité (*priorities*) : Plan ou projet qu'une organisation a choisi de cibler et dont elle rendra compte au cours de la période de planification. Il s'agit de ce qui importe le plus ou qui doit être fait en premier pour appuyer la réalisation du ou des résultats stratégiques souhaités.

production de rapports sur le rendement (*performance reporting*) : Processus de communication d'information sur le rendement fondée sur des éléments probants. La production de rapports sur le rendement appuie la prise de décisions, la responsabilisation et la transparence.

programme (*program*) : Groupe d'intrants constitué de ressources et d'activités connexes qui est géré pour répondre à des besoins précis et pour obtenir les résultats visés, et qui est traité comme une unité budgétaire.

programme temporisé (*sunset program*) : Programme ayant une durée fixe et dont le financement et l'autorisation politique ne sont pas permanents. Ce programme est aussi appelé programme à durée temporaire ou programme à élimination graduelle. Lorsqu'un tel programme arrive à échéance, une décision doit être prise quant à son maintien. Dans le cas d'un renouvellement, la décision précise la portée, le niveau de financement et la durée.

Rapport ministériel sur le rendement (*Departmental Performance Report*) : Rapport traitant des réalisations concrètes d'une organisation qui dépend de crédits parlementaires au regard des plans, des priorités et des résultats attendus exposés dans le rapport sur les plans et les priorités correspondant. Ce rapport est déposé au Parlement à l'automne.

Rapport sur les plans et les priorités (*Report on Plans and Priorities*) : Rapport fournissant des renseignements au sujet des plans et du rendement prévu sur trois ans d'une organisation qui dépend de crédits parlementaires. Ces rapports sont déposés au Parlement chaque printemps.

rendement (*performance*) : Utilisation qu'une organisation a faite de ses ressources en vue d'obtenir ses résultats, mesure dans laquelle ces résultats ses comparent à ceux que l'organisation souhaitait obtenir, et mesure dans laquelle les leçons apprises ont été cernées.

résultat (*result*) : Conséquence externe attribuable en partie aux activités d'une organisation, d'une politique, d'un programme ou d'une initiative. Les résultats ne relèvent pas d'une organisation, d'une politique, d'un programme ou d'une initiative unique, mais ils s'inscrivent dans la sphère d'influence de l'organisation.

résultat stratégique (*Strategic Outcome*) : Avantage durable et à long terme pour les Canadiens qui est rattaché au mandat, à la vision et aux fonctions de base d'une organisation.

résultats du gouvernement du Canada (*Government of Canada outcomes*) : Ensemble de 16 objectifs de haut niveau établis pour l'ensemble du gouvernement et regroupés selon 4 secteurs de dépenses : affaires économiques, affaires sociales, affaires internationales et affaires gouvernementales.

Structure de la gestion, des ressources et des résultats (*Management, Resources and Results Structure*) **:** Cadre exhaustif comprenant l'inventaire des programmes, des ressources, des résultats, des indicateurs de rendement et de l'information de gouvernance d'une organisation. Les programmes et les résultats sont présentés d'après le lien hiérarchique qui les unit, et les résultats stratégiques auxquels ils contribuent. La Structure de la gestion, des ressources et des résultats découle de l'Architecture d'alignement des programmes.

Notes de fin de document

[i] *Loi sur le ministère de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire*, L.R.C. 1985, c. A-9, http://lois-laws.justice.gc.ca/fra/lois/A-9/

[ii] Lois et règlements, http://www.agr.gc.ca/fra/a-propos-de-nous/lois-et-reglements/?id=1180107359564

[iii] *Loi canadienne sur les prêts agricoles*, http://laws-lois.justice.gc.ca/fra/lois/f-2.7/index.html

[iv] Partenaires et agences, http://www.agr.gc.ca/fra/a-propos-de-nous/partenaires-et-agences/?id=1360701203481

[v] Agence canadienne du pari mutuel, http://www.agr.gc.ca/fra/a-propos-de-nous/partenaires-et-agences/agence-canadienne-du-pari-mutuel/?id=1204043533186

[vi] *Loi sur le transport ferroviaire équitable pour les producteurs de grain*, http://lois-laws.justice.gc.ca/fra/LoisAnnuelles/2014_8/page-1.html

[vii] Groupe de travail sur la logistique du transport des récoltes, http://www.agr.gc.ca/fra/industrie-marches-et-commerce/statistiques-et-information-sur-les-marches/par-produit-secteur/cultures/initiatives-au-service-des-producteurs/groupe-de-travail-sur-la-logistique-du-transport-des-recoltes/?id=1323987063552

[viii] Agence canadienne d'inspection des aliments, http://www.inspection.gc.ca/fra/1297964599443/1297965645317

[ix] Programme des pesticides à usage limité, http://www.agr.gc.ca/fra/?id=1286197216280

[x] Stratégie scientifique de la Direction générale des sciences et de la technologie, http://www.agr.gc.ca/fra/a-propos-de-nous/planification-et-rapports/apercu-des-strategies-scientifiques-de-la-direction-generale-des-sciences-et-de-la-technologie/?id=1405554689843

[xi] *Cultivons l'avenir 2*, http://www.agr.gc.ca/fra/a-propos-de-nous/initiatives-ministerielles-importantes/cultivons-l-avenir-2/?id=1294780620963

[xii] Programme Agri-innovation, http://www.agr.gc.ca/fra/?id=1354301302625

[xiii] AgriGuichet, http://www.agr.gc.ca/fra/programmes-et-services/agriguichet-chercheur-de-programmes-et-services/?id=1364218497997

[xiv] Agri-stabilité, http://www.agr.gc.ca/fra/?id=1291990433266

[xv] Agri-investissement, http://www.agr.gc.ca/fra/?id=1291828779399

[xvi] *Loi sur les programmes de commercialisation agricole*, http://laws.justice.gc.ca/fra/lois/A-3.7/

[xvii] *Loi sur la croissance du secteur agricole*, http://www.inspection.gc.ca/au-sujet-de-l-acia/lois-et-reglements/initiatives-reglementaires/projet-de-loi-c-18/fra/1424996545350/1424996811411

[xviii] Programme de paiements anticipés, http://www.agr.gc.ca/fra/?id=1290176119212

[xix] *Loi sur la médiation en matière d'endettement agricole*, http://laws-lois.justice.gc.ca/fra/lois/F-2.27/page-1.html

[xx] Cadre pangouvernemental, http://www.tbs-sct.gc.ca/ppg-cpr/frame-cadre-fra.aspx

[xxi] *Comptes publics du Canada 2015*, http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/recgen/cpc-pac/index-fra.html

[xxii] Travaux publics et Services gouvernementaux Canada, http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/recgen/cpc-pac/index-fra.html

[xxiii] Le cadre Agri-relance, http://www.agr.gc.ca/fra/?id=1387480598562

[xxiv] Programme de la *Loi canadienne sur les prêts agricoles*, http://www.agr.gc.ca/fra/?id=1288035482429

[xxv] Initiative Canada-Manitoba d'aide à l'achat d'aliments et au transport de 2014, http://nouvelles.gc.ca/web/article-fr.do?nid=903569&_ga=1.9471989.1169506912.1441461469

[xxvi] Agri-protection, http://www.agr.gc.ca/fra/?id=1284665357886

[xxvii] Programme des initiatives Agri-risques, http://www.agr.gc.ca/fra/?id=1369851891708

[xxviii] Tables rondes sur les chaînes de valeur, http://www.agr.gc.ca/fra/industrie-marches-et-commerce/tables-rondes-sur-les-chaines-de-valeur/?id=1385758087741

[xxix] Évaluation interne de l'Initiative canadienne intégrée de salubrité des aliments, http://www.agr.gc.ca/fra/a-propos-de-nous/bureaux-et-emplacements/bureau-de-la-verification-et-de-levaluation/rapports-de-verification-et-d-evaluation/rapports-d-evaluation-d-agriculture-et-agroalimentaire-canada/evaluation-de-linitiative-canadienne-integree-de-salubrite-des-aliments/?id=1421671560787

[xxx] Outil Web d'aide à la décision sur les cultures de couverture, http://www.agr.gc.ca/fra/a-propos-de-nous/bureaux-et-emplacements/centre-de-la-lutte-antiparasitaire/publications-et-bulletin/serie-de-fiches-d-information-sur-la-protection-durable-des-cultures/elaboration-dun-outil-web-daide-a-la-decision-sur-les-cultures-de-couverture-pour-les-producteurs-de-lest-du-canada/?id=1425302738189

[xxxi] *Guide d'identification des ravageurs des grandes cultures et des cultures fourragères et de leurs ennemis naturels, et mesures de lutte applicables à l'Ouest canadien,* http://www.publications.gc.ca/site/eng/9.677532/publication.html

[xxxii] Évaluation du Fonds de développement du marché canadien du bœuf et des bovins, http://www.agr.gc.ca/fra/a-propos-de-nous/bureaux-et-emplacements/bureau-de-la-verification-et-de-levaluation/rapports-de-verification-et-d-evaluation/rapports-d-evaluation-d-agriculture-et-agroalimentaire-canada/evaluation-du-fonds-de-developpement-du-marche-canadien-du-buf-et-des-bovins/?id=1422987718261

[xxxiii] Évaluation de l'Initiative de lutte contre les maladies dans l'industrie porcine, http://www.agr.gc.ca/fra/a-propos-de-nous/bureaux-et-emplacements/bureau-de-la-verification-et-de-levaluation/rapports-de-verification-et-d-evaluation/rapports-d-evaluation-d-agriculture-et-agroalimentaire-canada/evaluation-de-linitiative-de-lutte-contre-les-maladies-dans-lindustrie-porcine/?id=1435868137804

[xxxiv] Conseil des produits agricoles du Canada, http://www.fpcc-cpac.gc.ca/index.php/fr-FR/

[xxxv] Volet de facilitation de la commercialisation et de l'adoption, http://www.agr.gc.ca/fra/?id=1354301302625#ecas

[xxxvi] Publications scientifiques et ressources, http://www.agr.gc.ca/fra/science-et-innovation/publications-scientifiques-et-ressources/?id=1196363731573

[xxxvii] Ressources Phytogénétiques du Canada, http://pgrc3.agr.gc.ca/index_f.html

[xxxviii] Programme de lutte contre les gaz à effet de serre en agriculture, http://www.agr.gc.ca/fra/?id=1331047113009

[xxxix] Évaluation du Programme de lutte contre les gaz à effet de serre en agriculture, http://www.agr.gc.ca/fra/a-propos-de-nous/bureaux-et-emplacements/bureau-de-la-verification-et-de-levaluation/rapports-de-verification-et-d-evaluation/rapports-d-evaluation-d-agriculture-et-agroalimentaire-canada/evaluation-du-programme-de-lutte-contre-les-gaz-a-effet-de-serre-en-agriculture/?id=1424977033211

[xl] Volet Favoriser le développement des entreprises, http://www.agr.gc.ca/fra/?id=1359338007173#fbd

[xli] Service de médiation en matière d'endettement agricole, http://www.agr.gc.ca/fra/?id=1279223072999

[xlii] Programme objectif carrière, http://www.agr.gc.ca/fra/?id=1280434970527

[xliii] Évaluation du programme « Favoriser le développement des entreprises », http://www.agr.gc.ca/fra/a-propos-de-nous/bureaux-et-emplacements/bureau-de-la-verification-et-de-levaluation/rapports-de-verification-et-d-evaluation/rapports-d-evaluation-d-agriculture-et-agroalimentaire-canada/evaluation-du-programme-favoriser-le-developpement-des-entreprises/?id=1433442330315

[xliv] Programme de pâturages communautaires, http://www.agr.gc.ca/fra/?id=1298388156452

[xlv] Programme d'utilisation du port de Churchill, http://www.agr.gc.ca/fra/?id=1333034147404

[xlvi] Programme canadien d'adaptation agricole, http://www.agr.gc.ca/fra/?id=1396016168338

[xlvii] Évaluation du programme d'innovation et d'adaptation d'Agriculture et Agroalimentaire Canada, http://www.agr.gc.ca/fra/a-propos-de-nous/bureaux-et-emplacements/bureau-de-la-verification-et-de-levaluation/rapports-de-verification-et-d-evaluation/rapports-d-evaluation-d-agriculture-et-agroalimentaire-canada/evaluation-des-programmes-dinnovation-et-dadaptation-d-agriculture-et-agroalimentaire-canada/?id=1402430307415

[xlviii] *Règlements – Agence canadienne du pari mutuel*, http://www.agr.gc.ca/fra/a-propos-de-nous/partenaires-et-agences/agence-canadienne-du-pari-mutuel/lois-et-reglements-agence-canadienne-du-pari-mutuel/?id=1204672301124

[xlix] *Directive sur la gestion du rendement*, http://www.tbs-sct.gc.ca/pol/doc-fra.aspx?id=27146

[l] Initiative de transformation des services de courriel, http://ssc-spc.gc.ca/pages/mlobj-crrlobj-fra.html

[li] Stratégie ministérielle de développement durable, http://www.agr.gc.ca/fra/?id=1441218450222

[lii] Site Web d'Agriculture et Agroalimentaire Canada, http://www.agr.gc.ca/fra/a-propos-de-nous/planification-et-rapports/rapports-financiers-du-ministere/?id=1281467902385

[liii] *Rapport ministériel sur le rendement 2014–2015*, http://www.agr.gc.ca/fra/?id=1441131918596

[liv] *Dépenses fiscales et évaluations*, http://www.fin.gc.ca/purl/taxexp-fra.asp